

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERENGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

**DELIBERATION N° 2016/07-1 PROJET D'ETABLISSEMENT DU
CONSERVATOIRE 2016 2020 – DETERMINATION DES
OBJECTIFS**

Vice-présidence : **Affaires culturelles et sportives**
Rapporteur : **Monsieur Didier TERRIER, Vice-Président**
Budget : **Principal**
Domaine : **8.9 Culture**

EXPOSE

La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 prévoit que directeur « conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés ».

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique rend le projet d'établissement obligatoire pour obtenir ou conserver le classement en conservatoire à rayonnement intercommunal.

Un premier projet d'établissement pour le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal Fernand BOITARD a été mis en œuvre sur la période 2009-2014.

Afin de relancer un nouveau projet d'établissement 2015-2020, la commission culture s'est accordée pour convenir que celui-ci devait s'orienter sur un point particulier : l'ouverture vers le nouveau public.

5 axes de travail ont été retenus :

- Le scolaire (primaire, collège et lycée)
- Le nouveau public :
 - * montrer que le Conservatoire de Musique est sur le territoire
 - * développer les partenariats
 - * recenser ce qui se fait dans la pratique amateur
- Le cursus du Conservatoire de Musique
 - *comment accueillir des élèves en situation de handicap
- La communication : réflexion sur une communication plus importante
- Les tarifs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076247600620-20160707-20160707-2016-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

Dans le même temps, considérant les 50 ans d'existence du Conservatoire, la réflexion sur le projet d'établissement, et tenant compte des restrictions budgétaires liées aux baisses des dotations de l'Etat, un audit organisationnel a été lancé sur cet équipement communautaire.

Les résultats de l'audit, présentés ce jour, font apparaître un bilan globalement positif du conservatoire, mettant en lumière ses forces ainsi que ses faiblesses.

Afin de faire face à ce constat, et en cohérence avec l'orientation générale du projet d'établissement en cours de réflexion, il est proposé de poursuivre ce travail de la manière suivante :

1/ Validation par le Conseil Communautaire ce jour des objectifs prioritaires à respecter par le projet d'établissement.

A l'heure où le Conservatoire prépare le nouveau projet d'établissement qui constituera le cadre d'action que lui fixent les élus, il convient de préciser les « résultats » sur lesquels les Elus entendent que le Conservatoire s'engage. Ceux-ci pourraient traduire quatre objectifs à atteindre par le Conservatoire. Les actions développées dans le projet d'établissement devront répondre à un ou plusieurs de ces objectifs :

-La complémentarité des offres et des approches pour une offre communautaire d'enseignement « étendue » et diverse (pluralité artistique, pluralité des cursus...)
Par la proposition par exemple d'actions avec des partenariats hors champ de la musique, hors Conservatoire, une évolution des cursus, ...

-La diversité des publics usagers dont les situations sociales, géographiques, culturelles, ne sont pas les mêmes au regard de la pratique de la musique, en proposant une offre de qualité et adaptée aux attentes et besoins,
Par le développement de pédagogies différentes, par exemple hors cursus, par une communication de proximité adaptée auprès de nouveaux usagers possibles...

-L'accessibilité de cette offre d'enseignement par la recherche d'une tarification lisible et adaptée, par des plannings adaptés,
Par le développement de propositions nouvelles par exemple sur une formation simplifiée hors cursus, ou sur une partie des vacances, par la délocalisation de certains enseignements, un travail approfondi sur la tarification et l'impact d'une mise en œuvre d'un quotient familial sur les élèves actuels, ...

-La maîtrise des coûts, ces derniers devant être compatibles avec les capacités d'action de la communauté de communes.
Par une gestion des actions prenant en compte leurs répercussions financières, en diminution des dépenses et en augmentation des recettes, une stratégie d'acquisition et de gestion du parc instrumental affinée,

Le respect d'un objectif de maintien à l'équilibre actuel du budget du Conservatoire jusqu'en 2020 : zéro augmentation du déficit de fonctionnement

2/ mise en place d'un comité de pilotage unique afin de re-formaliser le travail déjà fourni par les commissions de travail et l'audit ; animé par Le Vice-Président à la culture et le directeur du Conservatoire, comprenant deux élus volontaires et enseignants volontaires.

3/ délibération actant du nouveau projet d'établissement en fin d'année 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET
PROCEDE AU VOTE, DECIDE :**

VU

le Code général des collectivités territoriales,
le projet d'établissement 2009/2014 adopté par délibération du 16 juin 2010,
l'avis de la commission culture du 7 juin 2016,
l'avis du bureau du 23 juin 2016,

considérant

la nécessité de réaliser un nouveau projet d'établissement sur la période 2015-2020
le rapport de Monsieur le Vice-Président,

* * * * *
* * * * *

Article 1^{er} – de valider les objectifs suivants à respecter dans le projet d'établissement 2016-2020 :

- La complémentarité des offres et des approches pour une offre communautaire d'enseignement « étendue » et diverse (pluralité artistique, pluralité des cursus...)
- La diversité des publics usagers dont les situations sociales, géographiques, culturelles, ne sont pas les mêmes au regard de la pratique de la musique, en proposant une offre de qualité et adaptée aux attentes et besoins,
- L'accessibilité de cette offre d'enseignement par la recherche d'une tarification lisible et adaptée, par des plannings adaptés, par le développement de propositions sur une partie des vacances, par la délocalisation de certains enseignements...
- La maîtrise des coûts, ces derniers devant être compatibles avec les capacités d'action de la communauté de communes

Article 2 – de valider l'organisation proposée pour finaliser l'élaboration du projet d'établissement

- * - * -

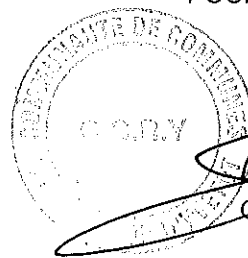
Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 08 juillet 2016
Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Gérard CHARASSIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERENGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

**DELIBERATION N° 2016/07-2 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Vice-présidence : **Fiscalité, finances, personnel et mutualisation**

Rapporteur : **Monsieur Gérard CHARASSIER, Président**

Budget : **Principal**

Domaine : **4. Fonction publique**

EXPOSE

ADMINISTRATION : Comme cela a déjà été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, la CCRY a décidé de se doter d'un chargé de promotion du territoire, qui aura notamment pour missions le développement de l'attractivité économique du territoire et le développement touristique. Il est proposé de créer un poste d'attaché territorial et de prévoir le recours au contrat en cas de recrutement statutaire infructueux.

CONSERVATOIRE : un agent du conservatoire, professeur d'enseignement artistique (catégorie A) travaillant à 9 heures hebdomadaires (temps plein fixé à 16 heures hebdomadaires) demande à baisser son temps de poste à 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2016.

Afin de compenser les heures manquantes, il est proposé la création d'un poste de 3h45 pour continuer d'assurer les cours aux usagers réinscrits qui sont en cours de cycle d'apprentissage

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET
PROCEDE AU VOTE, DECIDE :**

vu

le Code général des collectivités territoriales,

la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et notamment l'article 3-3, 2°,

la demande individuelle de modification de temps de travail reçue par courrier en date du 21 juin 2016,

le tableau des effectifs de la collectivité,

l'avis favorable de la commission finances et personnel du 21 juin 2016,

l'avis favorable du bureau du 23 juin 2016,
considérant
qu'il conviendra de solliciter l'avis du Comité technique de la CCRY,
le rapport de Monsieur le Président,

* * *
* * * *

Article 1^{er} – de modifier le tableau des effectifs de la collectivité afin de le mettre en conformité avec les décisions prises lors du vote du budget 2016. Cette décision implique la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Article 2 – de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 3,75/20^e.

Article 3 – d'autoriser, pour ces deux postes, le recours au recrutement par voie contractuelle en cas de recrutement statutaire infructueux. Dans cette hypothèse, la rémunération est fixée dans la limite du dernier échelon du grade auquel s'ajouteront les éventuels suppléments légaux en vigueur et le régime indemnitaire éventuel.

Article 4 – de modifier le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale actuellement à 9/16^e en le diminuant à 4/16^e.

Article 5 – d'autoriser le Président à signer les contrats et autres pièces y afférents.

Article 6 - de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

* _ * _ *

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 08 juillet 2016
Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT CONFORME,

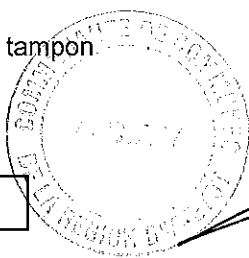
Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016



Gérard CHARASSIER

ANNEXE - BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2016

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/07/2016

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	NOMBRE DE POSTES POURVUS	Mouvement proposé lors du conseil communautaire du 07/07/2016	EFFECTIFS BUDGETAIRES suite à délibération du 07/07/2016	NOMBRE DE POSTES POURVUS suite à délibération du 07/07/2016	Date effective
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Emplois fonctionnels	Directeur Général des Services (DGS)	Temps Complet	1	1		1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attachés (Cat. A)	Attaché	Temps Complet	1	1	+1	2	1	
Rédacteurs (Cat. B)	Rédacteur Principal de 1ère Classe	Temps Complet	1	1		1	1	au 09/05/2016
	Rédacteur Principal de 2ème Classe	Temps Complet	1	1		1	1	
	Rédacteur	Temps Complet	3	3		3	3	pourvu courant juillet
Adjoints Administratifs (Cat. C)	Adjoint Adm. Principal de 1ère Classe	Temps Complet	-	-		-	-	
	Adjoint Adm. Principal de 2ème Classe	Temps Complet	2	2		2	2	
	Adjoint Adm. de 1ère Classe	Temps Complet	4	4		4	2	
	Adjoint Adm. de 2ème Classe	Temps Complet	2	2		2	1	pourvu le 01/07/16
	Adjoint Adm. de 2ème Classe	Emploi non permanent	1	1		1	1	utilisé au 03/01/2017
CAE administratif	CAE	Emploi non permanent 22h/semaine	1	1		1	1	du 04/01/2016 au 03/01/2017
FILIERE CULTURELLE (branche conservation du patrimoine)								
Conservateurs (Cat. A)	Conservateur du Pat. en Chef	Temps Complet	1	1		1	1	
	Conservateur de 1ère Classe	Temps Complet	-	-		-	-	
	Conservateur de 2ème Classe	Temps Complet	-	-		-	-	
Bibliothécaires (Cat. A)	Bibliothécaire	Temps Complet	1	1		1	1	
Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (Cat. B)	Assistant de Conservation Princ. de 1ère Cl.	Temps Complet	3	3		3	3	
	Assistant de Conservation Princ. de 2ème Cl.	Temps Complet	-	-		-	-	
	Assistant de Conservation	Temps Complet	-	-		-	-	
Adjoints du Patrimoine (Cat. C)	Adjoint du Pat. Principal de 1ère Classe	19/35h	1	1		1	1	
	Adjoint du Pat. Principal de 2ème Classe	Temps Complet	2	2		2	2	
	Adjoint du Pat. de 1ère Classe	Temps Complet	2	2		2	2	
	Adjoint du Pat. de 2ème Classe	Temps Complet	1	1		1	1	
			19/35h	2	2		2	2
FILIERE CULTURELLE (branche enseignement artistique)								
Professeurs d'Enseignement Artistique (Cat. A)	Professeur d'Ens. Art.	Temps Complet	1	1	-1	1	1	
		9/16ème	0	0		0	0	
Assistants d'Enseignement Artistique (Cat. B)	Assistant d'Ens. Art. Principal de 1ère Cl.	Temps Complet	6	5	+1	6	5	au 01/09/2016
		13,5/20ème	1	1		1	1	au 01/09/2016
		9,25/20ème	1	1		1	1	
		4/20ème	1	1		1	1	
	Assistant d'Ens. Art. Principal de 2ème Cl.	Temps Complet	6	6		6	6	
		15/20ème	1	1		1	1	
		13,5/20ème	0	0		0	0	
		10/20ème	1	1		1	1	
		8/20ème	1	1		1	1	
		3,25/20ème	1	1		1	1	
	2/20ème	1	1		1	1		
	3,75/20ème	0	0	+1	0	0	au 01/09/2016	
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur Principal	Temps Complet	1	0		1	0	détachement intern
	Ingénieur	Temps Complet	-	-		-	-	
Techniciens Territoriaux	Technicien Principal de 1e Classe	Temps Complet	2	2		2	2	au 15/04/2016
	Technicien Principal de 2e Classe	Temps Complet	0	0		0	0	
	Technicien	-	-	-		-	-	
	Adjoint Tech. Principal de 2ème Classe	Temps Complet	1	1		1	1	
	Adjoint Tech. de 1ère Classe	Temps Complet	-	-		-	-	
	Adjoint Tech. de 2ème Classe	Temps Complet	-	-		-	-	
CAE technique	CAE	Emploi non permanent 22h/semaine	1	0		1	0	contrat d'un an

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
D'YVETOT – REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Millésime	N° feuillet
2016	_____

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERÉNGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

**DELIBERATION N° 2016/07-3 AVIS SUR L'ARRETE DE PROJET DE
PERIMETRE**

Vice-présidence : -

Rapporteur : **Monsieur Gérard CHARASSIER, Président**

Budget : -

Domaine : **5.7 Intercommunalité**

EXPOSE

Par arrêté préfectoral en date du 10 mai 2016 portant projet de modification de périmètre de la CCRY, notifié à la CCRY le 12 mai 2016, Madame la Préfète propose que le périmètre de la CCRY, en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) approuvé par l'arrêté du 31 mars 2016, soit étendu aux communes suivantes :

- Croix-Mare
- Carville-la-Folletière
- Ecalles-Alix
- Mesnil-Panneville
- Saint-Martin-de-l'If
- Rocquefort

La proposition de Madame la Préfète correspond à ce qui avait été annoncé lors de nos précédents Conseils. Pour rappel, la CCRY, après extension du périmètre, réunirait 27 440 habitants pour 20 communes. La configuration serait la suivante :

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Yvetot	11849	489	12338
Saint-Martin-de-l'If	1674	28	1702
Sainte-Marie-des-Champs	1501	35	1536
Valliquerville	1321	40	1361
Allouville-Bellefosse	1172	29	1201
Auzebosc	1100	299	1399
Touffreville la Corbeline	808	11	819
Croix-Mare	778	9	787
Veauville-lès-Baons	767	9	776
Autretot	683	13	696
Mesnil-Panneville	676	15	691
Hautot-Saint-Sulpice	633	15	648
Saint-Clair-sur-les-Monts	627	23	650
Ecalles-Alix	509	17	526
Bois-Himont	465	5	470
Carville-la-Folletière	427	2	429
Ecretteville-lès-Baons	385	8	393
Baons-le-Comte	365	8	373
Hautot-le-Vatois	313	7	320
Rocquefort	311	14	325
TOTAL	26364	1076	27440

Conformément aux dispositions de l'article 35 II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Conseil de la Communauté dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté de Madame la Préfète pour se prononcer sur la modification de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du Conseil de la Communauté sera réputé favorable.

En revanche, les communes, dans les mêmes conditions de délai, doivent avoir donné leur accord sur le projet de modification de périmètre. A défaut de délibération dans le délai, l'accord de la commune est réputé favorable.

L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. Dans notre configuration, les conditions pour obtenir l'accord des communes sont les suivantes :

La moitié au moins des conseils municipaux (dont Yvetot) Tiers de la population = 9 147 Yvetot = 12 338	10
La moitié au moins de la population totale	13 720

A défaut d'accord des communes et sous réserve de l'achèvement des procédures de consultation, Madame la Préfète pourra, par décision motivée, et après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), modifier le périmètre de la CCRY en application de la procédure dite du « passer outre ».

Je vous rappelle que, lors de notre séance du 12 novembre dernier, nous avons délibéré pour donner un avis favorable sur le projet de périmètre proposé par la CDCI tout en :

- regrettant le manque d'ambition du SDCI
- demandant le rattachement de la commune de Cliponville
- demandant à Madame la Préfète de reprendre les études sur la fusion entre la CC

Région d'Yvetot, la CC Fleur de Lin et la CC Yerville Plateau de Caux

Nous avons également demandé :

- à ce que les dotations versées à notre EPCI soient majorées dans le but de couvrir les dépenses supplémentaires résultant de l'intégration de nouvelles communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'YVETOT

Millésime	N° feuillet
2016	_____

- à ce que les services de l'Etat apportent un soutien administratif, technique et juridique pour réaliser les nombreuses études qui seront nécessaires pour préparer l'extension du périmètre.

A ce jour, la CCRY a pu rencontrer les services de l'Etat au sujet de la compétence Ordures ménagères et des conséquences que l'extension de périmètre aura pour la CCRY, notamment dans ses relations avec les différents syndicats (SMEDAR, SMITVAD, SEVEDE). Quelques réponses ont pu être apportées. Pour le reste, une délégation des services de l'Etat devait rencontrer la CCRY afin d'évoquer les différents aspects de l'extension de périmètre. Nous sommes toujours en attente d'une date de rencontre. L'extension du périmètre nous impactera bien au-delà des Ordures ménagères : conséquences sur les structures existantes, conséquences de la reprise ou non des compétences exercées par les EPCI qui seront dissous...

Le Conseil de la Communauté avait également exprimé ses craintes, lors de la séance du 12 novembre, quant à l'identité du territoire, et notamment son caractère rural. L'extension de notre périmètre étant limitée, et les communes accueillies présentant les mêmes caractéristiques que nos communes actuelles, le caractère rural de notre EPCI est, je pense, préservé.

De plus, les communes qui nous rejoindront ne sont pas dépourvues d'atouts, notamment en termes de développement économique et de tourisme. En outre, elles pourront nous apporter leur propre expérience en matière d'intercommunalité.

Il nous appartiendra de développer encore un peu plus la communauté de communes avec nos nouveaux membres.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

vu

l'article 35 II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

l'arrêté de Madame la Préfète en date du 10 mai 2016,

l'avis favorable du Bureau en date du 23 juin 2016,

considérant

qu'il convient de délibérer dans un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté de projet de modification de périmètre,

le rapport de Monsieur le Président,

* * *
* * * *

Article unique – De donner un avis favorable concernant l'arrêté de projet de modification de périmètre du 10 mai 2016 de Madame la Préfète.

- * - * -

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT CONFORME,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-3bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2016



SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERENGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

**DELIBERATION N° 2016/07-4 HARMONISATION DU COEFFICIENT
MULTIPLICATEUR APPLIQUE SUR LA TAXE SUR LES
SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) – RECTIFICATION DU
TAUX ET DE LA DATE D'APPLICATION**

Vice-présidence : **Finances, fiscalité, personnel et mutualisation**
Rapporteur : **Monsieur Jean-Luc SCHABOWSKI, 2^{ème} Vice-président**
Budget : **Principal**
Domaine : **7.2 Fiscalité**

EXPOSE

Le 31 mars 2016, par délibération n° 2016-03/05, le Conseil de la Communauté s'est prononcé en faveur d'une harmonisation du coefficient multiplicateur appliqué sur la TASCOM.

Il a été décidé à l'unanimité de fixer ce coefficient multiplicateur à 105 pour tous les commerçants du territoire assujettis à cette taxe, et ce, quelle que soit la nature de l'activité exercée.

Cependant, une erreur matérielle a été commise : il fallait lire un coefficient de 1,05 au lieu de 105.

De plus, conformément à l'article 1639 A bis du code général des impôts, les délibérations devant être prises avant le 1^{er} octobre de l'année N pour une application en N+1, ce coefficient de 1,05 sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET
PROCEDE AU VOTE, DECIDE :**

VU

le Code général des collectivités territoriales,

la délibération n°2016/03-05 du 31 mars 2016 – harmonisation du coefficient multiplicateur appliqué sur la TASCOM

l'avis favorable de la commission Finances du 21 juin 2016,

l'avis favorable du Bureau en date du 23 juin 2016,

considérant

le rapport de Monsieur le Vice-président,

* * *
* * * *

Article 1er – D'annuler et de remplacer la délibération n° 2016-03/05 du 31 mars 2016 par la présente délibération.

Article 2 – De fixer le coefficient multiplicateur appliqué à la TASCOM à 1,05 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot à compter du 1^{er} janvier 2017.

- * - * -

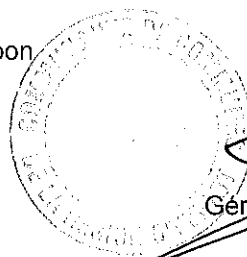
Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 08 juillet 2016
Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT
CONFORME,

Le Président,



Gérard CHARASSIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
D'YVETOT – REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Millésime	N° feuillet
2016	_____

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERENGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

**DELIBERATION N° 2016/07-5 APPROBATION DU RAPPORT DE LA
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES**

Vice-présidence : **Finances, fiscalités, personnel et mutualisation**
Rapporteur : **Monsieur Jean-Luc SCHABOWSKI, 2^{ème} Vice-président**
Budget : **Principal**
Domaine : **7.10 Divers**

EXPOSE

Lors du transfert de la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale vers la CCRY acté par arrêté du Préfet du 26 octobre 2015, certains PLU communaux étaient en cours d'élaboration. Le code de l'urbanisme précise qu'un EPCI compétent peut décider d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution de PLU, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création ou du transfert de cette compétence.

Sept communes ont délibéré afin d'autoriser la CCRY à poursuivre les études en cours : Valliquerville, Allouville-Bellefosse, Autretot, Saint Clair sur les Monts, Auzebosc, Touffreville-La-Corbeline et Yvetot.

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre l'ensemble des procédures d'élaboration des PLU communaux en cours ainsi que la procédure de modification d'un POS tel que demandé par les communes.

Dans sa délibération du 2 juillet 2015, le Conseil Communautaire avait prévu dans son article 6 que les procédures en cours dont les communes souhaiteraient leur poursuite feraient l'objet d'un dispositif financier particulier visant à ce que les communes concernées remboursent à la CCRY l'ensemble des coûts nécessaires à la finalisation de leur PLU. La CLECT serait saisie pour proposer au Conseil de la Communauté les modalités pratiques de ce dispositif.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est donc réunie le 21 juin 2016 afin d'évaluer le montant des charges transférées dans le cadre du transfert de compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale vers la CCRY.

La CLECT a proposé une méthode d'évaluation des charges transférées ainsi qu'une méthode de compensation tant pour les marchés en cours et les avenants éventuels que pour les frais

annexes aux procédures : reprographie, constats d'huissiers, frais liés à l'enquête publique, annonces légales, affranchissement, etc. rappelés ci-dessous et explicités dans le rapport ci-joint.

1/ coûts des marchés d'études :

Evaluation des marchés en cours :

ESTIMATION MARCHES POS/PLU EN COURS		€ HT	€ HT	€ TTC (TVA 20%)	€	€ TTC hors FCTVA
COMMUNES	titulaire du marché	montant total du marché	solde à prendre en charge par la CCRY	solde à prendre en charge par la CCRY	FCTVA à déduire du TTC (tx : 16,404 % en 2016)	solde à charge de la CCRY
ALLOUVILLE BELLEFOSSE	EUCLYD/EUROTOPIA	2 950,00 €	2 950,00 €	3 540,00 €	- 580,70 €	2 959,30 €
AUTRETOT	SARL DLVR	24 500,00 €	600,15 €	720,18 €	- 118,14 €	602,04 €
AUZEBOSC	GEODEV	24 320,00 €	17 820,00 €	21 384,00 €	- 3 507,83 €	17 876,17 €
SAINT CLAIR SUR LES MONTS	ARL PERSPECTIVE	24 400,00 €	7 340,00 €	8 808,00 €	- 1 444,86 €	7 363,14 €
TOUFFREVILLE LA CORBELINE	GEODEV	19 000,00 €	10 250,00 €	12 300,00 €	- 2 017,69 €	10 282,31 €
VALLIQUERVILLE	EUCLYD/EUROTOPIA	25 150,00 €	16 600,00 €	19 920,00 €	- 3 267,68 €	16 652,32 €
YVETOT	Atadia/Even Conseil	77 585,00 €	28 822,50 €	34 587,00 €	- 5 673,65 €	28 913,35 €
TOTAL		197 905,00 €	84 382,65 €	101 259,18 €	- 16 610,56 €	84 648,62 €

Méthode de compensation des marchés en cours :

Ce montant du transfert de charge net lié aux marchés de PLU/POS en cours sera déduit de l'attribution de compensation votée en 2015. L'attribution annuelle sera versée en douzièmes (lissage sur l'année).

COMMUNES	AC annuelle (fixée en 2015)	transfert de charge marchés en cours	AC 2017	AC mensuelle 2017
	A	B	C = A - B	D = C / 12
ALLOUVILLE BELLEFOSSE	156 003,00 €	2 959,30 €	153 043,70 €	12 753,64 €
AUTRETOT	17 426,04 €	602,04 €	16 824,00 €	1 402,00 €
AUZEBOSC	58 266,96 €	17 876,17 €	40 390,79 €	3 365,90 €
SAINT CLAIR SUR LES MONTS	8 750,04 €	7 363,14 €	1 386,90 €	115,58 €
TOUFFREVILLE LA CORBELINE	57 918,96 €	10 282,31 €	47 636,65 €	3 969,72 €
VALLIQUERVILLE	143 067,96 €	16 652,32 €	126 415,64 €	10 534,64 €
YVETOT	1 976 816,04 €	28 913,35 €	1 947 902,69 €	162 325,22 €

2/ couts des frais annexes :

Les frais annexes comprennent les avenants éventuels aux marchés ainsi que les frais liés aux procédures : reprographie, constats d'huissiers, frais liés à l'enquête publique, annonces légales, affranchissement, etc...

Evaluation des frais annexes par commune (hors avenants) :

COMMUNES	frais annexes estimés	forfait pour frais inhérents
ALLOUVILLE BELLEFOSSE	4 850,00 €	300,00 €
AUTRETOT	5 247,44 €	300,00 €
AUZEBOSC	5 040,00 €	300,00 €
SAINT CLAIR SUR LES MONTS	6 677,86 €	300,00 €
TOUFFREVILLE LA CORBELINE	5 040,00 €	300,00 €
VALLIQUERVILLE	5 040,00 €	300,00 €
YVETOT	17 714,24 €	300,00 €
TOTAL	49 609,54 €	2 100,00 €

Méthode de compensation des frais annexes :

Cette estimation des frais annexes est présentée **à titre indicatif**.

En effet, il est proposé de déduire des attributions de compensation 2018, les frais annexes réels mandatés jusqu'au 31/08/2017 plus un forfait de 300 € pour les frais inhérents.

Le montant définitif des frais annexes sera arrêté par le président de la CCRY et certifié par le trésorier. Ce montant du transfert de charge des frais annexes (frais réels + forfait) et avenants liés aux marchés de PLU/POS en cours sera déduit de l'attribution de compensation 2018 recalculée sur la base de l'attribution de compensation votée en 2015. L'attribution annuelle sera versée en douzièmes (lissage sur l'année) sur la base de la méthode suivante :

AC annuelle (fixée en 2015)	transfert de charge frais annexes	AC 2018	AC mensuelle 2018
A	B	C = A - B	D = C / 12

Si nécessaire, il est proposé de déduire de la même façon des attributions de compensation 2019, les frais annexes réels éventuellement mandatés entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018, ou bien de revenir à la situation 2015.

Parallèlement à la présente délibération du Conseil Communautaire, les sept communes concernées doivent délibérer afin d'approuver le rapport de la CLECT.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET
PROCEDÉ AU VOTE, DECIDE :**

vu

le Code général des collectivités territoriales,

l'arrêté du Préfet du 26 octobre 2015 modifiant les statuts de la CCRY

la délibération n°2015-07/12 du 7 juillet 2015 – transfert de la compétence relative au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

la délibération n°2015-12/21 du 17 décembre 2015 – documents d'urbanisme communaux – poursuite des études engagées

le rapport de la CLECT en date du 21 juin 2016

l'avis favorable de la commission Finances en date du 21 juin 2016,

l'avis favorable du Bureau en date du 23 juin 2016,

considérant

le rapport de Monsieur le Vice-président,

* * *

* * * *

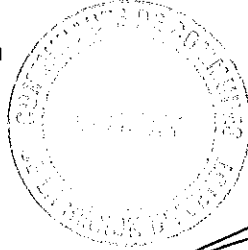
Article 1^{er} – d'approuver le rapport de la CLECT ci-joint.

Article 2 – de demander aux communes concernées d'approuver également ce rapport.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 08 juillet 2016
Déposé en préfecture le : voir tampon



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,


Gérard CHARASSIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016



La Communauté de Communes
de la Région d'Yvetot

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 21 juin 2016

Transfert de compétence PLU, document *d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

La CLETC s'est réunie le mardi 21 juin 2016 à 19h30 dans la salle de réunion du siège de la CCRY.

Elus présents :

- **Didier TERRIER - Allouville-Bellefosse**
- **Gérard LEGAY – Autretot**
- **Nicole DEMEILLERS – Auzebosc**
- **Arnaud BEUZELIN – Baons-Le-Comte**
- **Eric RENEE – Ecretteville-Lès-Baons**
- **Jérôme PETIT – Hautot-Le-Vatois**
- **Odile DECHAMPS – Sainte-Marie-Des-Champs**
- **Joël LEFEBVRE – Touffreville-La-Corbeline**
- **Jacques CAHARD – Valliquerville**
- **Jean-Luc SCHABOWSKI – Veauville-Lès-Baons**
- **Alain CANAC – Yvetot**
- **Gérard CHARASSIER – Yvetot**

Absents excusés :

- **Jean-Marie PHILIPPE – Bois-Himont**
- **Vincent LEMETTAIS – Hautot-Saint-Sulpice**

Présents pour l'administration :

- **Jannick LEFEVRE**
- **Leila LEGOFF**
- **Manuella DANGER**

La séance est ouverte à 19h40.

M. SCHABOWSKI, président de la CLETC, donne lecture de la note de présentation adressée aux élus :

1- CONTEXTE JURIDIQUE

a- Contexte juridique de la CLETC

La mission de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) est, conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à FPU, lors d'un transfert de compétences des communes vers ce dernier.

La compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale des communes a été transférée à la CCRY par arrêté du préfet du 26 octobre 2015. Il convient donc de réunir la CLETC.

Les dispositions de l'article 1609 nonies C déterminent les modalités d'élaboration du rapport de la CLETC, ainsi que les suites de ce dernier, qui sont déterminantes, tant pour l'EPCI que pour les communes membres, dans la mesure où l'évaluation des charges transférées s'inscrit dans le cadre du processus de détermination du montant de l'attribution de compensation.

La CLETC doit intervenir « lors de tout transfert de charges ». En pareille hypothèse, la loi ne précise pas le délai au terme duquel doit être rendu le rapport de la CLETC. Dans un souci de sécurité juridique, il apparaît prudent, de considérer que le rapport doit être rendu dans les meilleurs délais, et, éventuellement (il ne s'agit pas d'une obligation), par analogie avec le délai imparti pour l'évaluation initiale des charges, dans un délai d'un an après le transfert de charges opéré au profit de l'EPCI.

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement (article 1609 nonies C V) imposant une adoption par délibérations concordantes :

- du conseil communautaire statuant à la majorité des 2/3

ET,

- de l'unanimité des conseils municipaux concernés statuant à la majorité simple.

A défaut, il devra être fait retour au calcul légal (coût moyen annualisé pour des dépenses liées à des équipements).

b- Contexte juridique local

- Dans sa délibération du **2 juillet 2015** concernant le transfert de la compétence relative au plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, le Conseil Communautaire a précisé :

Article 2 : « Actuellement, certaines communes ont des procédures d'élaboration en cours.

Le code de l'urbanisme précise qu'un EPCI compétent **peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever tout procédure d'élaboration ou d'évolution d'un PLU, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création ou du transfert de cette compétence.**

La CCRY proposera à chaque commune concernée d'évaluer ensemble l'opportunité d'achever sa procédure ainsi que les modalités pratiques de sa réalisation. Ces modalités pourront être confirmées par des délibérations concordantes de la CCRY et des communes concernées.

Pour les autres communes, il est proposé qu'elles n'engagent aucune procédure.

Par ailleurs, pour toutes les communes, la CCRY dès lors qu'elle sera compétente, pourra, à leur demande, faire évoluer leur document d'urbanisme.» (...)

Article 6 : « Les procédures en cours dont les communes souhaiteraient la poursuite jusqu'à leur terme selon les dispositions du point 2 ci-dessus **feront l'objet d'un dispositif financier particulier visant à ce que les communes concernées remboursent à la CCRY l'ensemble des coûts nécessaires à la finalisation de leur PLU. La CLECT sera saisie pour proposer au Conseil de la Communauté les modalités pratiques de ce dispositif.** »

Les communes suivantes ayant des études en cours ont délibéré pour autoriser la CCRY à poursuivre la mission :

- Valliquerville : délibération du 02/12/2015
- Allouville-Bellefosse : délibération du 15/12/2015
- Autretot : délibération du 06/11/2015
- Saint Clair sur les Monts : délibération du 17/11/2015
- Auzebosc : délibération du 06/11/2015
- Touffreville-La-Corbeline : délibération du 17/11/2015
- Yvetot : délibération du 16/12/2015

- Dans sa délibération du **17 décembre 2015** concernant la poursuite des études engagées liées aux documents d'urbanisme communaux, le Conseil de la communautaire a décidé :

Article 1 : « **de poursuivre l'élaboration de l'ensemble des procédures d'élaboration des PLU communaux en cours et la procédure de modification d'un POS en cours.** »

2- EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

M. SCHABOWSKI précise qu'il s'agit d'un transfert de charges ponctuel qui s'éteindra dès remboursement de la totalité des sommes à la CCRY avec retour aux attributions de compensation votées en 2015.

a- Marchés en cours

- **Méthode d'évaluation :**

Chaque commune a complété une fiche de renseignement sur les marchés d'études PLU en cours précisant : le titulaire du marché, montant du marché initial et ses avenants, les acomptes versés. Cette fiche précise le solde de marché à prendre en charge par la CCRY. Elle a été certifiée exacte par le maire de la commune et le trésorier.

Les calculs ont été réalisés sur les bases HT de ces fiches car les soldes TTC à prendre en charge par la CCRY sont erronées pour certaines communes. En effet, le changement de taux de TVA au 1^{er} janvier 2014 n'a pas été pris en compte.

Au solde HT restant à payer sur ces marchés a été appliqué le taux de TVA en vigueur en 2016 soit 20 %. Ce montant constitue l'évaluation brute du transfert de charge.

Ces dépenses étant éligibles au FCTVA, il est proposé de déduire ces sommes du montant de la charge transférée.

Montants évalués :

ESTIMATION MARCHES POS/PLU EN COURS		€ HT	€ HT	€ TTC (TVA 20%)	€	€ TTC hors FCTVA
COMMUNES	titulaire du marché	montant total du marché	solde à prendre en charge par la CCRY	solde à prendre en charge par la CCRY	FCTVA à déduire du TTC (tx : 16,404 % en 2016)	solde à charge de la CCRY
ALLOUVILLE BELLEFOSSE	EUCLYD/EUROTOF	2 950,00 €	2 950,00 €	3 540,00 €	- 580,70 €	2 959,30 €
AUTRETOT	SARL DLVR	24 500,00 €	600,15 €	720,18 €	- 118,14 €	602,04 €
AUZEBOSC	GEODEV	24 320,00 €	17 820,00 €	21 384,00 €	- 3 507,83 €	17 876,17 €
SAINT CLAIR SUR LES MONTS	ARL PRESPECTIVE	24 400,00 €	7 340,00 €	8 808,00 €	- 1 444,86 €	7 363,14 €
TOUFFREVILLE LA CORBELINE	GEODEV	19 000,00 €	10 250,00 €	12 300,00 €	- 2 017,69 €	10 282,31 €
VALLIQUERVILLE	EUCLYD/EUROTOF	25 150,00 €	16 600,00 €	19 920,00 €	- 3 267,68 €	16 652,32 €
YVETOT	tadia/Even Consé	77 585,00 €	28 822,50 €	34 587,00 €	- 5 673,65 €	28 913,35 €
TOTAL		197 905,00 €	84 382,65 €	101 259,18 €	- 16 610,56 €	84 648,62 €

Il est proposé de retenir le « solde à charge de la CCRY » (montant total TTC du marché – acomptes versés par les communes – FCTVA récupérable) comme le montant du transfert de charge net lié aux marchés de PLU/POS en cours.

• **Méthode de compensation :**

Ce montant du transfert de charge net lié aux marchés de PLU/POS en cours sera déduit du montant de l'attribution de compensation votée en 2015. L'attribution annuelle 2017 sera versée en douzièmes (lissage sur l'année).

COMMUNES	AC annuelle (fixée en 2015)	transfert de charge marchés en cours	AC 2017	AC mensuelle 2017
	A	B	C = A - B	D = C / 12
ALLOUVILLE BELLEFOSSE	156 003,00 €	2 959,30 €	153 043,70 €	12 753,64 €
AUTRETOT	17 426,04 €	602,04 €	16 824,00 €	1 402,00 €
AUZEBOSC	58 266,96 €	17 876,17 €	40 390,79 €	3 365,90 €
SAINT CLAIR SUR LES MONTS	8 750,04 €	7 363,14 €	1 386,90 €	115,58 €
TOUFFREVILLE LA CORBELINE	57 918,96 €	10 282,31 €	47 636,65 €	3 969,72 €
VALLIQUERVILLE	143 067,96 €	16 652,32 €	126 415,64 €	10 534,64 €
YVETOT	1 976 816,04 €	28 913,35 €	1 947 902,69 €	162 325,22 €

Pour les communes, cette méthode permet une prévisibilité budgétaire (inscription de la baisse de AC au budget 2017) et une gestion de trésorerie lissée (montant mensuel identique).

Une fois les charges de transfert liées aux marchés de PLU communaux en cours compensées, il restera à prendre en charge les frais annexes et potentiels avenant des marchés en cours tel que prévu dans la délibération de la CCRY du 2 juillet 2015.

b- Frais annexes et potentiel(s) avenant(s) des marchés en cours

- **Méthode d'évaluation des frais annexes, avenants des marchés en cours liés à l'élaboration des PLU :**

Le service urbanisme a exposé dans un tableau les phases de procédure pour l'élaboration d'un PLU et en a estimé le coût moyen en s'appuyant sur son expérience notamment sur les coûts réels déjà engagés par la CCRY. Un coût moyen a ainsi été dégagé. Ce coût moyen a été utilisé pour estimer les frais annexes de procédure, reproduction, fournitures administratives, commissaire enquêteur, constat d'huissier, affranchissement, etc. par commune.

Cette évaluation est faite à titre indicatif. Il est proposé de rembourser la CCRY des frais réels de procédure par commune (cf exposé ci-après).

Cf annexe 1 tableau détaillé des coûts moyens estimés par phase

- **Montants des frais annexes estimés par commune (hors avenants) :**

Les frais annexes estimés comprennent : la reprographie assurée par un prestataire privé, les constats d'huissier, les frais liés à l'enquête publique, annonces légales, etc. Ces frais sont justifiables sur factures.

Les autres frais « inhérents » tels que l'affranchissement, les photocopies en interne, les fournitures administratives, les CD Rom ont été estimés. Cependant une facturation détaillée ne pouvant être effectuée, un forfait est proposé pour couvrir ces frais.

COMMUNES	frais annexes estimés	forfait pour frais inhérents
ALLOUVILLE BELLEFOSSE	4 850,00 €	300,00 €
AUTRETOT	5 247,44 €	300,00 €
AUZEBOSC	5 040,00 €	300,00 €
SAINT CLAIR SUR LES MONTS	6 677,86 €	300,00 €
TOUFFREVILLE LA CORBELINE	5 040,00 €	300,00 €
VALLIQUERVILLE	5 040,00 €	300,00 €
YVETOT	17 714,24 €	300,00 €
TOTAL	49 609,54 €	2 100,00 €

M. LEGAY remarque que le montant est différent pour la commune d'Autretot. Mme LEGOFF explique que les méthodes ont évolué vers la dématérialisation au vu des dépenses faites sur les premiers dossiers traités par la CCRY notamment celui d'Autretot.

M. TERRIER fait remarquer que le montant des frais est impressionnant pour Allouville-Bellefosse par rapport au montant du marché lui-même. Mme LEGOFF confirme tout en précisant que les

étapes obligatoires d'approbation d'un PLU sont les mêmes pour tous, notamment la procédure d'enquête publique, et que ces coûts sont déconnectés du montant du marché.

M. SCHABOWSKI demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le forfait uniforme de 300 € pour les frais inhérents à la procédure. Aucune remarque n'est formulée.

M. CANAC fait part de son expérience en tant que commissaire enquêteur. Il précise que tous les commissaires n'ont pas les mêmes pratiques et qu'il est effectivement difficile d'estimer ces dépenses. Selon lui, il faut une dizaine d'heures pour prendre connaissance d'un PLU tel que celui d'Yvetot, à cela s'ajoutent les permanences (minimum 3 X 3 heures), le transport, les indemnités kilométriques, le temps de rapport (5 à 10 heures). Tout cela au tarif de 38,10 € par heure. Le commissaire enquêteur adresse sa facture au tribunal administratif qui rédige une ordonnance vers la collectivité pour versement au fonds d'indemnisation à la caisse des dépôts.

• Méthode de compensation :

Il est proposé de déduire du montant des attributions de compensation 2018, les frais annexes réels mandatés jusqu'au 31/08/2017 plus un forfait de 300 € pour les frais inhérents.

Le montant définitif des frais annexes sera arrêté par le président de la CCRY et certifié par le trésorier. Ce montant du transfert de charge des frais annexes (frais réels + forfait) et avenants liés aux marchés de PLU/POS en cours sera déduit du montant de l'attribution de compensation 2018 recalculée sur la base du montant de l'attribution de compensation votée en 2015. L'attribution annuelle sera versée en douzièmes (lissage sur l'année) sur la base de la méthode suivante :

AC annuelle (fixée en 2015)	transfert de charge frais annexes	AC 2018	AC mensuelle 2018
A	B	C = A - B	D = C / 12

Si nécessaire, il est proposé de déduire du montant des attributions de compensation 2019, les frais annexes réels mandatés entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018.

Méthode identique pour 2019 s'il y a lieu :

AC annuelle (fixée en 2015)	transfert de charge frais annexes	AC 2019	AC mensuelle 2019
A	B	C = A - B	D = C / 12

3- PROCEDURE DE VALIDATION

- 1° Délibération de la CCRY sur le rapport de la CLETC (07/07/2016)
- 2° Délibération des 7 communes concernées sur le rapport de la CLETC (avant le 25 septembre 2016)
- 3° Délibération de la CCRY fixant les attributions de compensation 2017 (29 septembre 2016)
- 4° Délibération de la CCRY fixant les attributions de compensation 2018 (septembre 2017)

5° Délibération de la CCRY fixant les attributions de compensation 2019 ou retour aux attributions de compensation 2015 (septembre 2018)

Mme LEFEVRE rappelle que les 7 communes doivent délibérer favorablement sur le rapport de la CLETC afin que la CCRY puisse mettre en œuvre ses propositions.

Le Président de la CLETC

Jean-Luc SCHABOWSKI.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Luc Schabowski', with a stylized, cursive script.

FRAIS LIES A L'ELABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

ANNEXE 1

	PRESCRIPTIONS	PHASE 1			PHASE 2		PHASE 3		Arrêt et Approbation	Cout moyen
		Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement	P.A.D.D.	Information Journal gratuite	Information Journal gratuite	Information Journal gratuite	Reglement et O.A.P.			
COMMUNICATION PUBLIQUE	Affichage de la délibération									gratuit
	Annonce légale 1 journal			Information Journal gratuite				Information Journal gratuite		200 Euros HT /annonce
	Constat d'huisier									300 Euros / constat
	Registre de concertation									5,72 Euros HT / par registre
TRANSMISSION ORSCHELE	Reprographie papier de documents			Personnes Publiques Associees		Personnes Publiques Associees		Personnes Publiques Associees*(2) - conseil municipal et conseil communautaire		PLU Sainte-Clot-surles-Monts : 44 E HT par dossier Yvetot 127 € HT par dossier
	Reprographie numérique			Personnes Publiques Associees *(1)		Personnes Publiques Associees *(1)		Personnes Publiques Associees*(2) - Conseil Municipal et Conseil Communautaire		0,70 Euros TTC la CD
	Frais postaux			Envoi aux PPA		Envoi aux PPA		Personnes Publiques Associees*(2) - Conseil Municipal et Conseil Communautaire		entre 5 Euros et 13,50 Euros pour support papier entre 2,5 Euros et 3 Euros par envoi numérique
	Registre									5,82 Euros HT
ENQUETE PUBLIQUE	Annonces légales									deux séries de deux annonces légales 2.000 Euros
	Affiche									90 Euros HT
	Commissaire enquêteur									2000 Euros HT
	Deliberation							Conseil Municipal et Conseil Communautaire		A déterminer en fonction des modifications éventuelles et remarques du commissaire enquêteur
APPROBATION	Frais postaux									entre 3 Euros et 7 Euros pour support papier entre 2,5 Euros et 3 Euros par envoi numérique
	Affichage de la délibération									gratuit
	Annonce dans un journal									200 Euros/annonce
	Constat d'huisier									300 Euros/ constat

*(1) Pour les PPA, cela est possible mais au cas par cas.

*(2) Pour les services de la DDTM 76 et contrôle de légalité envoi par papier obligatoire 12 dossiers papier complet

Le fonctionnement des transmissions a été calé sur les modalités de transmission mise en place au préalable par la bureau d'études

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

Eaux Bulles

Le Centre Aquatique



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION D'YVETOT



1. INTRODUCTION

- 1.1 Les missions de service public
- 1.2 Les missions de service public liées à la gestion de l'établissement

2. L'ORGANISATION GENERALE

- 2.1 Le personnel
- 2.2 Les ouvertures
- 2.3 La remise en forme
- 2.4 L'espace détente
- 2.5 Les scolaires
- 2.6 Les associations
- 2.7 La sécurité
- 2.8 Les fermetures de l'année
- 2.9 La synthèse des remarques du cahier de doléances

3. LA FREQUENTATION

- 3.1 Le public
- 3.2 Les activités
- 3.3 Les centres de loisirs sans hébergement
- 3.4 Les comités d'entreprises
- 3.5 Les scolaires
- 3.6 Les associations

4. LES ANIMATIONS

- 4.1 Les animations de soirée
- 4.2 Les animations des vacances
- 4.3 Les animations auprès des différents publics
- 4.4 Les opérations Vert Marine

5. LES TARIFS

- 5.1 La politique tarifaire
- 5.2 Les tarifs

6. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LA COMMUNICATION

- 6.1 La communication externe
- 6.2 La communication interne

7. LE BILAN ET LES PROPOSITIONS

8. LE RAPPORT FINANCIER

1. INTRODUCTION

Le Rapport d'activité 2015 retrace la première année d'exploitation du centre aquatique E'CauxBulles pour le nouveau contrat liant la société VM76190 à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot.

Notre travail, depuis l'ouverture du site en 2010, a pour objectif d'accueillir au mieux les usagers qu'ils soient abonnés, licenciés d'associations, scolaires ou encore utilisateurs occasionnels.

Le nouveau contrat, conclu pour une durée de 7 ans, vise une recherche constante d'amélioration et de modernisation des installations, des prestations et des services.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public qui la lie à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot pour l'exploitation du Centre Aquatique E'CauxBulles, la Société VM76190 s'engage sur les missions suivantes :

1.1 Les missions de service public :

- L'accueil de la natation scolaire et périscolaire
- L'assistance à la conception d'un projet pédagogique en relation avec le conseiller pédagogique de circonscription et les enseignants
- L'accueil et la surveillance de la natation dite individuelle ou libre
- L'accueil de 3 associations
- La natation individuelle encadrée pour le grand public (école de natation, jardin aquatique, gymnastique aquatique)
- L'accueil des C.L.S.H et des comités d'entreprise

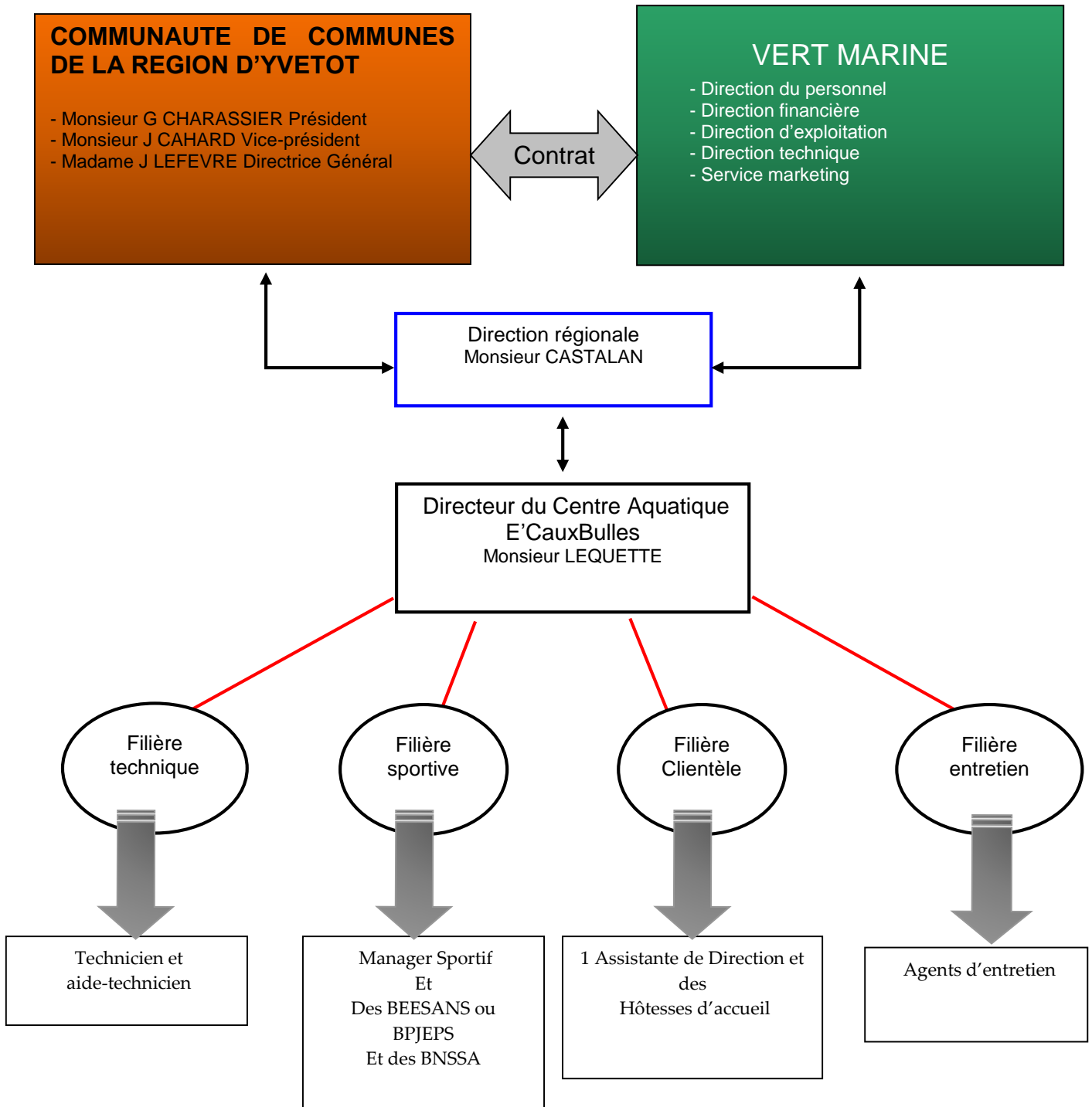
1.2 Les missions de service public liées à la gestion de l'établissement :

- Entretien des locaux, maintenance et renouvellement des matériels
- Encadrement et formation du personnel
- Contrôle de l'hygiène
- Gestion comptabilité et facturation
- Perception des droits d'entrée auprès des usagers
- Animations

2. L'ORGANISATION GENERALE

2.1. Le personnel

L'organigramme du service



Comme les années précédentes, l'équipe change, même si nous avons su apporter une stabilité et une continuité au niveau de notre équipe sportive, ce qui a eu un impact positif sur le suivi des usagers (que ce soit les enfants de l'école de natation ou les abonnés aquagym). Dans la filière entretien, Vert Marine participe à la formation des jeunes en accueillant des stagiaires du secteur secondaire.

Dans le domaine technique, afin d'assurer un suivi et une maintenance toujours efficace, nous avons prolongé notre second technicien dans ses fonctions, le site demandant des interventions de plus en plus fréquentes en vieillissant.

L'année 2015 a été la première année où le site accueille une formation BPJEPS, une initiative mise en place par Vert Marine pour former les futurs maîtres-nageurs grâce à une formation en alternance.

L'ensemble des salariés de l'entreprise a bien conscience de sa mission de service public et y répond avec le plus grand professionnalisme quel que soit le public présent sur le site.

2.2. Les ouvertures

L'organisation générale mise en place en accord avec la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot a pour objectif de recevoir tout type de public dans les meilleures conditions et d'optimiser la fréquentation. À partir du 1^{er} Janvier, ouverture de l'espace aquatique à 9h les Samedi et Dimanche.

Période scolaire	Heures/semaine
Ouverture au public	49 h
Accueil des scolaires	20.25 h
Associations	24.5 h
Activités	37.25 h

Petites Vacances	Heures/semaine
Ouverture au public	68 h
Association	15 h
Activités	13.75 h

Grandes Vacances	Heures/semaine
Ouverture au public	70 h
Activités	13.75 h

2.3 La remise en forme

La salle de remise en forme continue à connaître un grand succès qui malheureusement fait sérieusement apparaître de grands problèmes de place. La salle est maintenant fréquentée assidument chaque jour, et les soirées en semaine rencontrant une très forte fréquentation.

Les travaux d'embellissement de l'espace forme courant Septembre 2015, ont permis de donner un nouveau souffle à cette partie du site, avec réfection du sol de la salle cardio-muscu ainsi que peinture des murs et pose de miroirs. Les vestiaires ont aussi eu un coup de jeune avec nouvelles peintures des murs, remplacement du faux-plafond, changement des luminaires en LED, changement des miroirs et des spots.

En période scolaire et en période de vacances	Heures/semaine
Ouverture au public	76 h

L'espace Cardio en 2015



2.4 L'espace détente

De plus en plus, cet espace s'inscrit comme étant un lieu de détente, de décontraction musculaire mais surtout comme un espace conviviale. Les travaux d'aménagement et d'embellissement de cet espace en 2015 ont vu la transformation de cette partie du site pour devenir un espace proposant une prestation très qualitative :

- Peinture des murs, remplacement du faux-plafond, changement des luminaires en LED
- Installation d'un mur en parement et de nombreux effets de lumières
- Nouvelle décoration « Zen »
- Installation de 5 banquettes chauffante
- Installation d'une fontaine à glace
- Mise en place d'une tisanderie
- Réfection entière de la terrasse privative, avec décoration, nouveaux mobiliers d'extérieurs et jeux de lumières nocturne

Cet espace reste toujours un ensemble très important de notre exploitation. C'est « le plus » que les clients viennent chercher.



2.5 Les scolaires

Au niveau scolaire, le site accueille des élèves âgés de 5 à 20 ans avec une dominante pour les élèves de primaire comme décidé par la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot pour répondre au savoir nager.

LES PRIMAIRES :

Des écoles de la CCRY : Il y a eu en 2015 16 écoles soit 70 classes qui ont pu bénéficier d'un apprentissage de la natation à E'CauxBulles.

Des écoles Hors de la CCRY : Il y a eu 7 écoles soit 13 classes.

LES SECONDAIRES :

Les collèges : Le collège CAMUS avec 4564 élèves de sixième et 475 de cinquième.
Le collège BOBEE : avec 6357 entrées de sixièmes.

Les Lycées : Le lycée Jean XXIII avec 268 élèves entrants.
Le Lycée RAYMOND QUENEAU avec 0 élève entrant.
Le Lycée AGRICOLE avec 358 élèves entrants.

LES AUTRES ETABLISSEMENTS :

IME institut médico-éducatif

- les 6-14 ans qui bénéficient d'un créneau d'une heure à l'année le jeudi matin en même temps que certaines classes primaires.
- Les 14-20 ans qui louent un créneau d'une heure.

Les Associations Sportives

Les deux Associations Sportives utilisant des lignes d'eau à la piscine pour la pratique de la natation sont :

- * L'A.S du Lycée Queneau
- * L'A.S du collège Camus.

L'établissement BF SKINNER

Etablissement installé à Yerville et intervenant sur l'Autisme.

2.6 Les associations

Les associations prises en charge

Plusieurs associations profitent des installations nautiques. Leur occupation est prise en charge totalement par la CCRY :

Le C.N.Y club de natation
Le Club triathlon
L'Aquaclub bébé nageurs
Le Club de Plongée&Caux

Le planning horaire des différents clubs est le suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
CNY	12h15-13h30 17h00-21h30	17h00-20h00	12h15-13h30	17h00-20h00	12h15-13h30 17h00-21h30	
TRIATHLON	20h00-21h30		20h00-21h30			
PLONGÉE			20h00-21h30			
AQUACLUB						8h00-11h00

2.7 La sécurité

La société Vert Marine optimise les conditions de sécurité de ses usagers ainsi que de son personnel. L'entraînement régulier aux gestes de secours, l'exécution des procédures de sécurité et la formation annuel qualitative de l'ensemble des salariés permet de maintenir de bonnes conditions de sécurité sur le site.

Nous sommes soumis au plan d'organisation des secours et de la surveillance mise en place à cet effet. Les modifications apportées ont pour but d'améliorer la sécurité de tous les publics qui utilisent le Centre.

Les interventions de l'année 2015 sont de tout ordre et grâce au professionnalisme de nos maitres-nageurs, elles ont toutes été gérées efficacement.

Le bilan de l'année est :

- Une intervention à l'espace forme et détente (1 pour brûlure sortie de vapeur hammam)
- 4 interventions aux vestiaires pour chutes
- 15 interventions aux bassins (4 malaises, 8 chutes, 3 coupures plus ou moins grave)
- 3 interventions au pentagliss (3 chutes)

2.8 Les fermetures de l'année

Les fermetures partielles de l'établissement en dehors des arrêts techniques sont :

- la fermeture des bassins pour compétition CNY le 29 Mars 2015
- la fermeture des bassins pour les trophées du Sprint le 14 mai 2015
- les fermetures temporaires des bassins pour problèmes d'hygiène
 - le 25 m 2 fois
 - l'apprentissage 6 fois
 - la pataugeoire 5 fois
 - le ludique 3 fois

Les fermetures liées aux arrêts techniques

- Du 02 Janvier au 08 Janvier 2015
- Du 29 Août au 04 Septembre 2015

Les fermetures jours fériés

- Le 1^{er} janvier 2015
- Le 25 décembre 2015

Tous nos bassins sont suivis régulièrement par le laboratoire DUNCOMBE qui est missionné par l'ARS pour les contrôles obligatoires.

En cas de problème, nous sommes en relation avec l'ARS avec qui nous entretenons de très bonnes relations grâce à notre réactivité.

2.9 La synthèse des remarques du cahier de doléances

- En termes de propositions
 - Demande d'ouverture de l'espace Fitness plus tôt le matin dès 9 heures (réalisé début 2015)
 - Demande d'une salle de REF plus grande (voir proposition)
- En termes d'hygiène
 - Sol sale dans les vestiaires espace forme (voir proposition)

3. LA FREQUENTATION

3.1 Le public

Les chiffres des périodes de vacances scolaires

FEVRIER sur 14 JOURS : 7708 entrées publiques soit une moyenne de 550 entrées/jour

PÂQUES sur 14 JOURS : 6866 entrées publiques soit une moyenne de 490 entrées/jour

GRANDES VACANCES sur 56 JOURS : 33 845 entrées publiques soit une moyenne de 604 entrées/jour
Nouveau record pour E'CauxBulles avec 1324 personnes ayant fréquentées l'établissement la journée du 1er Juillet 2015.

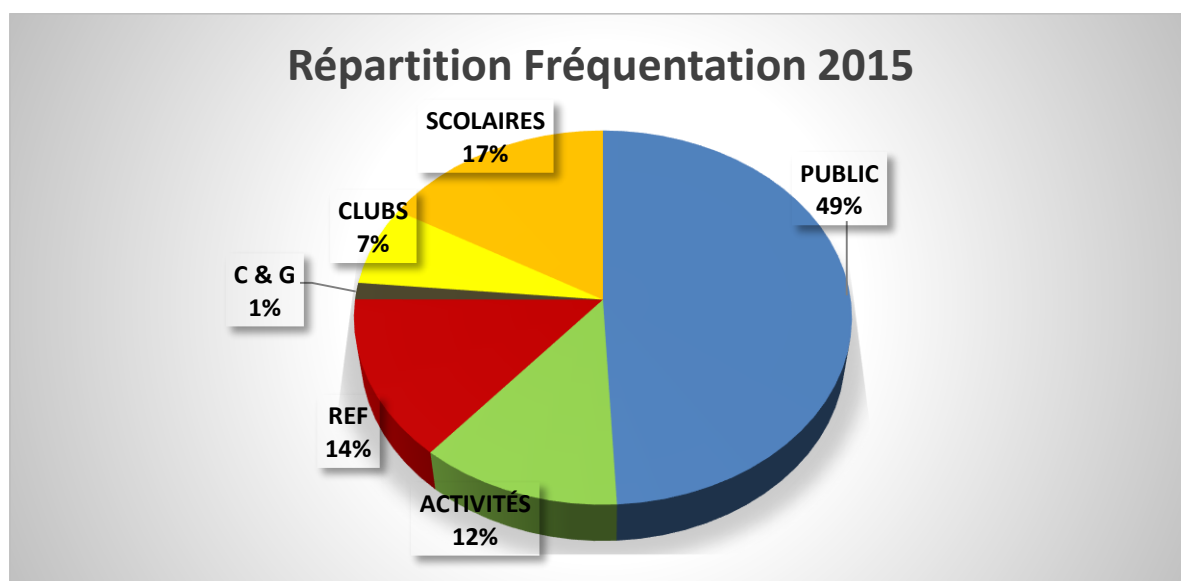
TOUSSAINT sur 14 JOURS : 7049 entrées publiques soit une moyenne de 503 entrées/jour

NOEL sur 9 JOURS : 4028 entrées publiques soit une moyenne de 447 entrées/jour

La répartition de nos utilisateurs

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
PUBLIC	3798	6543	7430	7025	7586	7194	13070	12290	5195	7916	5139	5732	88918
ACTIVITÉS	1623	1963	2294	2094	1786	2033	1112	927	1688	2066	2405	1656	21647
REF	1651	2295	2517	2368	1973	1954	2070	1953	1631	2198	2353	2114	25077
C & G	35	142	175	173	109	132	1130	234	57	276	54	75	2592
CLUBS	1285	899	1428	1382	1230	1514	18	0	729	1094	1673	1175	12427
SCOLAIRES	2826	3120	3175	2839	2197	2881	0	0	3181	2730	4316	2863	30128
TOTAL	11218	14962	17019	15881	14881	15708	17400	15404	12481	16280	15940	13615	180789

La visualisation (en pourcentage)



L'analyse des chiffres :

2015 c'est 9 872 entrées de moins que 2014

Analyse : - Soit une moyenne de 27 entrées de moins par jour suite à l'ouverture de la piscine de Barentin. Ce chiffre est encourageant, l'établissement ayant pu rester attractif malgré la présence proche d'un autre centre aquatique de nouvelle génération.

- Chiffre Activités en hausse
- Le succès de l'espace remise en forme

3.2 Les activités

Les chiffres

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Séance Aquagym	39	130	63	70	57	81	45	41	80	90	123	93	912
École de natation	540	530	623	650	489	585	0	0	523	449	619	566	5574
Pass Aquaforme	764	927	1026	918	824	978	711	624	862	1032	1104	830	10600
GFDAR	135	140	205	117	112	85	0	0	0	76	213	108	1191
AquaCycling	45	79	98	80	58	77	46	34	68	98	113	58	854
Stages	0	27	35	9	25	0	107	106	0	36	0	0	345
TOTAL	1523	1833	2050	1844	1565	1806	909	805	1533	1781	2172	1655	19476

Les Activités

AVEC LA CARTE ACTIVITE : l'école de natation pour les petits et les grands

AVEC LA CARTE AQUAFORME : des cours d'aquagym en illimité sous différentes formes

AVEC LA CARTE AQUACYCLING : des cours de vélos sous réservation

LES STAGES : au moment des vacances des cours de natation

Les abonnements

Toujours au nombre de trois :

Le PASS AQUAFORME a réalisé une progression cette année, avec la nouvelle organisation qui a fait passer la durée des cours à 45 minutes tout en gardant le même nombre de séances. **Nouveau record pour le nombre d'actifs en Aquaforme en 2015.**

Le PASS LIBERTE se maintient.

Le PASS FITNESS encore en progression, avec des vagues d'inscriptions en Mars/Avril et Septembre/Octobre.

L'ensemble des PASS en Décembre 2015 atteint le nombre de 768. **Nouveau record du site pour le nombre de PASS actifs atteints en Mars 2015.**

3.3 Les Centres de loisirs sans hébergement

Les chiffres

- 2592 entrées sur l'année 2015, soit une baisse de 359 entrées sur l'année.
- 1130 entrées en juillet soit 43 % des entrées groupes annuelles.

Une organisation particulière

- Une réglementation qui bloque les organismes.
- Obligation d'avoir des Surveillant de Baignade, obligation d'un nombre d'accompagnateurs précis en fonction du nombre d'enfants présents et de leur âge.

Analyse

Toujours des difficultés de budget des associations qui freinent leur venue au sein de l'établissement. Sur 2015, on observera que nous avons plus de centres de loisirs fréquentant l'établissement en été par rapport à l'année précédente, mais que ceux-ci viennent beaucoup sur les petites vacances.

3.4 Les Comités d'Entreprises

Nous proposons un tarif spécial CE. Pour en bénéficier, les sociétés doivent acheter des carnets de 50 entrées à prix réduit qu'elles redistribuent ensuite à leurs salariés. Ces entrées peuvent être utilisées pour la piscine, l'aquagym ainsi que pour un accès à l'espace forme.

L'utilisation de ce mode de paiement est en forte augmentation.

Pour l'année 2015, nous avons comptabilisé 9199 entrées en piscine, soit 638 de moins que 2014, 325 entrées pour les séances aquagym, équivalent à 2014 et 459 entrées pour les entrées de l'espace Forme, soit 214 de plus que 2014.

On peut observer une évolution dans l'utilisation des carnets CE, avec des usagers qui privilégient un accès à l'espace forme et détente du site, sachant que l'entrée pour cette partie du site se fait avec 3 tickets CE.

Analyse

Les difficultés économiques que tout le monde rencontre poussent les gens à rechercher des prestations à coût réduit. Ce ticket CE répond à cette demande à E'CauxBulles.

3.6 Les scolaires

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
CCRY	1181	1326	1366	1688	1364	1296	0	0	1468	1629	2221	1400	14939
Hors CCRY	396	382	307	197	127	164	0	0	0	0	51	278	1902
IME	63	103	103	113	76	142	0	0	101	101	112	103	1017
Bobée 6ème	696	627	756	430	383	780	0	0	787	473	988	437	6357
Camus 6ème	320	587	458	191	183	377	0	0	655	441	809	543	4564
Camus 5ème	95	0	51	107	0	120	0	0	102	0	0	0	475
Lycée Agricole	29	42	47	61	45	0	0	0	17	19	60	38	358
Lycée Jean XXIII	16	18	26	26	25	0	0	0	37	53	53	14	268
Lycée Queneaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UNSS Camus	12	15	7	11	4	2	0	0	14	6	13	20	104
UNSS Queneaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BF Skinner	18	24	27	15	0	0	0	0	0	8	13	16	121
TOTAL	2826	3124	3148	2839	2207	2881	0	0	3181	2730	4320	2849	30105

BILAN

Le nombre d'entrées **PRIMAIRES** à E'CauxBulles est de **16 841**

Le nombre d'entrées **COLLEGES** à E'CauxBulles est de **11 396**

Le nombre d'entrées **LYCEES** à E'CauxBulles est de **626**

Le nombre d'entrées de l'**IME** à E'CauxBulles est de **1017**

Le nombre d'entrées **UNSS** à E'CauxBulles est de **104**

Le nombre d'entrées **Skinner** à E'CauxBulles est de **121**

Analyse par rapport à 2014

Nous avons un **delta positif de 809 élèves** pour **les primaires** ayant fréquenté la piscine cette année.

Nous avons un **delta positif de 157 élèves** du **secondaire** ayant fréquenté la piscine cette année.

Nous avons un **delta positif de 142 élèves** de lycée ayant fréquenté la piscine cette année.

Nous avons un **delta positif de 50 élèves** pour l'IME, négatif de 45 élèves pour les A.S, et négatif de 25 jeunes de l'établissement SKINNER.

3.6 Les associations

La fréquentation des différents clubs sur l'année est la suivante :

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
CNY	474	436	631	523	393	578	0	0	463	475	759	584	5316
AquaClub	741	411	615	795	507	906	0	0	150	549	816	612	6102
Triathlon	51	39	60	49	24	42	0	0	5	61	76	71	478
Plongée	18	13	17	12	9	2	0	0	4	9	22	18	124
TOTAL	1284	899	1323	1379	933	1528	0	0	622	1094	1673	1285	12020

4. LES ANIMATIONS

Les animations ont continué tout au long de l'année 2015 à E'CauxBulles
Nos animations sont proposées à différents moments de l'année pour cibler différent public.

Voici un inventaire non exhaustif de quelques animations de l'année 2015 :

4.1 Les animations de soirée

- des soirées destinées aux abonnés mais aussi à ceux qui ne le sont pas : exemple soirée Aqua-explosion

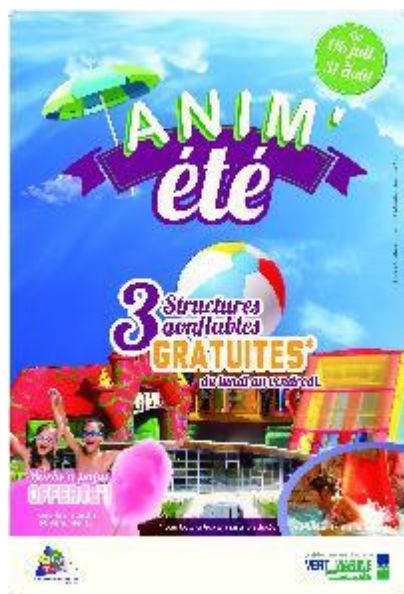


- des soirées à thème : exemples soirée ZEN - soirée anniversaire



4.2 Les animations en vacances scolaires

- Février avec ses crêpes ; animations tapis
- Pâques avec sa chasse aux œufs et animations
- Toussaint avec des animations tapis
- Vacances d'été, 2 mois d'animations quotidiennes pour tous les âges



4.3 Les animations auprès des différents publics

Pour l'école de natation :

- fête de Noël
- fête de l'école de natation en Juin

4.4 Les opérations Vert Marine 2015

Vert Marine a souhaité en 2015 continuer les actions sociales, de partenariat et d'entre-aide avec les organismes et les structures suivants :

- Les pompiers du SDIS, accords renouvelés. Rappelons que dans ce cadre, les pompiers sont accueillis gratuitement sur un créneau.
- Les associations, les écoles avec leur kermesse. L'action de Vert Marine c'est 180 entrées offertes.
- Partenariat avec l'association Lire en Caux c'est un emplacement équipé mis à la disposition du public afin de favoriser l'accès à la lecture pour tous.
- Le Club Vert Marine avec les avantages aux abonnés et aux détenteurs d'une carte 10 heures.
- La Semaine du sauvetage en Juin avec des sensibilisations à la sécurité avant la période estivale.



5. LES TARIFS

5.1 La politique tarifaire

Suite à la mise en place du nouveau contrat, la grille tarifaire du site a été modifiée au 1^{er} Janvier 2015.

Vert Marine s'inscrit bien dans le souci qu'à la CCRY de permettre à un maximum de personnes de profiter des avantages du centre.

5.2 Les tarifs

PRESTATIONS PUBLIQUES	en € TTC
Espace Aquatique	
Entrée	4,90 €
Entrée réduite	3,80 €
Enfants - 3 ans	Gratuit
Carte famille	27,00 €
Entrée famille	2,45 €
Entrée famille réduite	1,90 €
Carte 10 heures	27,50 €
Carte 10 entrées	44,90 €
Comités d'entreprise (carnet de 50 entrées)	219,50 €
Groupes/ALSH	3,30 €
Espace Forme	
Entrée forme + piscine	14,90 €
ACTIVITÉS	
Activités (cours de natation, Aquaphobie,...)	
Séance	9,90 €
Trimestre*	89,00 €
Annuel*	210,00 €
Stage de natation	46,00 €
Aquacycling/Lagon Tonic	
Séance	11,90 €
5 séances	49,90 €
Carte PASS Aquaforme (espace aquatique + Aquagym)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	29,90 €
Carte PASS Fitness (espace aquatique + espace forme)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	39,90 €
Carte PASS Liberté (espace aquatique + espace forme + Aquagym)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	49,90 €
SCOLAIRES	
Séance pédagogique : 1er degré (maternelles + primaires)	65,00 €
Séance secondaire : 2nd degré (collèges + lycées)	60,00 €
CLUBS/ASSOCIATIONS	
Bassin Sportif (ligne d'eau/heure)	21,00 €
Mise à disposition équipement - demi journée	1 000,00 €
ADHÉSIONS CARTES PASS	
PASS Aquaforme	51,00 €
PASS Fitness et Liberté	61,20 €
OFFRE PROMOTIONNELLE	
1 à 3 fois par an sur une durée maximum d'un mois à chaque fois	
50% de réduction	
PASS Aquaforme	25,50 €
PASS Fitness et Liberté	30,60 €
Gratuité	
PASS Aquaforme	0,00 €
PASS Fitness et Liberté	0,00 €

*Abonnement sur la base d'une séance hebdomadaire hors vacances scolaires et jours fériés

6. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET COMMUNICATION

Les objectifs commerciaux de Vert Marine sont de permettre l'accès au centre aquatique à un maximum de gens. A chacun de trouver son intérêt, et à nous de faire qu'il y en ait le plus grand nombre possible.

Sa commercialisation se fait par les trois espaces proposés :

- La piscine
- La salle de remise en forme
- L'espace balnéo

Mais également par la multitude d'activités et d'animations proposées tout au long de l'année.

A nous de faire que par nos actions d'entretien, nos actions de maintenance, notre accueil de qualité et notre souci de toujours informer la CCRY de l'état de l'installation et du matériel d'exploitation, le service soit toujours optimal pour le grand plaisir de nos usagers.

A la CCRY de toujours nous faire confiance dans notre exploitation et de répondre au mieux pour la mise en avant de la qualité de sa propriété.

Et à nous deux de travailler ensemble afin d'avoir toujours une qualité de service public et d'assurer la bonne sécurité de nos usagers.

6.1 La communication externe

Afin de répondre au mieux à tous ses objectifs, la société a mis en place :

Une communication externe

- Pages info dans le journal de la CCRY
- Pages sur le site web de Vert Marine actualisé régulièrement
- Un Facebook professionnel
- Articles dans la Presse Locale pour les animations
- Encart dans le guide touristique de l'office du tourisme
- Parution dans les numéros utiles sur 2 secteurs
- Distribution de Flyers pour nos activités et nos animations
- Offre de tickets d'entrée gratuits auprès de tous les élèves primaires de la CCRY ainsi que les enfants des écoles maternelles du canton et au-delà soit plus de 2000 entrées
- Un affichage local sur des 12 m² ; 4m² ; 2m² LA PISCINE DE VOS ENVIES



Nous avons également mené diverses actions de communication en interne avec pour objectif principal de fidéliser notre clientèle en lui apportant plus de services et d'attention.

6.2 La communication interne

- Création de prospectus pour les horaires et les tarifs.
- Centre Aquatique E'CauxBulles
1, av Micheline Ostermeyer
76190 YVETOT

- Création de planning d'aquagym
- Tous les affichages différents des diverses animations

7. BILAN ET PROPOSITIONS

2015 : Un centre apprécié par son architecture, sa luminosité, son organisation, et son dynamisme.

Quelques points positifs au bilan

Les chiffres :

2015 c'est de nombreux records en nombres d'abonnés

2015 c'est une école de natation de 287 enfants

2015 c'est une action sociale toujours plus importante

2015 c'est une continuité dans la collaboration avec les clubs

2015 c'est une équipe reconduit pour un meilleur suivi

Mais c'est aussi

- Des activités plus nombreuses proposées aux usagers.
- Une orientation vers le développement de l'aquacycling.
- Une réponse aux changements de rythme scolaires pour les écoles de natation.

Le centre aquatique avec son espace détente continue de bien fonctionner et de satisfaire un nombreux public. C'est environ 500 utilisateurs abonnés qui utilisent l'espace.

C'est un espace qui est trop petit comparé au potentiel du territoire.

La vigilance reste de rigueur pour les différents points suivants :

- La concurrence de la piscine de Barentin.
- Des piscines publiques qui se mobilisent et appliquent de plus en plus un fonctionnement de DSP.
- Les difficultés économiques actuelles.

E'CauxBulles se doit de rester un centre leader quant aux propositions faites à nos usagers.

La fidélisation de nos clients passe par leur écoute afin de leur donner satisfaction.

Ils doivent pouvoir continuer à venir profiter du centre dans un cadre toujours plus accueillant tant du point de vue de la propreté que de la sécurité.

Des projets réalisés :

- Un animateur pour la salle de cardio-muscu qui apportent un suivi et propose de nombreuses prestations pour les abonnés de cet espace.
- Accentuation de l'activité aquacycling.
- Le complexe E'CauxBulles accueil depuis fin 2015 une formation BPJEPS. Une formation de spécialisation « surveillant de baignade » pour les BAFA est à l'étude.

La confiance réciproque qui règne entre la CCRY et la société Vert Marine permet de satisfaire au mieux notre clientèle. A nous, équipe d'E'CauxBulles, de toujours satisfaire cette confiance de nos élus et de nos clients.

8. LE RAPPORT FINANCIER

Tous les montants sont compris HT

LES PRODUITS

	Prévi 2015	2015	Ecart Prév
Entrées piscine	297 971,00 €	315 138,93 €	17 167,93 €
Scolaires contrat	70 400,00 €	70 400,01 €	0,01 €
Clubs contrat	35 490,00 €	33 653,01 €	-1 836,99 €
Scolaires	9 167,00 €	10 175,00 €	1 008,00 €
Clubs	19 916,00 €	6 608,33 €	-13 307,67 €
Activités	169 511,00 €	174 793,92 €	5 282,92 €
Espace forme	251 233,00 €	212 398,98 €	-38 834,02 €
Divers	7 500,00 €	1 796,25 €	-5 703,75 €
Boutique	0,00 €	1 861,33 €	1 861,33 €
Commissions et courtages	0,00 €	4 267,27 €	4 267,27 €
Compensation pour contrainte de service public	347 819,00 €	348 479,88 €	660,88 €
SOUS-TOTAL	1 209 007,00 €	1 179 572,91 €	-29 434,09 €
Produits divers	0,00 €	105,56 €	105,56 €
Reprise de provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Transferts de charges	0,00 €	39 481,14 €	39 481,14 €
TOTAL DES PRODUITS	1 209 007,00 €	1 219 159,61 €	10 152,61 €

Sur cette année 2015, nous sommes en première année d'exploitation de notre nouveau contrat. Nous avons une baisse de près de 3,50% par rapport à nos prévisions.

Par rapport à 2014, nous sommes conforme à nos recettes sur l'espace forme. Toutefois, nous n'avons pas atteint sur cette année 2015 nos prévisions.

LES CHARGES

	Prévi 2015	2015	Ecart Prév
Eau	39 517,00 €	38 862,43 €	-654,57 €
Electricité	102 416,00 €	80 807,30 €	-21 608,70 €
Gaz	80 402,00 €	79 093,77 €	-1 308,23 €
FLUIDES	222 335,00 €	198 763,50 €	-23 571,50 €
Fournitures et petits équipements	23 492,00 €	22 799,87 €	-692,13 €
Produits de traitement d'eau	11 096,00 €	11 000,26 €	-95,74 €
Fournitures administratives	1 500,00 €	1 952,70 €	452,70 €
Billetterie	3 000,00 €	1 548,85 €	-1 451,15 €
Vêtements de travail	1 829,00 €	2 854,33 €	1 025,33 €
Achats boutique	2 500,00 €	1 139,88 €	-1 360,12 €
ACHATS	43 417,00 €	41 295,89 €	-2 121,11 €
Sous traitance générale	0,00 €	1 840,32 €	1 840,32 €
Analyses	7 150,00 €	6 014,61 €	-1 135,39 €
Visite technique obligatoire	3 500,00 €	2 428,27 €	-1 071,73 €
Redevance	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Mise à disposition véhicule	3 750,00 €	3 720,00 €	-30,00 €
Locations	9 106,00 €	11 694,35 €	2 588,35 €
Entretien et réparations	27 000,00 €	5 646,46 €	-21 353,54 €
Entretien espaces verts	11 182,00 €	13 634,23 €	2 452,23 €
Maintenance	21 495,00 €	32 315,37 €	10 820,37 €
Renouvellement (P3)	28 500,00 €	2 476,50 €	-26 023,50 €
Renouvellement matériel d'exploitation	0,00 €	1 456,40 €	1 456,40 €
Renouvellement compte ville	30 000,00 €	5 806,50 €	-24 193,50 €
Assurances	13 928,00 €	14 530,00 €	602,00 €
SERVICES EXTERIEURS	175 611,00 €	121 563,01 €	-54 047,99 €
Honoraires	3 015,00 €	1 874,10 €	-1 140,90 €
Frais de gestion	23 000,00 €	33 599,86 €	10 599,86 €
Publicité et communication	29 000,00 €	32 960,16 €	3 960,16 €
Documentation générale	800,00 €	0,00 €	-800,00 €
Frais de transports	800,00 €	0,00 €	-800,00 €
Voyages et déplacements	2 507,00 €	1 790,31 €	-716,69 €
Frais postaux	856,00 €	436,06 €	-419,94 €
Télécom	3 259,00 €	3 601,05 €	342,05 €
Frais bancaires	3 400,00 €	4 856,42 €	1 456,42 €
Cotisation	0,00 €	88,00 €	88,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	66 637,00 €	79 205,96 €	12 568,96 €
Taxe sur les salaires	9 714,00 €	7 605,00 €	-2 109,00 €
Taxe d'apprentissage	3 490,00 €	2 450,25 €	-1 039,75 €
Formation professionnelle	7 670,00 €	7 681,57 €	11,57 €
Investissement de construction	2 014,00 €	0,00 €	-2 014,00 €
CET	18 000,00 €	18 388,00 €	388,00 €
Organic	1 407,00 €	0,00 €	-1 407,00 €
REOM	750,00 €	1 109,00 €	359,00 €
Taxes diverses	1 500,00 €	728,30 €	-771,70 €

IMPOTS ET TAXES	44 545,00 €	37 962,12 €	-6 582,88 €
Frais de personnel	569 820,00 €	500 718,03 €	-69 101,97 €
Versement CE	0,00 €	1 134,94 €	1 134,94 €
Médecine du travail - Pharmacie	0,00 €	2 510,88 €	2 510,88 €
Autres charges de personnel	0,00 €	294,23 €	294,23 €
CHARGES DE PERSONNEL	569 820,00 €	504 658,08 €	-65 161,92 €
Charges diverses	0,00 €	509,48 €	509,48 €
Provision P3	0,00 €	24 193,50 €	24 193,50 €
Amortissements	29 542,00 €	29 542,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	1 151 907,00 €	1 037 693,54 €	-114 213,46 €

Les fluides

L'eau ainsi que le gaz sont conformes à nos prévisions.

Quant à l'électricité, nous sommes en deçà des consommations de 2014.

Les achats

L'ensemble de ces postes sont conformes à nos prévisions.

Les services extérieurs

Sur cette année 2015, nous n'avons pas utilisé ou très peu nos différentes provisions de comptes P3.

Nous retrouvons le montant non dépensé en provisions pour risques.

Les autres services extérieurs

A compter de juillet 2015, la société Vert Marine a mis en place un compteur temps afin de définir précisément le coût réel des frais de gestion des différents services centraux du siège Vert Marine.

La somme de 10 599,86 € correspond à la différence entre les frais administratifs et de gestion prévisionnels et les frais de gestion réels.

Les impôts et taxes

Les taxes baissent de la même façon que les frais de personnel.

Le plafonnement de l'Organic ayant évolué, la société VM76190 n'est plus pour le moment assujettie à cette taxe.

Les frais de personnel

Sur cette année 2015, nous avons encore réduit nos heures travaillées.

Initialement la société VM76190 n'était éligible à la cotisation du comité d'entreprise.

Toutefois à compter du 1er mai 2015, la société Vert Marine a mis en place UES (Unité économique et sociale) pour l'ensemble des filiales du groupe pour une parfaite équité entre les différents salariés du groupe.

Les salariés de la société VM76190 bénéficient au même titre que les salariés de Vert Marine des mêmes avantages sociaux (comité d'entreprise, participation ...).

C'est pourquoi, à compter du 1er mai, la société VM76190 cotise au comité d'entreprise.

LE COMPTE DE RESULTAT

	Prévi 2015	2015	Ecart Prévi
-			
Production vendue de services	861 188,00 €	831 093,03 €	-30 094,97 €
Compensation pour contrainte de service public	347 819,00 €	348 479,88 €	660,88 €
Autres produits	0,00 €	39 586,70 €	39 586,70 €
TOTAL DES PRODUITS	1 209 007,00 €	1 219 159,61 €	10 152,61 €
Fluides	222 335,00 €	198 763,50 €	-23 571,50 €
Achats	43 417,00 €	41 295,89 €	-2 121,11 €
Services extérieurs	175 611,00 €	121 563,01 €	-54 047,99 €
Autres services extérieurs	66 637,00 €	79 205,96 €	12 568,96 €
Impôts et taxes	44 545,00 €	37 962,12 €	-6 582,88 €
Charges de personnel	569 820,00 €	504 658,08 €	-65 161,92 €
Charges diverses	0,00 €	509,48 €	509,48 €
Provision P3	0,00 €	24 193,50 €	24 193,50 €
Dotations aux amortissements	29 542,00 €	29 542,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	1 151 907,00 €	1 037 693,54 €	-114 213,46 €
RESULTAT NET	57 100,00 €	181 466,07 €	124 366,07 €

LA PISCINE

	2015
PRODUITS	
Entrées piscine	315 138,93 €
Scolaires contrat	70 400,01 €
Clubs contrat	33 653,01 €
Scolaires	10 175,00 €
Clubs	6 608,33 €
Activités	174 793,92 €
Divers	1 796,25 €
Boutique	1 861,33 €
Commissions et courtages	4 267,27 €
Compensation pour contrainte de service public	348 479,88 €
Produits divers	98,50 €
Reprise de provisions	0,00 €
Transferts de charges	39 481,14 €
TOTAL DES PRODUITS	1 006 753,57 €
CHARGES	
Eau	33 903,57 €
Electricité	70 496,30 €
Gaz	69 001,42 €
FLUIDES	173 401,29 €
Fournitures et petits équipements	19 703,61 €
Produits de traitement d'eau	11 000,26 €

Fournitures administratives	1 703,53 €
Billetterie	340,97 €
Vêtements de travail	2 608,96 €
Achats boutique	1 139,88 €
ACHATS	36 497,21 €
Sous traitance générale	1 605,49 €
Analyses	6 014,61 €
Visite technique obligatoire	2 118,41 €
Redevance	20 000,00 €
Mise à disposition véhicule	3 245,28 €
Locations	5 971,52 €
Entretien et réparations	5 127,07 €
Entretien espaces verts	11 894,50 €
Maintenance	30 304,74 €
Renouvellement (P3)	1 729,10 €
Renouvellement matériel d'exploitation	1 306,21 €
Renouvellement compte ville	2 139,83 €
Assurances	12 675,92 €
SERVICES EXTERIEURS	104 132,68 €
Honoraires	1 664,83 €
Frais de gestion	29 312,48 €
Publicité et communication	29 360,78 €
Documentation générale	0,00 €
Frais de transports	0,00 €
Voyages et déplacements	1 568,83 €
Frais postaux	380,80 €
Télécom	3 063,22 €
Frais bancaires	4 288,82 €
Cotisation	76,77 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	69 716,53 €
Taxe sur les salaires	7 605,00 €
Taxe d'apprentissage	2 450,25 €
Formation professionnelle	7 681,57 €
Investissement de construction	0,00 €
CET	16 075,76 €
Organic	0,00 €
REOM	967,49 €
Taxes diverses	516,72 €
IMPOTS ET TAXES	35 296,79 €
Frais de personnel	500 718,03 €
Versement CE	1 134,94 €
Médecine du travail - Pharmacie	2 463,36 €
Autres charges de personnel	288,38 €
CHARGES DE PERSONNEL	504 604,71 €
Charges diverses	480,02 €
Provision P3	24 193,50 €
Amortissements	19 935,20 €
TOTAL DES CHARGES	968 257,93 €
RESULTAT	38 495,64 €

LA FORME

	2015
<u>PRODUITS</u>	
Espace forme	212 398,98 €
Produits divers	7,06 €
TOTAL DES PRODUITS	212 406,04 €
<u>CHARGES</u>	
Eau	4 958,86 €
Electricité	10 311,00 €
Gaz	10 092,35 €
FLUIDES	25 362,21 €
Fournitures et petits équipements	3 096,26 €
Fournitures administratives	249,17 €
Billetterie	1 207,88 €
Vêtements de travail	245,37 €
ACHATS	4 798,68 €
Sous traitance générale	234,83 €
Analyses	0,00 €
Visite technique obligatoire	309,86 €
Redevance	0,00 €
Mise à disposition véhicule	474,72 €
Locations	5 722,83 €
Entretien et réparations	519,39 €
Entretien espaces verts	1 739,73 €
Maintenance	2 010,63 €
Renouvellement (P3)	747,40 €
Renouvellement matériel d'exploitation	150,19 €
Renouvellement compte ville	3 666,67 €
Assurances	1 854,08 €
SERVICES EXTERIEURS	17 430,33 €
Honoraires	209,27 €
Frais de gestion	4 287,38 €
Publicité et communication	3 599,38 €
Documentation générale	0,00 €
Frais de transports	0,00 €
Voyages et déplacements	221,48 €
Frais postaux	55,26 €
Télécom	537,83 €
Frais bancaires	567,60 €
Cotisation	11,23 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 489,43 €
Taxe sur les salaires	0,00 €
Taxe d'apprentissage	0,00 €
Formation professionnelle	0,00 €
Investissement de construction	0,00 €
CET	2 312,24 €

Organic	0,00 €
REOM	141,51 €
Taxes diverses	211,58 €
IMPOTS ET TAXES	2 665,33 €
Frais de personnel	0,00 €
Versement CE	0,00 €
Médecine du travail - Pharmacie	47,52 €
Autres charges de personnel	5,85 €
CHARGES DE PERSONNEL	53,37 €
Charges diverses	29,46 €
Provision P3	0,00 €
Amortissements	9 606,80 €
TOTAL DES CHARGES	69 435,61 €
RESULTAT	142 970,43 €

LES INVESTISSEMENTS

Matériel	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition
<u>Aménagements</u>		
Aménagement hammam	14-janv.-15	30 274,00 €
Aménagement espace détente	17-avr.-15	30 800,02 €
Mobilier terrasse	26-mai-15	1 187,48 €
Aménagement salle de fitness	9-sept.-15	12 956,50 €
<u>Matériel et outillage</u>		
Auto laveuse	8-avr.-15	1 029,00 €
Tapis	30-déc.-15	5 590,00 €
Elliptique	30-déc.-15	4 615,00 €
Max Rack	30-déc.-15	4 030,00 €
Olympique flat	30-déc.-15	942,50 €
Matériel pédagogique	30-déc.-15	1 337,22 €
		92 761,72 €

LISTE DES INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS REALISES PAR LE DELEGATAIRE

ESPACE BALNEO	CONTRAT			REALISE		
	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Fontaine à glace	1	14 400,00 €	14 400,00 €			
Banquettes chauffantes	5	2 700,00 €	13 500,00 €			
Livraison et montage fontaine à glace et banquettes chauffantes	1	6 489,00 €	6 489,00 €			
Autres aménagements espaces balnéo (parement mur du SPA, peinture, revêtement sol extérieur, autres travaux)	1	16 000,00 €	16 000,00 €			
<i>Aménagement Hammam</i>				1	30 274,00 €	30 274,00 €
<i>Aménagement espace détente</i>				1	30 800,02 €	30 800,02 €
<i>Aménagement salle fitness</i>				1	12 956,50 €	12 956,50 €
Transats extérieurs haut de gamme	6	500,00 €	3 000,00 €			
<i>Mobilier terrasse</i>				1	1 187,48 €	1 187,48 €
Mobilier décoratif et tisanerie	1	5 500,00 €	5 500,00 €			
Sous total			58 889,00 €			75 218,00 €
AUTRES INVESTISSEMENTS						
Compensateur de réactif	1	8 000,00 €	8 000,00 €			
Potence articulée avec palan motorisé pour descente et montée des charges dans la cour de service (palette de sel, bidons de floculant, pompes...)	1	7 500,00 €	7 500,00 €			
Poubelles pour tri sélectif intérieure	66	50,00 €	3 300,00 €			
Poubelles pour tri sélectif extérieure	8	150,00 €	1 200,00 €			
Licence logiciel de GMAO remis à la collectivité en fin de contrat (art. 34.5 du projet de contrat)	1	8 000,00 €	8 000,00 €			
<i>Auto laveuse</i>				1	1 029,00 €	1 029,00 €
<i>Tapis de course</i>				1	5 590,00 €	5 590,00 €
<i>Elliptique</i>				1	4 615,00 €	4 615,00 €
<i>Max rack</i>				1	4 030,00 €	4 030,00 €
<i>Olympique flat</i>				1	942,50 €	942,50 €
<i>Divers matériel de musculation</i>				1	1 337,22 €	1 337,22 €
Sous total			28 000,00 €			17 543,72 €
TOTAL INVESTISSEMENTS			86 889,00 €			92 761,72 €

LE RENOUVELLEMENT

Date	Fournisseur	Désignation	prix HT
2015			
P3 Déléataire			
24/09/2015	LMP	Ceintures 5 plots	279,40 €
19/10/2015	PRUVOST SPORTS	Dalle sol	494,50 €
23/10/2015	IREC	Remplacement borne	1 982,00 €
23/10/2015	IREC	Dell optiplex	1 177,00 €
	<i>Sous total P3 Déléataire</i>		3 932,90 €
P3 Collectivité			
16/03/2015	C2AI	Boitier sécurité électrovannes	834,60 €
04/06/2015	SMED	Surpresseur douches massantes	3 484,90 €
10/06/2015	AVISO HYGIENE	Sèche-Cheveux	299,00 €
09/10/2015	AVISO HYGIENE	Sèche-Cheveux	598,00 €
24/11/2015	DESAUTEL	Sirènes Incendie	590,00 €
	<i>Sous total P3 collectivité</i>		5 806,50 €
TOTAL GENERAL			9 739,40 €



RAPPORT TECHNIQUE 2015

- 1. LA CONDUITE DES INSTALLATIONS**
 - A) La maintenance
 - B) Le suivi de la maintenance
 - C) Les principaux travaux réalisés
- 2. LES GRANDES INTERVENTIONS TECHNIQUES**
 - A) Les arrêts techniques
 - B) Les grosses réparations de l'année
 - C) Le GER P3
- 3. LE SUIVI DE LA SATISFACTION**
- 4. LES CONSOMMATIONS**
- 5. LES PROPOSITIONS**

2015 correspond pour la société Vert Marine à la première année du contrat renouvelé avec la CCRY

E'CauxBulles au 31 Décembre 2015 se trouve désormais à 54 900 heures de fonctionnement permanent, mais aussi à 35 500 heures d'ouverture en présence de personnel.

Les différents moteurs des matériels permettant le bon fonctionnement du site ont pour la plupart le même temps horaire de fonctionnement. Nous approchons pour beaucoup d'entre eux de leur limite d'utilisation préconisée et annoncée dans les DOE.

Notre mission de gestion du Centre Aquatique et de la conduite technique des installations nous amène donc à être de plus en plus sollicités pour des interventions techniques variées afin de permettre l'accueil des usagers dans des conditions de sécurité, d'hygiène et de confort optimales.

Le suivi régulier de l'ensemble des installations par les deux techniciens nous a permis en 2015 de pouvoir faire face à l'augmentation des soucis techniques.

Tout au long de l'année, la conduite technique des installations s'est déroulée dans de bonnes conditions. Il n'y a eu en 2015 aucune journée de fermeture liée à un problème technique autre que celles prévues.

Le professionnalisme et la réactivité de l'équipe technique nous permettent de garder un site en parfait état de fonctionnement.

1. LA CONDUITE DES INSTALLATIONS

A) La maintenance

La société Vert Marine assure les opérations de maintenance courantes telles que :

Le suivi des CTA Changement régulier des filtres,

Vérification des débits des températures, des nombreuses sondes qui prennent les différentes informations et font fonctionner la centrale : sonde de température, sonde d'hygrométrie, sonde des débits,
L'entretien régulier de toutes les bouches de ventilation, etc.

Le suivi du matériel tel que les moteurs avec leur courroie.

Le contrôle permanent de toutes les tuyauteries véhiculant les différents fluides comme l'eau ou le gaz ou l'électricité.

Le contrôle de tous les éléments électriques : éclairage, armoires électriques avec les prises de température.

Le contrôle permanent de tous les appareils de sécurité : les blocs de sécurité dit BAES, les contrôles des clapets coupe-feu, les zones d'évacuation, les différentes alarmes et les appareils de secours ...

Le technicien s'assure du bon état de tous les casiers, placards et petits matériels qui permettent aux usagers d'être accueillis dans de bonnes conditions.

Il suit aussi régulièrement l'état des sols et du bâtiment ; carrelages, siphons, dalles...

Il contrôle également le confort général et la sécurité de nos usagers.

Nous faisons appel aux sociétés Véritas et Desautel pour l'ensemble de nos visites et contrôles obligatoires : Electrique, gaz, légionnelle avec les disconnecteurs, incendie, ascenseurs, ligne de vie et longues de sécurité, centrale d'air, les alarmes et la sécurité.
Des contrats de maintenance sont pris avec différentes sociétés pour suivre précisément les installations.

- Hervé Thermique pour le suivi des chaudières
- KONE pour le suivi de l'ascenseur
- Passion Paysage pour l'entretien de nos espaces verts
- IREC pour le suivi du contrôle d'accès
- DESAUTEL pour le suivi des extincteurs et du système d'alarme
- DESAUTEL pour le suivi du système d'alerte incendie dit SSI et du système de désenfumage

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) impose au travers du Laboratoire Franck DUNCOMBE le contrôle régulier de la qualité de l'eau de nos bassins par une visite mensuelle obligatoire.

Au regard des différents résultats qui sont affichés pour le public à l'entrée du site, le centre aquatique possède une eau de qualité. La qualité des installations techniques et le savoir-faire de notre technicien permettent à nos nageurs d'évoluer dans une eau contrôlée avec des températures adéquates à la pratique de la natation et du jeu.

- Le contrôle de l'hygiène
- La conduite des installations
- L'amélioration du site techniquement
- La maintenance générale
- L'aide apportée à la CCRY pour l'expertise

Voici les axes principaux de notre mission d'exploitation dans le domaine technique.

En effet, la conduite technique des installations est un secteur clé de la réussite.

Pendant cette cinquième année de fonctionnement, les priorités pour la partie technique étaient :

- la continuité de la prise en main du site par notre technicien.
- le développement et l'amélioration du site dans son utilisation technique.
- la recherche permanente d'économie d'énergie.
- la maintenance régulière et optimale de l'outil.

B) Le suivi de la maintenance

Le logiciel GMAO mis en place en 2011, s'avère être une aide importante dans le suivi du matériel et dans son histoire.

La mise en place de ce matériel permet désormais de bien connaître la machinerie du site. Cette connaissance est élargie grâce à la traçabilité qu'il nous donne.

Les actions réalisées par notre technicien au travers de la GMAO sont soit d'ordre préventif soit d'ordre curatif.

C) Les principaux travaux réalisés

Une année de fonctionnement entraine forcément un ensemble d'interventions correctives et curatives. Les interventions de notre équipe technique sont :

- Intervention sur moteur de filtration du SPA après panne
- Changements des grilles ventilation bassins (suite GER)
- Changement des boîtiers sécurité électrovannes des bacs tampons (suite GER)
- Travaux Espace Détente
- Mise en place protections nuisibles extérieurs
- Réfection du regard EU parking du personnel
- Intervention pour remplacement déflecteurs CTA (suite GER)
- Remplacement piétements mobiliers vestiaires (suite GER)
- Travaux dalles Pentagliss
- Changement des électrovannes pour l'anti-légionellose
- Installation électrovannes pédiluves

- Modification sur le réseau évacuation des eaux de plages
- Aménagements esthétiques terrasse extérieur détente
- Réparation pompe de jeux à main pataugeoire
- Réparation sur le réseau filtration d'eau bassin apprentissage
- Remise en état du chemin de câbles dans faux plafond vestiaires individuelles
- Montage des grilles d'extractions d'air hall bassin
- Changement miroirs vestiaires espace forme
- Changement poignées de portes
- Réfection du carrelage douches massantes et hammam
- Mise en place de bandes antidérapantes sur l'escalier menant au SPA
- Peinture meuble vestiaire femme espace forme
- Remise en état des bancs bois vestiaires espace forme
- Mise en place d'une minuterie pour l'éclairage du couloir administration
- Découpe tuyauterie pour débouchage siphons des plages bassins
- Remplacement du surpresseur douches massantes
- Fabrication des nouveaux aménagements scolaires
- Réfection de l'ensemble des joints de dilatation du bassin de 25m
- Réfection de l'ensemble des joints de dilution de la pataugeoire
- Remise en état d'un point d'ancrage de la ligne de vie au plafond de l'espace aquatique
- Remise en état isolation du skydome dans les vestiaires publics
- Mise en place du surpresseur système douches massantes espace détente
- Intervention sur la machine à vapeur du hammam
- Mise en place d'un système sécurisé pour la sortie de vapeur du hammam
- Modification du socle de la cuve de stockage chlore
- Changement de deux blocs sirènes
- Remise en état de la mono-brosse et auto laveuse suite à panne
- Changement serrure trois points porte de secours hall bassins
- Installation d'un nouveau ressort sur le volet de désenfumage vestiaires
- Changement des clapets des adoucisseurs eau chaude sanitaire
- Intervention sur les rouleaux d'un robot de nettoyage bassins

A des fins fonctionnelles :

- Réparations multiples des sèche-cheveux
- Changement des sangles de la planche à vagues
- Restauration des vélos aquatiques (élastiques ; roues ; selles ; pédaliers)
- Remplacement de l'ensemble des distributeurs à savon, essuie-main, papier toilettes
- Réparations constantes des fuites sur les tubings du réseau d'injection du chlore
- Entretien des espaces verts
- Relamping
- etc.

Ces nombreuses interventions touchent de nombreux domaines tels que :

- Les opérations de réparation sur les différents matériels cassés, abîmés par les utilisateurs.
 - Les réparations ou les changements d'Équipements plus importants. Ces différents travaux sont regroupés dans le tableau du GER P3 tableau dit de renouvellement dont le coût de l'intervention est pris en charge dans le compte provision du contrat d'affermage.
- Nouveauté du contrat, une partie de ces dépenses GER est à partir de 2015, pris en charge dans le cadre de l'aspect technique du nouveau contrat.
- Les opérations qui permettent d'améliorer l'équipement, la sécurité, et l'aspect fonctionnel du site.
 - Sans oublier toutes les interventions préventives contribuant au maintien de l'établissement dans un bon état de fonctionnement.

2. LES GRANDES INTERVENTIONS TECHNIQUES :

A) Les arrêts techniques

Comparé à l'année précédente, les arrêts techniques n'ont pas subi de contretemps par rapport aux problèmes liés à l'expertise, sondage, travaux, etc. L'ensemble des vidanges a permis une remise en état des joints de carrelage (+ joints de dilatation) de fond de bassins, ainsi que le remplacement de plusieurs spots subaquatique. Les bacs tampons ont été vidangés, nettoyés et remis en eau. Différents travaux de reprise de mosaïque sur les plages bassins et dans l'espace détente ont été effectués. Ces dates de fermeture sont un moment important pour

l'établissement afin de réaliser l'ensemble des tâches techniques ne pouvant s'effectuer sur un site en fonctionnement.

B) L'espace de remise en forme

Conformément à notre engagement contractuel, nous avons entrepris en début d'année, un travail d'embellissement de l'espace de remise en forme notamment du côté espace détente.

Durant les deux arrêts techniques de l'année 2015, deux importants chantiers ont eu lieu au sein de l'espace forme et détente du site E'CauxBulles.

En Janvier 2015, première tranche des travaux avec l'espace détente avec :

- Peinture des murs
- Installation nouveau faux-plafond
- Remplacement des éclairages (LED)
- Installation d'un mur en parement dans la zone SPA
- Installation de jeux de lumières
- Installation d'une tisanderie et aromathérapie
- Installation de cinq banquettes chauffantes
- Installation d'une fontaine à glace

En Mars, nouvelle terrasse extérieure avec décoration et éclairage d'ambiance.

En Septembre 2015, seconde tranche des travaux dans l'espace remise en forme avec :

- Peinture des murs vestiaires Forme H&F + salle de cardio-musculation.
- Installation nouveau faux-plafond vestiaires Forme H&F.
- Remplacement des éclairages (LED) vestiaires Forme H&F.
- Remplacement des miroirs et appliques lumineuses vestiaires Forme H&F.
- Remplacement du revêtement sol de la salle cardio-musculation (1/3 anti choc pour la partie musculation).
- Installation de miroirs muraux sur le mur partie musculation.

L'ensemble de ces travaux a apporté un regain qualitatif de cet espace pour une meilleure prestation et la recherche de la satisfaction des usagers.

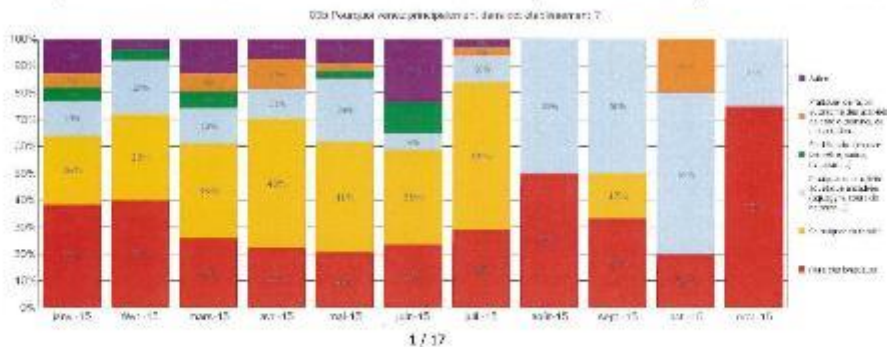
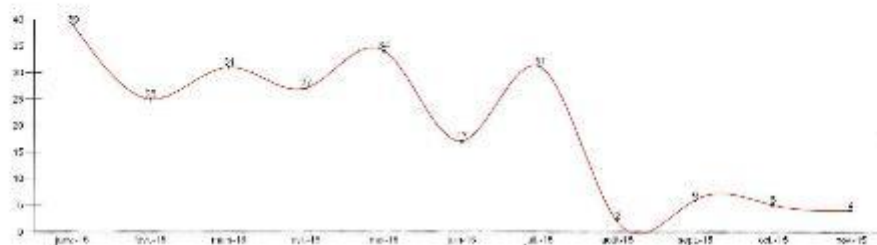
3. LE SUIVI DE LA SATISFACTION

La société Vert Marine, pour répondre au mieux aux différentes remarques et constatations de ses usagers, a mis en place via son service informatique une enquête de satisfaction.

Voici le tableau et les résultats de cette enquête pour l'année 2015.

**Questionnaire de satisfaction pour le site de :
085-Yvetot - nb de réponses : 1 753 , le 14/12/2015 09:36:02**

Nb de réponses par mois

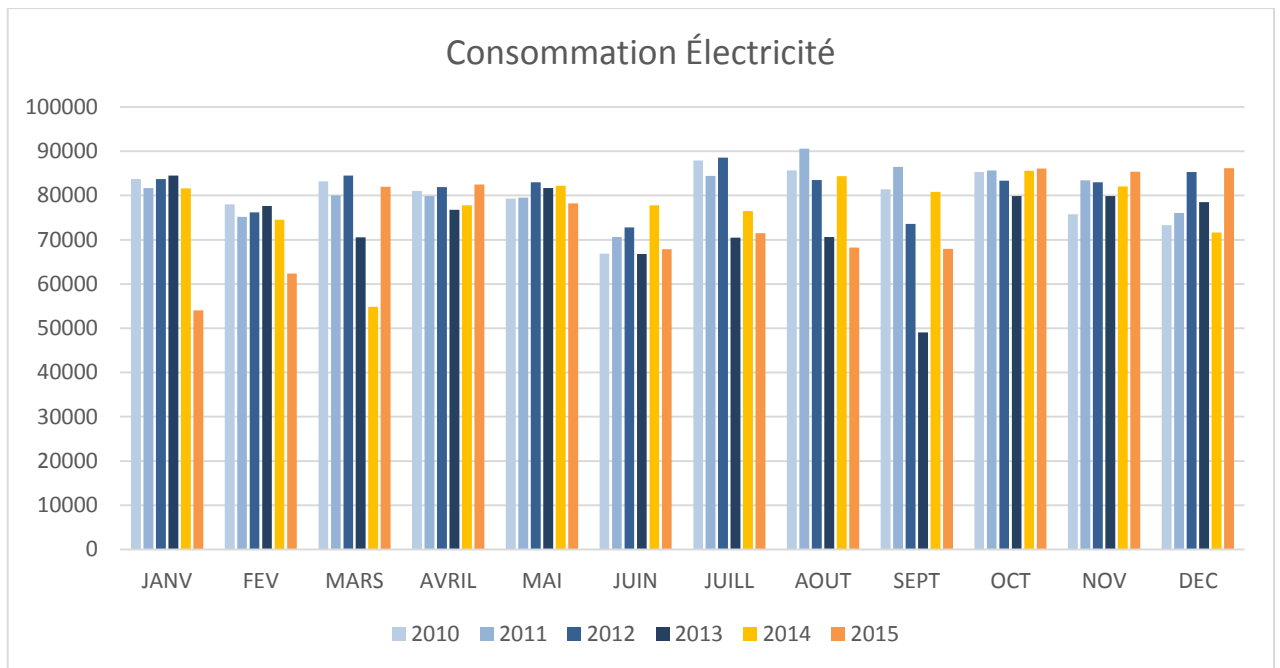
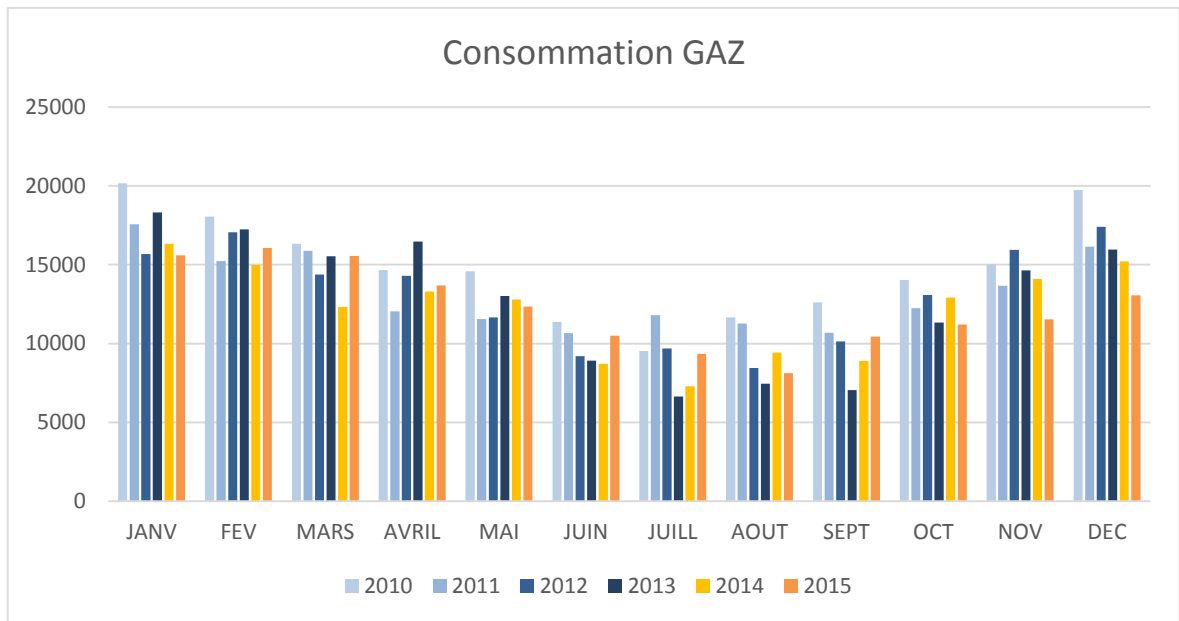


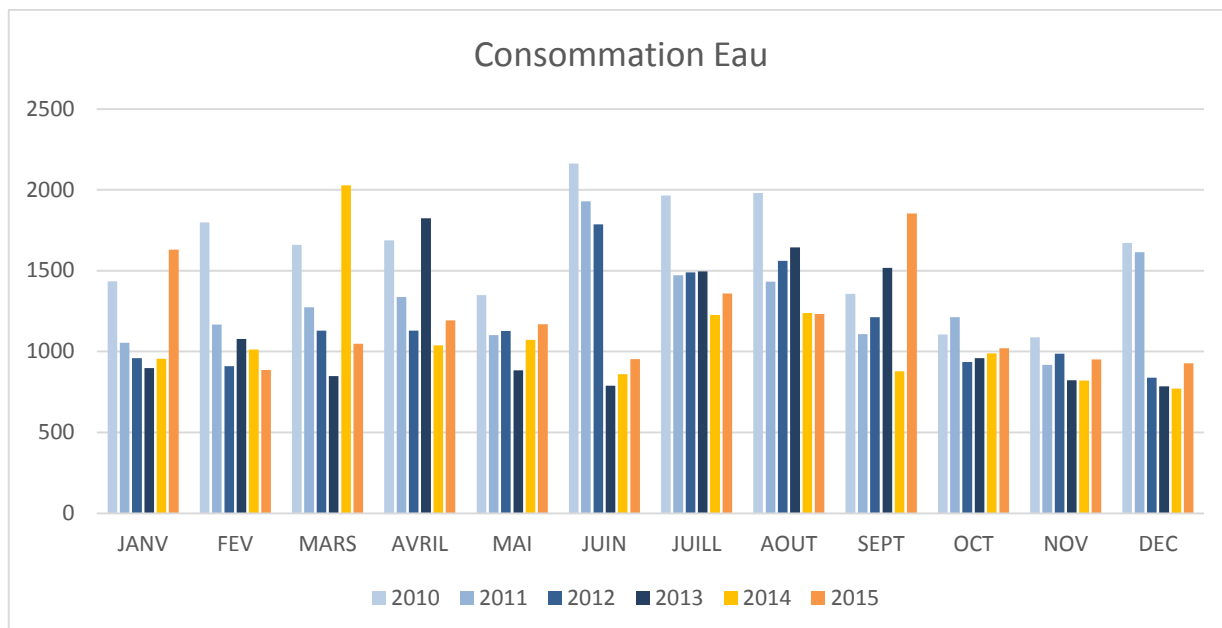
4. LES CONSOMMATIONS :

Nous suivons de près les consommations d'eau, de gaz, et d'électricité, afin de les optimiser tout en respectant les normes en vigueur.

Les Consommations mensuelles sont les suivantes

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
GAZ	15589	16071	15548	13691	12348	10511	9345	8129	10449	11216	11540	13054	147491
ÉLECTRICITÉ	54069	62375	81969	82484	78214	67887	71487	68210	67928	86096	85376	86153	892248
EAU	1631	886	1048	1193	1169	954	1359	1232	1854	1021	951	928	14226





Les consommations totales sur une année de fonctionnement sont :

	2014	2015	ECART
GAZ	146 297	147 491	+0.82%
ELEC	929 876	892 248	-4.05%
EAU	12 995	14 226	+9.47%

Pour l'eau et le gaz les consommations s'expriment en m3
 Pour l'électricité, les consommations s'expriment en KWh.

Tout au long de l'année, nous sommes vigilants au suivi des consommations afin de pouvoir réagir rapidement si un problème apparaît.

Différents constats sur les consommations :

La consommation de gaz suit logiquement les conditions climatiques puisque celui-ci sert essentiellement au chauffage du site et au chauffage de l'eau des bassins.

Les consommations d'eau suivent l'évolution de notre fréquentation du public.

Nous devons respecter la norme suivante qui est de 30l/baigneur/jour

L'eau est utilisée pour :

- Le renouvellement ou le remplissage bassin
- Les sanitaires et douches du centre
- L'entretien des installations

L'électricité est utilisée pour faire fonctionner les éclairages et essentiellement les pompes de filtration et de jeux. La consommation est forte en été car les pompes de jeux fonctionnent en permanence du fait des horaires d'été. Consommation en hausse au vu de l'impossibilité de mettre sur la période estivale la CTA en petite vitesse suite à l'expertise. Remplacement par un générateur de vapeur plus puissant pour le hammam sur le dernier trimestre.

5. LES PROPOSITIONS

Pour l'année 2015, nos objectifs étaient de maintenir les installations en parfait état de fonctionnement et de continuer à y apporter toutes les améliorations techniques possibles.

Propositions pour 2016 :

- Aménagement du sous-sol

- Le technicien pour pouvoir être très réactif aux différents problèmes se doit d'avoir un équipement et un ensemble de matériaux suffisants en stock. Il serait intéressant de réfléchir à l'élaboration d'un atelier au sous-sol notamment au niveau des filtres et cela sans occuper l'espace qui a été prévu pour l'installation d'un filtre pour un éventuel bassin extérieur.

Afin de mieux satisfaire les usagers et de répondre à leurs différentes demandes, aux exigences de qualité de fonctionnement et à une meilleure gestion des consommations en terme environnemental, nous vous proposons quelques suggestions d'amélioration du site :

- Réfection du sol des douches massantes avec résine.
- Réfection des buses des douches massantes et mise en place d'un système de temporisation.
- Reprise du carrelage vestiaires H&F de l'espace forme ainsi que de l'espace détente.
- Amener un point d'eau froide potable dans l'espace détente.
- Création d'un rideau d'air chaud entre les vestiaires piscine et le hall d'accueil.
- **Création d'un mur rideau sous le parvis de l'établissement afin d'agrandir le hall et la salle cardio-musculation (et ainsi créer un espace cours collectif).**
- **Si proposition non retenue, création d'une annexe sur l'arrière du bâtiment afin de réaliser un espace cours collectifs.**

Toutes ces différentes améliorations techniques permettront de répondre favorablement aux diverses sollicitations des usagers notifiées régulièrement dans le cahier de doléances disponible à l'accueil.

Elles ont aussi pour objectif de sécuriser au maximum le site pour optimiser les installations pour le personnel y travaillant ainsi que pour les usagers.

Cette sécurité optimale permettra de répondre au mieux aux demandes de nos usagers ce qui est pour le délégataire une de ses priorités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERENGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

DELIBERATION N° 2016/07-6 – TARIFS E'CAUX BULLES 2016-2017

Vice-présidence : **Affaires culturelles et sportives**

Rapporteur : **Monsieur Didier TERRIER, 3^{ème} Vice-président**

Budget : **Principal**

Domaine : **1.2 Délégation de service public**

EXPOSE

La convention de délégation de service public relative à l'exploitation du centre aquatique E'Caux Bulles prévoit une révision annuelle de la grille tarifaire et de la compensation de contrainte pour service public (article 41).

Pour information, le coefficient d'indexation est calculé en application de la formule suivante :

$$K = 0,15 + 0,85 [0,507 S/So + 0,088 G/Go + 0,035 E/Eo + 0,069 EI/Elo + 0,301 FSD^2/FSD^2o]$$

Les indices pris en compte sont les suivants : salaires (S), le gaz (G), l'eau (E), l'électricité (EI) et l'indice des frais divers (FSD²).

Deux coefficients ont été supprimés par l'INSEE : « EI » et « TCH » (élément de décomposition de l'indice FSD²). Ces deux coefficients ont été remplacés :

- l'indice « EI » est remplacé par l'indice référencé 1771242 auquel il convient d'appliquer un coefficient de raccordement de 1,1762 ;
- l'indice « TCH » est remplacé par l'indice référencé 1763861.

Il est proposé de retenir ces nouveaux indices pour le calcul du coefficient d'indexation.

Pour l'année 2016-2017, le coefficient d'indexation est de 0,9982.

Ce coefficient conduit à une diminution globale des tarifs du centre aquatique de quelques centimes (voir annexe). A plusieurs reprises, le délégataire a accepté de ne pas augmenter les tarifs sur demande de la CCRY, et ce, sans compensation financière. Il est proposé de ne pas appliquer la révision sur les tarifs pour l'année 2016-2017 et ainsi, de rester sur les tarifs actuellement pratiqués. Pour rappel, en application du nouveau contrat, les tarifs avaient été augmentés au 1^{er} janvier 2015.

Ce même coefficient est également utilisé pour la révision annuelle de la compensation pour contrainte de service public. Le coefficient d'indexation a toujours été appliqué à la

compensation pour contrainte de service public. Il est proposé de faire de même cette année et d'appliquer le coefficient d'indexation à la compensation pour contrainte de service public. Cette dernière s'élèvera pour 2016-2017 à 338 442,70 € (contre 339 053,00 € prévu à la convention).

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, DECIDE :

vu

le Code général des collectivités territoriales,

l'avis favorable de la commission Finances en date du 21 juin 2016,

l'avis favorable du Bureau en date du 23 juin 2016,

considérant

que la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du centre aquatique E'Caux Bulles prévoit une révision annuelle de la grille tarifaire et de la compensation de contrainte pour service public,

que la commission Finances propose de ne pas appliquer la révision des tarifs pour l'année 2016-2017,

que la commission Finances propose d'appliquer la révision à la compensation pour contrainte de service public,

le rapport de Monsieur le Vice-président,

* * *
* * * *

Article 1^{er} – D'adopter les tarifs tels que présentés en annexe.

Article 2 – D'appliquer le coefficient d'indexation à la compensation pour contrainte de service public.

Article 3 – D'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant avec le délégataire pour convenir des nouvelles références des indices INSEE qui ont été supprimés.

Article 4 – D'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant pour entériner les modalités d'application du coefficient d'indexation pour l'année 2016-2017.

- * - * -

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 08 juillet 2016
Déposé en préfecture le : voir tampon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-06-DE

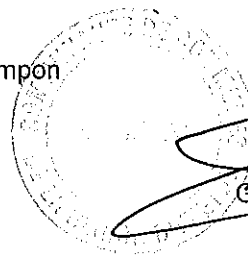
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

Gérard CHARASSIER



DSP REVISION TARIFAIRE

Coefficient d'actualisation = 0,9982

	Actuel	Application du coefficient	Différence	Retenu pour 2016-2017
PRESTATIONS PUBLIQUES				
Espace aquatique				
Entrée	4,90 €	4,89 €	-0,01 €	4,90 €
Entrée réduite	3,80 €	3,79 €	-0,01 €	3,80 €
Enfants - de 3 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Carte famille	27,00 €	26,95 €	-0,05 €	27,00 €
Entrée famille	2,45 €	2,45 €	0,00 €	2,45 €
Entrée famille réduite	1,90 €	1,90 €	0,00 €	1,90 €
Carte 10 heures	27,50 €	27,45 €	-0,05 €	27,50 €
Carte 10 entrées	44,90 €	44,82 €	-0,08 €	44,90 €
Comités d'entreprise	219,50 €	219,10 €	-0,40 €	219,50 €
Groupes/ALSH	3,30 €	3,29 €	-0,01 €	3,30 €
Espace forme				
Entrée forme + piscine	14,90 €	14,87 €	-0,03 €	14,90 €
ACTIVITES				
ACTIVITES (cours natation...)				
Séance				
Trimestre	9,90 €	9,88 €	-0,02 €	9,90 €
Annuel	89,00 €	88,84 €	-0,16 €	89,00 €
Stage de natation	210,00 €	209,62 €	-0,38 €	210,00 €
AQUACYCLING/LAGON TONIC				
Séance				
5 séances	46,00 €	45,92 €	-0,08 €	46,00 €
CARTE PASS Aquaforme				
Abonnement mensuel sans condition de durée	11,90 €	11,88 €	-0,02 €	11,90 €
CARTE PASS Fitness				
Abonnement mensuel sans condition de durée	49,90 €	49,81 €	-0,09 €	49,90 €
CARTE PASS Liberté				
Abonnement mensuel sans condition de durée				0,00 €
	29,90 €	29,85 €	-0,05 €	29,90 €
SCOLAIRES				
Séance pédagogique : 1er degré				
	65,00 €	64,88 €	-0,12 €	65,00 €
Séance secondaire : 2nd degré				
	60,00 €	59,89 €	-0,11 €	60,00 €
CLUBS/ASSOCIATIONS				
Bassin sportif (ligne d'eau/heure)				
	21,00 €	20,96 €	-0,04 €	21,00 €
Mise à disposition équipement - demi journée				
	1 000,00 €	998,20 €	-1,80 €	1 000,00 €
ADHESION CARTES PASS				
PASS Aquaforme				
	51,00 €	50,91 €	-0,09 €	51,00 €
PASS Fitness et Libertés				
	61,20 €	61,09 €	-0,11 €	61,20 €
Offres promotionnelle				
PASS Aquaforme				
	25,50 €	25,45 €	-0,05 €	25,50 €
PASS Fitness et Libertés				
	30,60 €	30,54 €	-0,06 €	30,60 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERENGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

**DELIBERATION N° 2016/07-7 – ADOPTION DU RAPPORT
D'ACTIVITES 2015 DU CENTRE AQUATIQUE E'CAUX BULLES**

Vice-présidence : **Affaires culturelles et sportives**

Rapporteur : **Monsieur Didier TERRIER, 3^{ème} Vice-président**

Budget : -

Domaine : **1.2 Délégations de service public**

EXPOSE

En application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire doit produire chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport d'activité. Le rapport nous a été remis le 31 mai 2016.

Il appartient ensuite à l'autorité délégante de prendre acte de ce rapport.

Le rapport d'activités 2015 du centre aquatique peut ainsi être résumé :

1. Fréquentation

Le nombre d'élèves est en augmentation par rapport à 2014 (+ 1 088).

La fréquentation des associations au cours de l'année 2015 a été en forte augmentation (+ 742).

La fréquentation totale du public est en baisse (- 9 872). Le délégataire explique cette diminution par l'ouverture du centre aquatique de Barentin.

Les centres de loisirs connaissent également une baisse de 359 entrées sur l'année 2015. Le délégataire explique cette diminution par de nouvelles normes plus contraignantes pour les centres de loisirs (surveillant de baignade obligatoire, nombre d'accompagnateurs en hausse...).

2. Abonnements

Le Pass Aquaforme est en progression.

Le Pass liberté se maintient (il avait diminué entre 2013 et 2014).

Le Pass fitness est en progression.

Le nombre d'abonnements au 31 décembre 2015 était de 768 (contre 737 en 2014).

3. Comités d'entreprises

La vente de tickets « comités d'entreprises » est en diminution (- 424).

4. Fermetures

Le site a été fermé :

-Partiellement :

- 2 fois pour des compétitions
- Pour problèmes d'hygiène :
- 2 fois pour le 25m
- 6 fois pour l'apprentissage
- 5 fois pour la pataugeoire
- 3 fois pour le ludique

-Arrêts techniques :

- Du 2 janvier au 8 janvier
- Du 29 août au 4 septembre

-2 fois pour jours fériés

5. Cahier des doléances

Les usagers demandent :

- Une salle de remise en forme plus grande
- Une amélioration du nettoyage du sol des vestiaires de l'espace forme

6. Animations

Comme en 2014, de nombreuses animations ont été proposées : crêpes, animations tapis, chasse aux œufs, structures gonflables...

7. Opérations Vert Marine

Les pompiers du SDIS sont accueillis gratuitement sur un créneau.

180 entrées offertes pour les associations et les kermesses des écoles.

Partenariat avec l'association Lire en Caux (mise à disposition de livres sur le balcon de la piscine).

8. Tarifs

Conformément à la convention de DSP, les tarifs ont été augmentés au 1^{er} janvier 2015.

9. Communication

Le délégataire a mené plusieurs opérations de communication externe (site internet, réseaux sociaux, distribution de flyers, offre de tickets d'entrée...) et interne (planning pour l'aquagym, affichage, prospectus...).

10. Rapport financier

	2014	2015	Ecart
Production vendue de services	759 930,65 €	831 093,03 €	71 162,38 €
Compensation DSP	570 977,60 €	348 479,88 €	- 222 497,72 €
Autres produits	15 748,44 €	39 586,70 €	23 838,26 €
TOTAL	1 346 656,69 €	1 219 159,61 €	- 127 497,08 €
Fluides	203 228,11 €	198 763,50 €	- 4 464,61 €
Achats	44 550,91 €	41 295,89 €	- 3 255,02 €
Services extérieurs	125 932,89 €	121 563,01 €	- 4 369,88 €
Autres services extérieurs	62 071,68 €	79 205,96 €	17 134,28 €
Impôts et taxes	40 298,99 €	37 962,12 €	- 2 336,87 €
Charges de personnel	532 790,98 €	504 658,08 €	- 28 132,90 €
Charges diverses	762,96 €	509,48 €	- 253,48 €
Provision P3	27 884,62 €	24 193,50 €	- 3 691,12 €
Amortissements	14 380,23 €	29 542,00 €	15 161,77 €
TOTAL	1 051 901,37 €	1 037 693,54 €	- 14 207,83 €
RESULTAT NET	294 755,32 €	181 466,07 €	- 113 289,25 €

Les résultats nets du centre aquatique restent très positifs malgré une baisse entre 2014 et 2015.

A noter qu'en application de l'article 41.2 de la convention de délégation de service public, le délégataire doit verser à la CCRY une part variable égale à 50 % du résultat effectivement dégagé au-delà du résultat prévisionnel. Ainsi, pour l'année 2015, la part variable revenant à la CCRY est la suivante :

Résultat dégagé (A)	181 466,07 €
Résultat prévisionnel (B)	57 100 €
Différence (A - B)	124 366,07 €
Part CCRY ((A-B) x 0,50)	62 183,03 €

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET
PROCEDE AU VOTE, DECIDE :**

vu

l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales,

l'avis favorable du comité de concertation et de la commission centre aquatique en date du 16 juin 2016,

l'avis favorable du Bureau en date du 23 juin 2016,

considérant

qu'il convient de prendre acte du rapport d'activités 2015 du centre aquatique E'Caux Bulles, le rapport de Monsieur le Vice-président,

* * * *

Article unique – De prendre acte du rapport d'activités 2015 du centre aquatique E'Caux
Bulles tel que proposé en annexe.

- * - * -

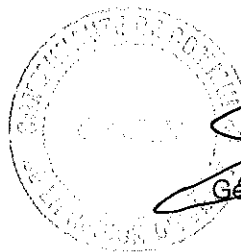
Résultat du vote : unanimité (1 abstention)

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 08 juillet 2016
Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Gérard CHARASSIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

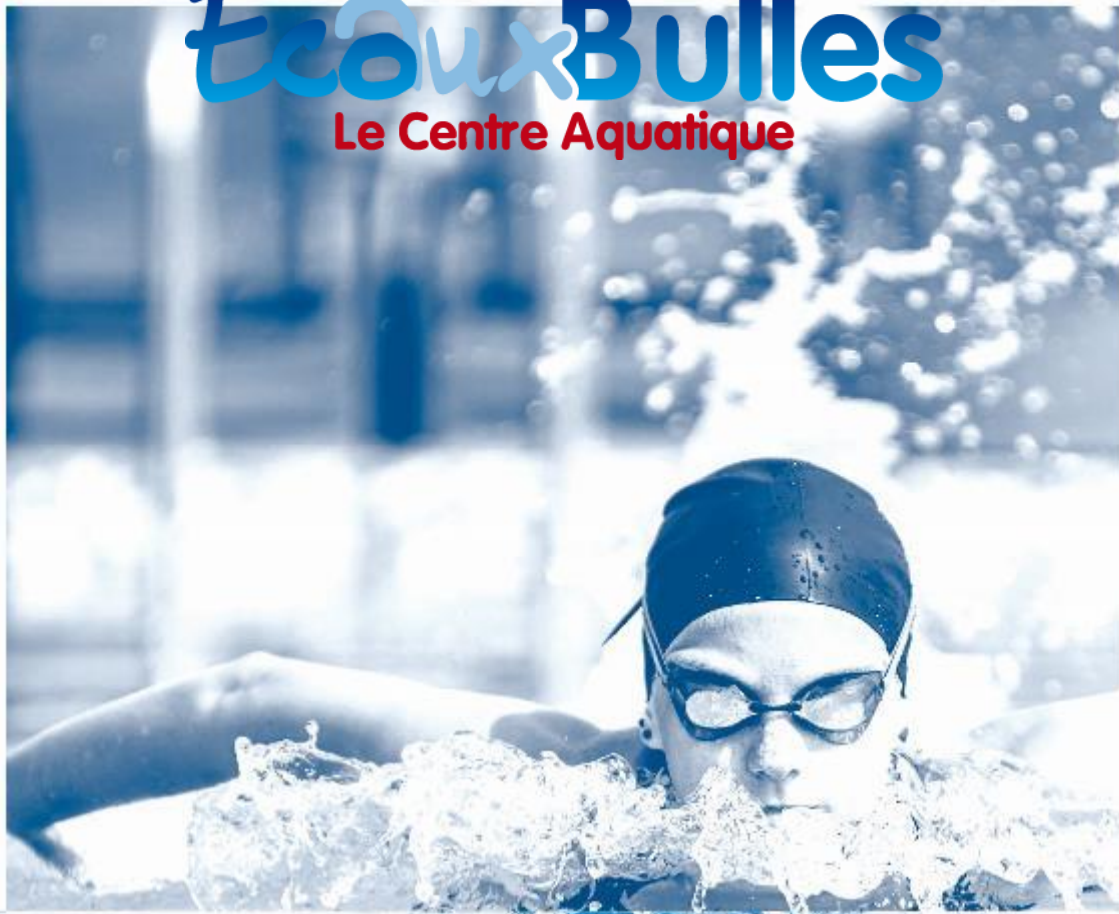
076-247600620-20160707-2016-07-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

Eaux Bulles

Le Centre Aquatique



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION D'YVETOT



1. INTRODUCTION

- 1.1 Les missions de service public
- 1.2 Les missions de service public liées à la gestion de l'établissement

2. L'ORGANISATION GENERALE

- 2.1 Le personnel
- 2.2 Les ouvertures
- 2.3 La remise en forme
- 2.4 L'espace détente
- 2.5 Les scolaires
- 2.6 Les associations
- 2.7 La sécurité
- 2.8 Les fermetures de l'année
- 2.9 La synthèse des remarques du cahier de doléances

3. LA FREQUENTATION

- 3.1 Le public
- 3.2 Les activités
- 3.3 Les centres de loisirs sans hébergement
- 3.4 Les comités d'entreprises
- 3.5 Les scolaires
- 3.6 Les associations

4. LES ANIMATIONS

- 4.1 Les animations de soirée
- 4.2 Les animations des vacances
- 4.3 Les animations auprès des différents publics
- 4.4 Les opérations Vert Marine

5. LES TARIFS

- 5.1 La politique tarifaire
- 5.2 Les tarifs

6. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LA COMMUNICATION

- 6.1 La communication externe
- 6.2 La communication interne

7. LE BILAN ET LES PROPOSITIONS

8. LE RAPPORT FINANCIER

1. INTRODUCTION

Le Rapport d'activité 2015 retrace la première année d'exploitation du centre aquatique E'CauxBulles pour le nouveau contrat liant la société VM76190 à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot.

Notre travail, depuis l'ouverture du site en 2010, a pour objectif d'accueillir au mieux les usagers qu'ils soient abonnés, licenciés d'associations, scolaires ou encore utilisateurs occasionnels.

Le nouveau contrat, conclu pour une durée de 7 ans, vise une recherche constante d'amélioration et de modernisation des installations, des prestations et des services.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public qui la lie à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot pour l'exploitation du Centre Aquatique E'CauxBulles, la Société VM76190 s'engage sur les missions suivantes :

1.1 Les missions de service public :

- L'accueil de la natation scolaire et périscolaire
- L'assistance à la conception d'un projet pédagogique en relation avec le conseiller pédagogique de circonscription et les enseignants
- L'accueil et la surveillance de la natation dite individuelle ou libre
- L'accueil de 3 associations
- La natation individuelle encadrée pour le grand public (école de natation, jardin aquatique, gymnastique aquatique)
- L'accueil des C.L.S.H et des comités d'entreprise

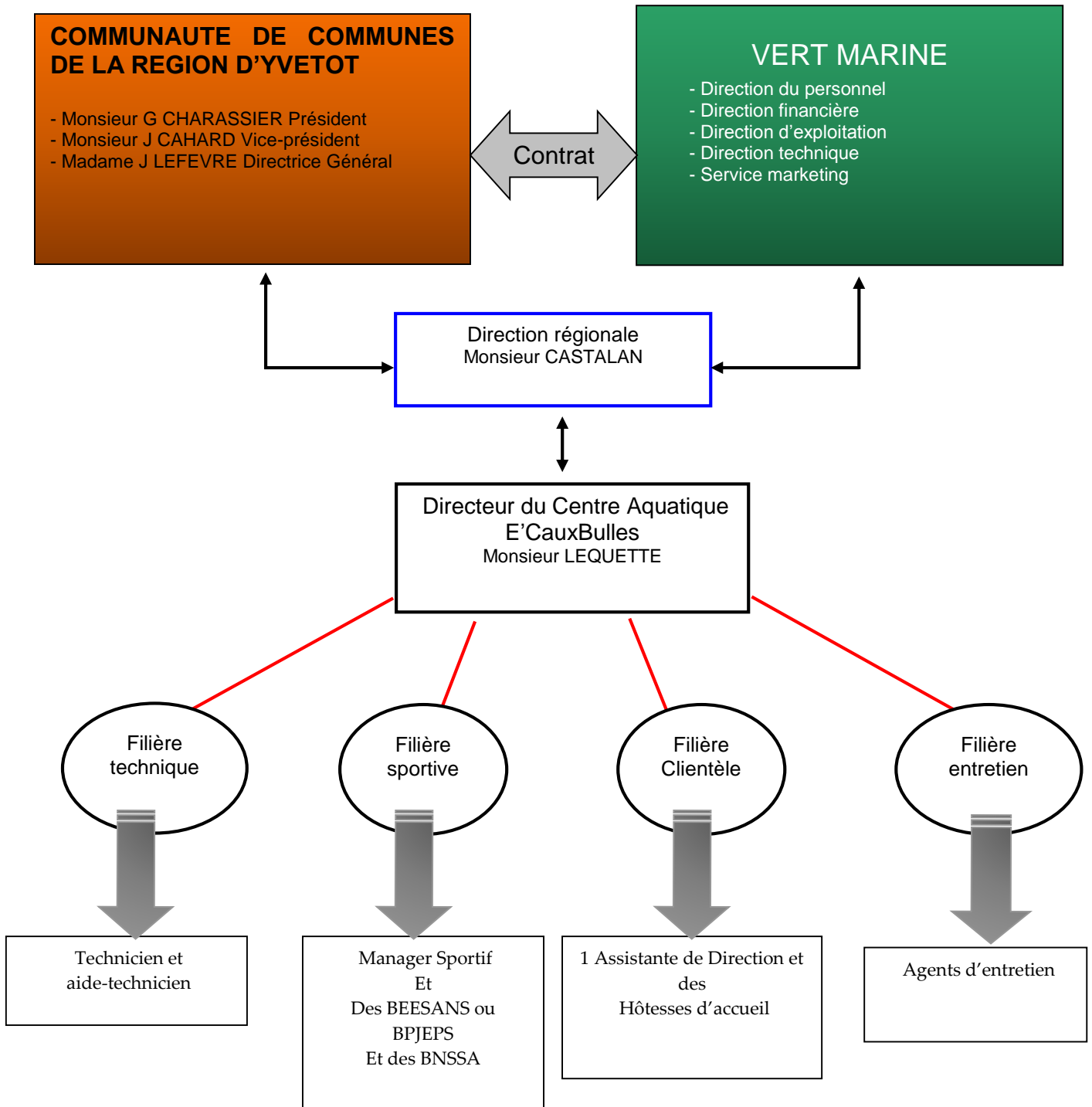
1.2 Les missions de service public liées à la gestion de l'établissement :

- Entretien des locaux, maintenance et renouvellement des matériels
- Encadrement et formation du personnel
- Contrôle de l'hygiène
- Gestion comptabilité et facturation
- Perception des droits d'entrée auprès des usagers
- Animations

2. L'ORGANISATION GENERALE

2.1. Le personnel

L'organigramme du service



Comme les années précédentes, l'équipe change, même si nous avons su apporter une stabilité et une continuité au niveau de notre équipe sportive, ce qui a eu un impact positif sur le suivi des usagers (que ce soit les enfants de l'école de natation ou les abonnés aquagym). Dans la filière entretien, Vert Marine participe à la formation des jeunes en accueillant des stagiaires du secteur secondaire.

Dans le domaine technique, afin d'assurer un suivi et une maintenance toujours efficace, nous avons prolongé notre second technicien dans ses fonctions, le site demandant des interventions de plus en plus fréquentes en vieillissant.

L'année 2015 a été la première année où le site accueille une formation BPJEPS, une initiative mise en place par Vert Marine pour former les futurs maîtres-nageurs grâce à une formation en alternance.

L'ensemble des salariés de l'entreprise a bien conscience de sa mission de service public et y répond avec le plus grand professionnalisme quel que soit le public présent sur le site.

2.2. Les ouvertures

L'organisation générale mise en place en accord avec la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot a pour objectif de recevoir tout type de public dans les meilleures conditions et d'optimiser la fréquentation. À partir du 1^{er} Janvier, ouverture de l'espace aquatique à 9h les Samedi et Dimanche.

Période scolaire	Heures/semaine
Ouverture au public	49 h
Accueil des scolaires	20.25 h
Associations	24.5 h
Activités	37.25 h

Petites Vacances	Heures/semaine
Ouverture au public	68 h
Association	15 h
Activités	13.75 h

Grandes Vacances	Heures/semaine
Ouverture au public	70 h
Activités	13.75 h

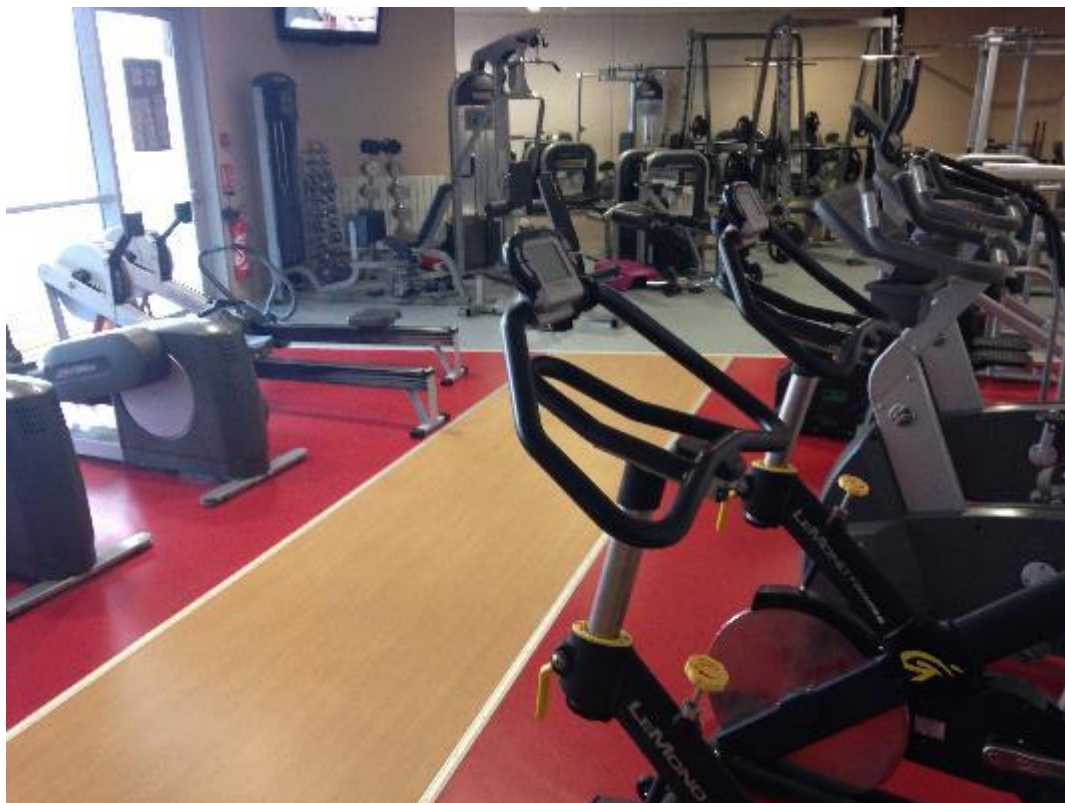
2.3 La remise en forme

La salle de remise en forme continue à connaître un grand succès qui malheureusement fait sérieusement apparaître de grands problèmes de place. La salle est maintenant fréquentée assidument chaque jour, et les soirées en semaine rencontrant une très forte fréquentation.

Les travaux d'embellissement de l'espace forme courant Septembre 2015, ont permis de donner un nouveau souffle à cette partie du site, avec réfection du sol de la salle cardio-muscu ainsi que peinture des murs et pose de miroirs. Les vestiaires ont aussi eu un coup de jeune avec nouvelles peintures des murs, remplacement du faux-plafond, changement des luminaires en LED, changement des miroirs et des spots.

En période scolaire et en période de vacances	Heures/semaine
Ouverture au public	76 h

L'espace Cardio en 2015

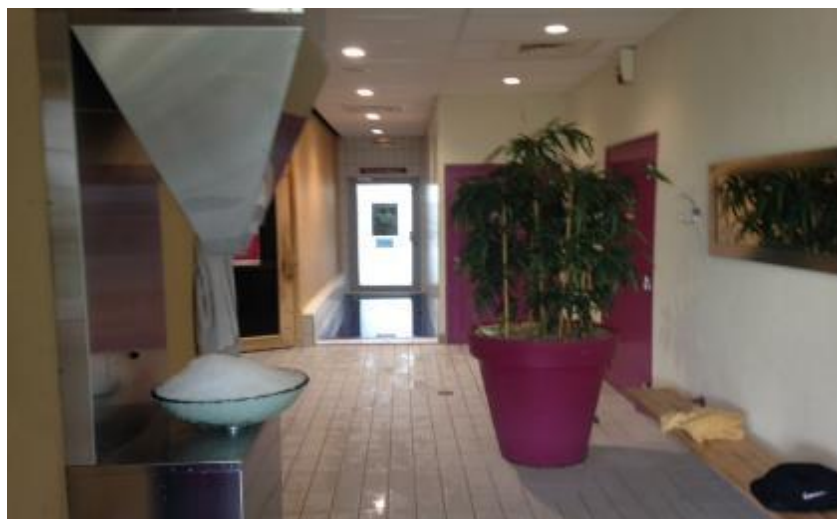


2.4 L'espace détente

De plus en plus, cet espace s'inscrit comme étant un lieu de détente, de décontraction musculaire mais surtout comme un espace conviviale. Les travaux d'aménagement et d'embellissement de cet espace en 2015 ont vu la transformation de cette partie du site pour devenir un espace proposant une prestation très qualitative :

- Peinture des murs, remplacement du faux-plafond, changement des luminaires en LED
- Installation d'un mur en parement et de nombreux effets de lumières
- Nouvelle décoration « Zen »
- Installation de 5 banquettes chauffante
- Installation d'une fontaine à glace
- Mise en place d'une tisanderie
- Réfection entière de la terrasse privative, avec décoration, nouveaux mobiliers d'extérieurs et jeux de lumières nocturne

Cet espace reste toujours un ensemble très important de notre exploitation. C'est « le plus » que les clients viennent chercher.



2.5 Les scolaires

Au niveau scolaire, le site accueille des élèves âgés de 5 à 20 ans avec une dominante pour les élèves de primaire comme décidé par la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot pour répondre au savoir nager.

LES PRIMAIRES :

Des écoles de la CCRY : Il y a eu en 2015 16 écoles soit 70 classes qui ont pu bénéficier d'un apprentissage de la natation à E'CauxBulles.

Des écoles Hors de la CCRY : Il y a eu 7 écoles soit 13 classes.

LES SECONDAIRES :

Les collèges : Le collège CAMUS avec 4564 élèves de sixième et 475 de cinquième.
Le collège BOBEE : avec 6357 entrées de sixièmes.

Les Lycées : Le lycée Jean XXIII avec 268 élèves entrants.
Le Lycée RAYMOND QUENEAU avec 0 élève entrant.
Le Lycée AGRICOLE avec 358 élèves entrants.

LES AUTRES ETABLISSEMENTS :

IME institut médico-éducatif

- les 6-14 ans qui bénéficient d'un créneau d'une heure à l'année le jeudi matin en même temps que certaines classes primaires.
- Les 14-20 ans qui louent un créneau d'une heure.

Les Associations Sportives

Les deux Associations Sportives utilisant des lignes d'eau à la piscine pour la pratique de la natation sont :

- * L'A.S du Lycée Queneau
- * L'A.S du collège Camus.

L'établissement BF SKINNER

Etablissement installé à Yerville et intervenant sur l'Autisme.

2.6 Les associations

Les associations prises en charge

Plusieurs associations profitent des installations nautiques. Leur occupation est prise en charge totalement par la CCRY :

Le C.N.Y club de natation
Le Club triathlon
L'Aquaclub bébé nageurs
Le Club de Plongée&Caux

Le planning horaire des différents clubs est le suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
CNY	12h15-13h30 17h00-21h30	17h00-20h00	12h15-13h30	17h00-20h00	12h15-13h30 17h00-21h30	
TRIATHLON	20h00-21h30		20h00-21h30			
PLONGÉE			20h00-21h30			
AQUACLUB						8h00-11h00

2.7 La sécurité

La société Vert Marine optimise les conditions de sécurité de ses usagers ainsi que de son personnel. L'entraînement régulier aux gestes de secours, l'exécution des procédures de sécurité et la formation annuel qualitative de l'ensemble des salariés permet de maintenir de bonnes conditions de sécurité sur le site.

Nous sommes soumis au plan d'organisation des secours et de la surveillance mise en place à cet effet. Les modifications apportées ont pour but d'améliorer la sécurité de tous les publics qui utilisent le Centre.

Les interventions de l'année 2015 sont de tout ordre et grâce au professionnalisme de nos maitres-nageurs, elles ont toutes été gérées efficacement.

Le bilan de l'année est :

- Une intervention à l'espace forme et détente (1 pour brûlure sortie de vapeur hammam)
- 4 interventions aux vestiaires pour chutes
- 15 interventions aux bassins (4 malaises, 8 chutes, 3 coupures plus ou moins grave)
- 3 interventions au pentagliss (3 chutes)

2.8 Les fermetures de l'année

Les fermetures partielles de l'établissement en dehors des arrêts techniques sont :

- la fermeture des bassins pour compétition CNY le 29 Mars 2015
- la fermeture des bassins pour les trophées du Sprint le 14 mai 2015
- les fermetures temporaires des bassins pour problèmes d'hygiène
 - le 25 m 2 fois
 - l'apprentissage 6 fois
 - la pataugeoire 5 fois
 - le ludique 3 fois

Les fermetures liées aux arrêts techniques

- Du 02 Janvier au 08 Janvier 2015
- Du 29 Août au 04 Septembre 2015

Les fermetures jours fériés

- Le 1^{er} janvier 2015
- Le 25 décembre 2015

Tous nos bassins sont suivis régulièrement par le laboratoire DUNCOMBE qui est missionné par l'ARS pour les contrôles obligatoires.

En cas de problème, nous sommes en relation avec l'ARS avec qui nous entretenons de très bonnes relations grâce à notre réactivité.

2.9 La synthèse des remarques du cahier de doléances

- En termes de propositions
 - Demande d'ouverture de l'espace Fitness plus tôt le matin dès 9 heures (réalisé début 2015)
 - Demande d'une salle de REF plus grande (voir proposition)
- En termes d'hygiène
 - Sol sale dans les vestiaires espace forme (voir proposition)

3. LA FREQUENTATION

3.1 Le public

Les chiffres des périodes de vacances scolaires

FEVRIER sur 14 JOURS : 7708 entrées publiques soit une moyenne de 550 entrées/jour

PÂQUES sur 14 JOURS : 6866 entrées publiques soit une moyenne de 490 entrées/jour

GRANDES VACANCES sur 56 JOURS : 33 845 entrées publiques soit une moyenne de 604 entrées/jour
Nouveau record pour E'CauxBulles avec 1324 personnes ayant fréquentées l'établissement la journée du 1er Juillet 2015.

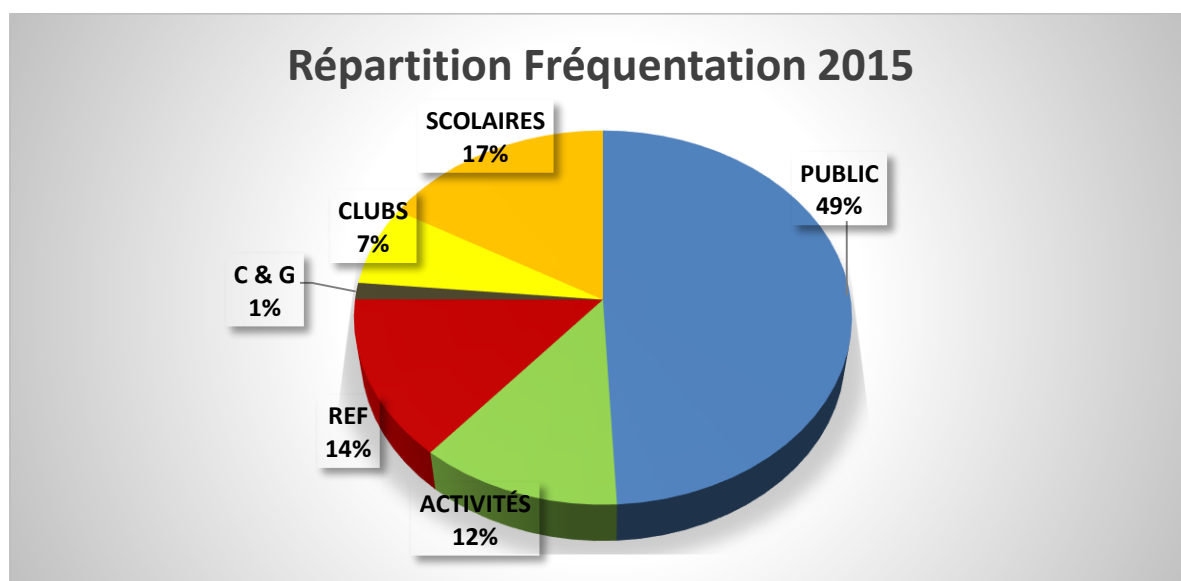
TOUSSAINT sur 14 JOURS : 7049 entrées publiques soit une moyenne de 503 entrées/jour

NOEL sur 9 JOURS : 4028 entrées publiques soit une moyenne de 447 entrées/jour

La répartition de nos utilisateurs

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
PUBLIC	3798	6543	7430	7025	7586	7194	13070	12290	5195	7916	5139	5732	88918
ACTIVITÉS	1623	1963	2294	2094	1786	2033	1112	927	1688	2066	2405	1656	21647
REF	1651	2295	2517	2368	1973	1954	2070	1953	1631	2198	2353	2114	25077
C & G	35	142	175	173	109	132	1130	234	57	276	54	75	2592
CLUBS	1285	899	1428	1382	1230	1514	18	0	729	1094	1673	1175	12427
SCOLAIRES	2826	3120	3175	2839	2197	2881	0	0	3181	2730	4316	2863	30128
TOTAL	11218	14962	17019	15881	14881	15708	17400	15404	12481	16280	15940	13615	180789

La visualisation (en pourcentage)



L'analyse des chiffres :

2015 c'est 9 872 entrées de moins que 2014

Analyse : - Soit une moyenne de 27 entrées de moins par jour suite à l'ouverture de la piscine de Barentin. Ce chiffre est encourageant, l'établissement ayant pu rester attractif malgré la présence proche d'un autre centre aquatique de nouvelle génération.

- Chiffre Activités en hausse
- Le succès de l'espace remise en forme

3.2 Les activités

Les chiffres

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Séance Aquagym	39	130	63	70	57	81	45	41	80	90	123	93	912
École de natation	540	530	623	650	489	585	0	0	523	449	619	566	5574
Pass Aquaforme	764	927	1026	918	824	978	711	624	862	1032	1104	830	10600
GFDAR	135	140	205	117	112	85	0	0	0	76	213	108	1191
AquaCycling	45	79	98	80	58	77	46	34	68	98	113	58	854
Stages	0	27	35	9	25	0	107	106	0	36	0	0	345
TOTAL	1523	1833	2050	1844	1565	1806	909	805	1533	1781	2172	1655	19476

Les Activités

AVEC LA CARTE ACTIVITE : l'école de natation pour les petits et les grands

AVEC LA CARTE AQUAFORME : des cours d'aquagym en illimité sous différentes formes

AVEC LA CARTE AQUACYCLING : des cours de vélos sous réservation

LES STAGES : au moment des vacances des cours de natation

Les abonnements

Toujours au nombre de trois :

Le PASS AQUAFORME a réalisé une progression cette année, avec la nouvelle organisation qui a fait passer la durée des cours à 45 minutes tout en gardant le même nombre de séances. **Nouveau record pour le nombre d'actifs en Aquaforme en 2015.**

Le PASS LIBERTE se maintient.

Le PASS FITNESS encore en progression, avec des vagues d'inscriptions en Mars/Avril et Septembre/Octobre.

L'ensemble des PASS en Décembre 2015 atteint le nombre de 768. **Nouveau record du site pour le nombre de PASS actifs atteints en Mars 2015.**

3.3 Les Centres de loisirs sans hébergement

Les chiffres

- 2592 entrées sur l'année 2015, soit une baisse de 359 entrées sur l'année.
- 1130 entrées en juillet soit 43 % des entrées groupes annuelles.

Une organisation particulière

- Une réglementation qui bloque les organismes.
- Obligation d'avoir des Surveillant de Baignade, obligation d'un nombre d'accompagnateurs précis en fonction du nombre d'enfants présents et de leur âge.

Analyse

Toujours des difficultés de budget des associations qui freinent leur venue au sein de l'établissement. Sur 2015, on observera que nous avons plus de centres de loisirs fréquentant l'établissement en été par rapport à l'année précédente, mais que ceux-ci viennent beaucoup sur les petites vacances.

3.4 Les Comités d'Entreprises

Nous proposons un tarif spécial CE. Pour en bénéficier, les sociétés doivent acheter des carnets de 50 entrées à prix réduit qu'elles redistribuent ensuite à leurs salariés. Ces entrées peuvent être utilisées pour la piscine, l'aquagym ainsi que pour un accès à l'espace forme.

L'utilisation de ce mode de paiement est en forte augmentation.

Pour l'année 2015, nous avons comptabilisé 9199 entrées en piscine, soit 638 de moins que 2014, 325 entrées pour les séances aquagym, équivalent à 2014 et 459 entrées pour les entrées de l'espace Forme, soit 214 de plus que 2014.

On peut observer une évolution dans l'utilisation des carnets CE, avec des usagers qui privilégient un accès à l'espace forme et détente du site, sachant que l'entrée pour cette partie du site se fait avec 3 tickets CE.

Analyse

Les difficultés économiques que tout le monde rencontre poussent les gens à rechercher des prestations à coût réduit. Ce ticket CE répond à cette demande à E'CauxBulles.

3.6 Les scolaires

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
CCRY	1181	1326	1366	1688	1364	1296	0	0	1468	1629	2221	1400	14939
Hors CCRY	396	382	307	197	127	164	0	0	0	0	51	278	1902
IME	63	103	103	113	76	142	0	0	101	101	112	103	1017
Bobée 6ème	696	627	756	430	383	780	0	0	787	473	988	437	6357
Camus 6ème	320	587	458	191	183	377	0	0	655	441	809	543	4564
Camus 5ème	95	0	51	107	0	120	0	0	102	0	0	0	475
Lycée Agricole	29	42	47	61	45	0	0	0	17	19	60	38	358
Lycée Jean XXIII	16	18	26	26	25	0	0	0	37	53	53	14	268
Lycée Queneaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
UNSS Camus	12	15	7	11	4	2	0	0	14	6	13	20	104
UNSS Queneaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BF Skinner	18	24	27	15	0	0	0	0	0	8	13	16	121
TOTAL	2826	3124	3148	2839	2207	2881	0	0	3181	2730	4320	2849	30105

BILAN

Le nombre d'entrées **PRIMAIRES** à E'CauxBulles est de **16 841**

Le nombre d'entrées **COLLEGES** à E'CauxBulles est de **11 396**

Le nombre d'entrées **LYCEES** à E'CauxBulles est de **626**

Le nombre d'entrées de l'**IME** à E'CauxBulles est de **1017**

Le nombre d'entrées **UNSS** à E'CauxBulles est de **104**

Le nombre d'entrées **Skinner** à E'CauxBulles est de **121**

Analyse par rapport à 2014

Nous avons **un delta positif de 809 élèves** pour **les primaires** ayant fréquenté la piscine cette année.

Nous avons **un delta positif de 157 élèves** du **secondaire** ayant fréquenté la piscine cette année.

Nous avons **un delta positif de 142 élèves** de lycée ayant fréquenté la piscine cette année.

Nous avons **un delta positif de 50 élèves** pour l'IME, négatif de 45 élèves pour les A.S, et négatif de 25 jeunes de l'établissement SKINNER.

3.6 Les associations

La fréquentation des différents clubs sur l'année est la suivante :

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
CNY	474	436	631	523	393	578	0	0	463	475	759	584	5316
AquaClub	741	411	615	795	507	906	0	0	150	549	816	612	6102
Triathlon	51	39	60	49	24	42	0	0	5	61	76	71	478
Plongée	18	13	17	12	9	2	0	0	4	9	22	18	124
TOTAL	1284	899	1323	1379	933	1528	0	0	622	1094	1673	1285	12020

4. LES ANIMATIONS

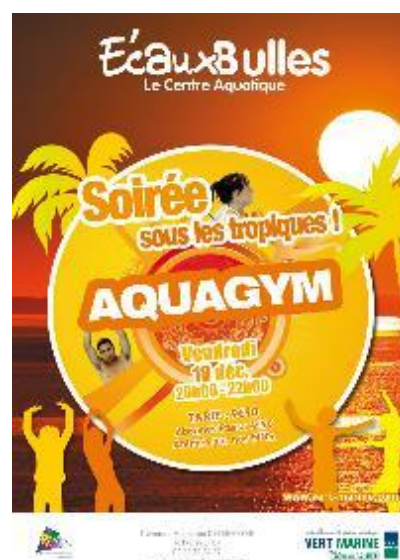
Les animations ont continué tout au long de l'année 2015 à E'CauxBulles

Nos animations sont proposées à différents moments de l'année pour cibler différent public.

Voici un inventaire non exhaustif de quelques animations de l'année 2015 :

4.1 Les animations de soirée

- des soirées destinées aux abonnés mais aussi à ceux qui ne le sont pas : exemple soirée Aqua-explosion

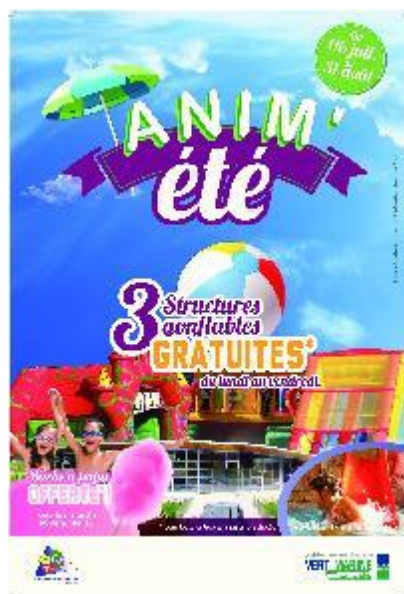


- des soirées à thème : exemples soirée ZEN - soirée anniversaire



4.2 Les animations en vacances scolaires

- Février avec ses crêpes ; animations tapis
- Pâques avec sa chasse aux œufs et animations
- Toussaint avec des animations tapis
- Vacances d'été, 2 mois d'animations quotidiennes pour tous les âges



4.3 Les animations auprès des différents publics

Pour l'école de natation :

- fête de Noël
- fête de l'école de natation en Juin

4.4 Les opérations Vert Marine 2015

Vert Marine a souhaité en 2015 continuer les actions sociales, de partenariat et d'entre-aide avec les organismes et les structures suivants :

- Les pompiers du SDIS, accords renouvelés. Rappelons que dans ce cadre, les pompiers sont accueillis gratuitement sur un créneau.
- Les associations, les écoles avec leur kermesse. L'action de Vert Marine c'est 180 entrées offertes.
- Partenariat avec l'association Lire en Caux c'est un emplacement équipé mis à la disposition du public afin de favoriser l'accès à la lecture pour tous.
- Le Club Vert Marine avec les avantages aux abonnés et aux détenteurs d'une carte 10 heures.
- La Semaine du sauvetage en Juin avec des sensibilisations à la sécurité avant la période estivale.



5. LES TARIFS

5.1 La politique tarifaire

Suite à la mise en place du nouveau contrat, la grille tarifaire du site a été modifiée au 1^{er} Janvier 2015.

Vert Marine s'inscrit bien dans le souci qu'à la CCRY de permettre à un maximum de personnes de profiter des avantages du centre.

5.2 Les tarifs

PRESTATIONS PUBLIQUES	en € TTC
Espace Aquatique	
Entrée	4,90 €
Entrée réduite	3,80 €
Enfants - 3 ans	Gratuit
Carte famille	27,00 €
Entrée famille	2,45 €
Entrée famille réduite	1,90 €
Carte 10 heures	27,50 €
Carte 10 entrées	44,90 €
Comités d'entreprise (carnet de 50 entrées)	219,50 €
Groupes/ALSH	3,30 €
Espace Forme	
Entrée forme + piscine	14,90 €
ACTIVITÉS	
Activités (cours de natation, Aquaphobie,...)	
Séance	9,90 €
Trimestre*	89,00 €
Annuel*	210,00 €
Stage de natation	46,00 €
Aquacycling/Lagon Tonic	
Séance	11,90 €
5 séances	49,90 €
Carte PASS Aquaforme (espace aquatique + Aquagym)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	29,90 €
Carte PASS Fitness (espace aquatique + espace forme)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	39,90 €
Carte PASS Liberté (espace aquatique + espace forme + Aquagym)	
Abonnement mensuel sans condition de durée	49,90 €
SCOLAIRES	
Séance pédagogique : 1er degré (maternelles + primaires)	65,00 €
Séance secondaire : 2nd degré (collèges + lycées)	60,00 €
CLUBS/ASSOCIATIONS	
Bassin Sportif (ligne d'eau/heure)	21,00 €
Mise à disposition équipement - demi journée	1 000,00 €
ADHÉSIONS CARTES PASS	
PASS Aquaforme	51,00 €
PASS Fitness et Liberté	61,20 €
OFFRE PROMOTIONNELLE	
1 à 3 fois par an sur une durée maximum d'un mois à chaque fois	
50% de réduction	
PASS Aquaforme	25,50 €
PASS Fitness et Liberté	30,60 €
Gratuité	
PASS Aquaforme	0,00 €
PASS Fitness et Liberté	0,00 €

*Abonnement sur la base d'une séance hebdomadaire hors vacances scolaires et jours fériés

6. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET COMMUNICATION

Les objectifs commerciaux de Vert Marine sont de permettre l'accès au centre aquatique à un maximum de gens. A chacun de trouver son intérêt, et à nous de faire qu'il y en ait le plus grand nombre possible.

Sa commercialisation se fait par les trois espaces proposés :

- La piscine
- La salle de remise en forme
- L'espace balnéo

Mais également par la multitude d'activités et d'animations proposées tout au long de l'année.

A nous de faire que par nos actions d'entretien, nos actions de maintenance, notre accueil de qualité et notre souci de toujours informer la CCRY de l'état de l'installation et du matériel d'exploitation, le service soit toujours optimal pour le grand plaisir de nos usagers.

A la CCRY de toujours nous faire confiance dans notre exploitation et de répondre au mieux pour la mise en avant de la qualité de sa propriété.

Et à nous deux de travailler ensemble afin d'avoir toujours une qualité de service public et d'assurer la bonne sécurité de nos usagers.

6.1 La communication externe

Afin de répondre au mieux à tous ses objectifs, la société a mis en place :

Une communication externe

- Pages info dans le journal de la CCRY
- Pages sur le site web de Vert Marine actualisé régulièrement
- Un Facebook professionnel
- Articles dans la Presse Locale pour les animations
- Encart dans le guide touristique de l'office du tourisme
- Parution dans les numéros utiles sur 2 secteurs
- Distribution de Flyers pour nos activités et nos animations
- Offre de tickets d'entrée gratuits auprès de tous les élèves primaires de la CCRY ainsi que les enfants des écoles maternelles du canton et au-delà soit plus de 2000 entrées
- Un affichage local sur des 12 m² ; 4m² ; 2m² LA PISCINE DE VOS ENVIES



Nous avons également mené diverses actions de communication en interne avec pour objectif principal de fidéliser notre clientèle en lui apportant plus de services et d'attention.

6.2 La communication interne

- Création de prospectus pour les horaires et les tarifs.
- Centre Aquatique E'CauxBulles
1, av Micheline Ostermeyer
76190 YVETOT

- Création de planning d'aquagym
- Tous les affichages différents des diverses animations

7. BILAN ET PROPOSITIONS

2015 : Un centre apprécié par son architecture, sa luminosité, son organisation, et son dynamisme.

Quelques points positifs au bilan

Les chiffres :

2015 c'est de nombreux records en nombres d'abonnés

2015 c'est une école de natation de 287 enfants

2015 c'est une action sociale toujours plus importante

2015 c'est une continuité dans la collaboration avec les clubs

2015 c'est une équipe reconduit pour un meilleur suivi

Mais c'est aussi

- Des activités plus nombreuses proposées aux usagers.
- Une orientation vers le développement de l'aquacycling.
- Une réponse aux changements de rythme scolaires pour les écoles de natation.

Le centre aquatique avec son espace détente continue de bien fonctionner et de satisfaire un nombreux public. C'est environ 500 utilisateurs abonnés qui utilisent l'espace.

C'est un espace qui est trop petit comparé au potentiel du territoire.

La vigilance reste de rigueur pour les différents points suivants :

- La concurrence de la piscine de Barentin.
- Des piscines publiques qui se mobilisent et appliquent de plus en plus un fonctionnement de DSP.
- Les difficultés économiques actuelles.

E'CauxBulles se doit de rester un centre leader quant aux propositions faites à nos usagers.

La fidélisation de nos clients passe par leur écoute afin de leur donner satisfaction.

Ils doivent pouvoir continuer à venir profiter du centre dans un cadre toujours plus accueillant tant du point de vue de la propreté que de la sécurité.

Des projets réalisés :

- Un animateur pour la salle de cardio-muscu qui apportent un suivi et propose de nombreuses prestations pour les abonnés de cet espace.
- Accentuation de l'activité aquacycling.
- Le complexe E'CauxBulles accueil depuis fin 2015 une formation BPJEPS. Une formation de spécialisation « surveillant de baignade » pour les BAFA est à l'étude.

La confiance réciproque qui règne entre la CCRY et la société Vert Marine permet de satisfaire au mieux notre clientèle. A nous, équipe d'E'CauxBulles, de toujours satisfaire cette confiance de nos élus et de nos clients.

8. LE RAPPORT FINANCIER

Tous les montants sont compris HT

LES PRODUITS

	Prévi 2015	2015	Ecart Prév
Entrées piscine	297 971,00 €	315 138,93 €	17 167,93 €
Scolaires contrat	70 400,00 €	70 400,01 €	0,01 €
Clubs contrat	35 490,00 €	33 653,01 €	-1 836,99 €
Scolaires	9 167,00 €	10 175,00 €	1 008,00 €
Clubs	19 916,00 €	6 608,33 €	-13 307,67 €
Activités	169 511,00 €	174 793,92 €	5 282,92 €
Espace forme	251 233,00 €	212 398,98 €	-38 834,02 €
Divers	7 500,00 €	1 796,25 €	-5 703,75 €
Boutique	0,00 €	1 861,33 €	1 861,33 €
Commissions et courtages	0,00 €	4 267,27 €	4 267,27 €
Compensation pour contrainte de service public	347 819,00 €	348 479,88 €	660,88 €
SOUS-TOTAL	1 209 007,00 €	1 179 572,91 €	-29 434,09 €
Produits divers	0,00 €	105,56 €	105,56 €
Reprise de provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Transferts de charges	0,00 €	39 481,14 €	39 481,14 €
TOTAL DES PRODUITS	1 209 007,00 €	1 219 159,61 €	10 152,61 €

Sur cette année 2015, nous sommes en première année d'exploitation de notre nouveau contrat. Nous avons une baisse de près de 3,50% par rapport à nos prévisions.

Par rapport à 2014, nous sommes conforme à nos recettes sur l'espace forme. Toutefois, nous n'avons pas atteint sur cette année 2015 nos prévisions.

LES CHARGES

	Prévi 2015	2015	Ecart Prévi
Eau	39 517,00 €	38 862,43 €	-654,57 €
Electricité	102 416,00 €	80 807,30 €	-21 608,70 €
Gaz	80 402,00 €	79 093,77 €	-1 308,23 €
FLUIDES	222 335,00 €	198 763,50 €	-23 571,50 €
Fournitures et petits équipements	23 492,00 €	22 799,87 €	-692,13 €
Produits de traitement d'eau	11 096,00 €	11 000,26 €	-95,74 €
Fournitures administratives	1 500,00 €	1 952,70 €	452,70 €
Billetterie	3 000,00 €	1 548,85 €	-1 451,15 €
Vêtements de travail	1 829,00 €	2 854,33 €	1 025,33 €
Achats boutique	2 500,00 €	1 139,88 €	-1 360,12 €
ACHATS	43 417,00 €	41 295,89 €	-2 121,11 €
Sous traitance générale	0,00 €	1 840,32 €	1 840,32 €
Analyses	7 150,00 €	6 014,61 €	-1 135,39 €
Visite technique obligatoire	3 500,00 €	2 428,27 €	-1 071,73 €
Redevance	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Mise à disposition véhicule	3 750,00 €	3 720,00 €	-30,00 €
Locations	9 106,00 €	11 694,35 €	2 588,35 €
Entretien et réparations	27 000,00 €	5 646,46 €	-21 353,54 €
Entretien espaces verts	11 182,00 €	13 634,23 €	2 452,23 €
Maintenance	21 495,00 €	32 315,37 €	10 820,37 €
Renouvellement (P3)	28 500,00 €	2 476,50 €	-26 023,50 €
Renouvellement matériel d'exploitation	0,00 €	1 456,40 €	1 456,40 €
Renouvellement compte ville	30 000,00 €	5 806,50 €	-24 193,50 €
Assurances	13 928,00 €	14 530,00 €	602,00 €
SERVICES EXTERIEURS	175 611,00 €	121 563,01 €	-54 047,99 €
Honoraires	3 015,00 €	1 874,10 €	-1 140,90 €
Frais de gestion	23 000,00 €	33 599,86 €	10 599,86 €
Publicité et communication	29 000,00 €	32 960,16 €	3 960,16 €
Documentation générale	800,00 €	0,00 €	-800,00 €
Frais de transports	800,00 €	0,00 €	-800,00 €
Voyages et déplacements	2 507,00 €	1 790,31 €	-716,69 €
Frais postaux	856,00 €	436,06 €	-419,94 €
Télécom	3 259,00 €	3 601,05 €	342,05 €
Frais bancaires	3 400,00 €	4 856,42 €	1 456,42 €
Cotisation	0,00 €	88,00 €	88,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	66 637,00 €	79 205,96 €	12 568,96 €
Taxe sur les salaires	9 714,00 €	7 605,00 €	-2 109,00 €
Taxe d'apprentissage	3 490,00 €	2 450,25 €	-1 039,75 €
Formation professionnelle	7 670,00 €	7 681,57 €	11,57 €
Investissement de construction	2 014,00 €	0,00 €	-2 014,00 €
CET	18 000,00 €	18 388,00 €	388,00 €
Organic	1 407,00 €	0,00 €	-1 407,00 €
REOM	750,00 €	1 109,00 €	359,00 €
Taxes diverses	1 500,00 €	728,30 €	-771,70 €

IMPOTS ET TAXES	44 545,00 €	37 962,12 €	-6 582,88 €
Frais de personnel	569 820,00 €	500 718,03 €	-69 101,97 €
Versement CE	0,00 €	1 134,94 €	1 134,94 €
Médecine du travail - Pharmacie	0,00 €	2 510,88 €	2 510,88 €
Autres charges de personnel	0,00 €	294,23 €	294,23 €
CHARGES DE PERSONNEL	569 820,00 €	504 658,08 €	-65 161,92 €
Charges diverses	0,00 €	509,48 €	509,48 €
Provision P3	0,00 €	24 193,50 €	24 193,50 €
Amortissements	29 542,00 €	29 542,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	1 151 907,00 €	1 037 693,54 €	-114 213,46 €

Les fluides

L'eau ainsi que le gaz sont conformes à nos prévisions.

Quant à l'électricité, nous sommes en deçà des consommations de 2014.

Les achats

L'ensemble de ces postes sont conformes à nos prévisions.

Les services extérieurs

Sur cette année 2015, nous n'avons pas utilisé ou très peu nos différentes provisions de comptes P3.

Nous retrouvons le montant non dépensé en provisions pour risques.

Les autres services extérieurs

A compter de juillet 2015, la société Vert Marine a mis en place un compteur temps afin de définir précisément le coût réel des frais de gestion des différents services centraux du siège Vert Marine.

La somme de 10 599,86 € correspond à la différence entre les frais administratifs et de gestion prévisionnels et les frais de gestion réels.

Les impôts et taxes

Les taxes baissent de la même façon que les frais de personnel.

Le plafonnement de l'Organic ayant évolué, la société VM76190 n'est plus pour le moment assujettie à cette taxe.

Les frais de personnel

Sur cette année 2015, nous avons encore réduit nos heures travaillées.

Initialement la société VM76190 n'était éligible à la cotisation du comité d'entreprise.

Toutefois à compter du 1er mai 2015, la société Vert Marine a mis en place UES (Unité économique et sociale) pour l'ensemble des filiales du groupe pour une parfaite équité entre les différents salariés du groupe.

Les salariés de la société VM76190 bénéficient au même titre que les salariés de Vert Marine des mêmes avantages sociaux (comité d'entreprise, participation ...).

C'est pourquoi, à compter du 1er mai, la société VM76190 cotise au comité d'entreprise.

LE COMPTE DE RESULTAT

	Prévi 2015	2015	Ecart Prév
-			
Production vendue de services	861 188,00 €	831 093,03 €	-30 094,97 €
Compensation pour contrainte de service public	347 819,00 €	348 479,88 €	660,88 €
Autres produits	0,00 €	39 586,70 €	39 586,70 €
TOTAL DES PRODUITS	1 209 007,00 €	1 219 159,61 €	10 152,61 €
Fluides	222 335,00 €	198 763,50 €	-23 571,50 €
Achats	43 417,00 €	41 295,89 €	-2 121,11 €
Services extérieurs	175 611,00 €	121 563,01 €	-54 047,99 €
Autres services extérieurs	66 637,00 €	79 205,96 €	12 568,96 €
Impôts et taxes	44 545,00 €	37 962,12 €	-6 582,88 €
Charges de personnel	569 820,00 €	504 658,08 €	-65 161,92 €
Charges diverses	0,00 €	509,48 €	509,48 €
Provision P3	0,00 €	24 193,50 €	24 193,50 €
Dotations aux amortissements	29 542,00 €	29 542,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	1 151 907,00 €	1 037 693,54 €	-114 213,46 €
RESULTAT NET	57 100,00 €	181 466,07 €	124 366,07 €

LA PISCINE

	2015
PRODUITS	
Entrées piscine	315 138,93 €
Scolaires contrat	70 400,01 €
Clubs contrat	33 653,01 €
Scolaires	10 175,00 €
Clubs	6 608,33 €
Activités	174 793,92 €
Divers	1 796,25 €
Boutique	1 861,33 €
Commissions et courtages	4 267,27 €
Compensation pour contrainte de service public	348 479,88 €
Produits divers	98,50 €
Reprise de provisions	0,00 €
Transferts de charges	39 481,14 €
TOTAL DES PRODUITS	1 006 753,57 €
CHARGES	
Eau	33 903,57 €
Electricité	70 496,30 €
Gaz	69 001,42 €
FLUIDES	173 401,29 €
Fournitures et petits équipements	19 703,61 €
Produits de traitement d'eau	11 000,26 €

Fournitures administratives	1 703,53 €
Billetterie	340,97 €
Vêtements de travail	2 608,96 €
Achats boutique	1 139,88 €
ACHATS	36 497,21 €
Sous traitance générale	1 605,49 €
Analyses	6 014,61 €
Visite technique obligatoire	2 118,41 €
Redevance	20 000,00 €
Mise à disposition véhicule	3 245,28 €
Locations	5 971,52 €
Entretien et réparations	5 127,07 €
Entretien espaces verts	11 894,50 €
Maintenance	30 304,74 €
Renouvellement (P3)	1 729,10 €
Renouvellement matériel d'exploitation	1 306,21 €
Renouvellement compte ville	2 139,83 €
Assurances	12 675,92 €
SERVICES EXTERIEURS	104 132,68 €
Honoraires	1 664,83 €
Frais de gestion	29 312,48 €
Publicité et communication	29 360,78 €
Documentation générale	0,00 €
Frais de transports	0,00 €
Voyages et déplacements	1 568,83 €
Frais postaux	380,80 €
Télécom	3 063,22 €
Frais bancaires	4 288,82 €
Cotisation	76,77 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	69 716,53 €
Taxe sur les salaires	7 605,00 €
Taxe d'apprentissage	2 450,25 €
Formation professionnelle	7 681,57 €
Investissement de construction	0,00 €
CET	16 075,76 €
Organic	0,00 €
REOM	967,49 €
Taxes diverses	516,72 €
IMPOTS ET TAXES	35 296,79 €
Frais de personnel	500 718,03 €
Versement CE	1 134,94 €
Médecine du travail - Pharmacie	2 463,36 €
Autres charges de personnel	288,38 €
CHARGES DE PERSONNEL	504 604,71 €
Charges diverses	480,02 €
Provision P3	24 193,50 €
Amortissements	19 935,20 €
TOTAL DES CHARGES	968 257,93 €
RESULTAT	38 495,64 €

LA FORME

	2015
<u>PRODUITS</u>	
Espace forme	212 398,98 €
Produits divers	7,06 €
TOTAL DES PRODUITS	212 406,04 €
<u>CHARGES</u>	
Eau	4 958,86 €
Electricité	10 311,00 €
Gaz	10 092,35 €
FLUIDES	25 362,21 €
Fournitures et petits équipements	3 096,26 €
Fournitures administratives	249,17 €
Billetterie	1 207,88 €
Vêtements de travail	245,37 €
ACHATS	4 798,68 €
Sous traitance générale	234,83 €
Analyses	0,00 €
Visite technique obligatoire	309,86 €
Redevance	0,00 €
Mise à disposition véhicule	474,72 €
Locations	5 722,83 €
Entretien et réparations	519,39 €
Entretien espaces verts	1 739,73 €
Maintenance	2 010,63 €
Renouvellement (P3)	747,40 €
Renouvellement matériel d'exploitation	150,19 €
Renouvellement compte ville	3 666,67 €
Assurances	1 854,08 €
SERVICES EXTERIEURS	17 430,33 €
Honoraires	209,27 €
Frais de gestion	4 287,38 €
Publicité et communication	3 599,38 €
Documentation générale	0,00 €
Frais de transports	0,00 €
Voyages et déplacements	221,48 €
Frais postaux	55,26 €
Télécom	537,83 €
Frais bancaires	567,60 €
Cotisation	11,23 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 489,43 €
Taxe sur les salaires	0,00 €
Taxe d'apprentissage	0,00 €
Formation professionnelle	0,00 €
Investissement de construction	0,00 €
CET	2 312,24 €

Organic	0,00 €
REOM	141,51 €
Taxes diverses	211,58 €
IMPOTS ET TAXES	2 665,33 €
Frais de personnel	0,00 €
Versement CE	0,00 €
Médecine du travail - Pharmacie	47,52 €
Autres charges de personnel	5,85 €
CHARGES DE PERSONNEL	53,37 €
Charges diverses	29,46 €
Provision P3	0,00 €
Amortissements	9 606,80 €
TOTAL DES CHARGES	69 435,61 €
RESULTAT	142 970,43 €

LES INVESTISSEMENTS

Matériel	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition
<u>Aménagements</u>		
Aménagement hammam	14-janv.-15	30 274,00 €
Aménagement espace détente	17-avr.-15	30 800,02 €
Mobilier terrasse	26-mai-15	1 187,48 €
Aménagement salle de fitness	9-sept.-15	12 956,50 €
<u>Matériel et outillage</u>		
Auto laveuse	8-avr.-15	1 029,00 €
Tapis	30-déc.-15	5 590,00 €
Elliptique	30-déc.-15	4 615,00 €
Max Rack	30-déc.-15	4 030,00 €
Olympique flat	30-déc.-15	942,50 €
Matériel pédagogique	30-déc.-15	1 337,22 €
		92 761,72 €

LISTE DES INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS REALISES PAR LE DELEGATAIRE

ESPACE BALNEO	CONTRAT			REALISE		
	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Fontaine à glace	1	14 400,00 €	14 400,00 €			
Banquettes chauffantes	5	2 700,00 €	13 500,00 €			
Livraison et montage fontaine à glace et banquettes chauffantes	1	6 489,00 €	6 489,00 €			
Autres aménagements espaces balnéo (parement mur du SPA, peinture, revêtement sol extérieur, autres travaux)	1	16 000,00 €	16 000,00 €			
<i>Aménagement Hammam</i>				1	30 274,00 €	30 274,00 €
<i>Aménagement espace détente</i>				1	30 800,02 €	30 800,02 €
<i>Aménagement salle fitness</i>				1	12 956,50 €	12 956,50 €
Transats extérieurs haut de gamme	6	500,00 €	3 000,00 €			
<i>Mobilier terrasse</i>				1	1 187,48 €	1 187,48 €
Mobilier décoratif et tisanerie	1	5 500,00 €	5 500,00 €			
Sous total			58 889,00 €			75 218,00 €
AUTRES INVESTISSEMENTS						
Compensateur de réactif	1	8 000,00 €	8 000,00 €			
Potence articulée avec palan motorisé pour descente et montée des charges dans la cour de service (palette de sel, bidons de floculant, pompes...)	1	7 500,00 €	7 500,00 €			
Poubelles pour tri sélectif intérieure	66	50,00 €	3 300,00 €			
Poubelles pour tri sélectif extérieure	8	150,00 €	1 200,00 €			
Licence logiciel de GMAO remis à la collectivité en fin de contrat (art. 34.5 du projet de contrat)	1	8 000,00 €	8 000,00 €			
<i>Auto laveuse</i>				1	1 029,00 €	1 029,00 €
<i>Tapis de course</i>				1	5 590,00 €	5 590,00 €
<i>Elliptique</i>				1	4 615,00 €	4 615,00 €
<i>Max rack</i>				1	4 030,00 €	4 030,00 €
<i>Olympique flat</i>				1	942,50 €	942,50 €
<i>Divers matériel de musculation</i>				1	1 337,22 €	1 337,22 €
Sous total			28 000,00 €			17 543,72 €
TOTAL INVESTISSEMENTS			86 889,00 €			92 761,72 €

LE RENOUVELLEMENT

Date	Fournisseur	Désignation	prix HT
2015			
P3 Déléataire			
24/09/2015	LMP	Ceintures 5 plots	279,40 €
19/10/2015	PRUVOST SPORTS	Dalle sol	494,50 €
23/10/2015	IREC	Remplacement borne	1 982,00 €
23/10/2015	IREC	Dell optiplex	1 177,00 €
	<i>Sous total P3 Déléataire</i>		3 932,90 €
P3 Collectivité			
16/03/2015	C2AI	Boitier sécurité électrovannes	834,60 €
04/06/2015	SMED	Surpresseur douches massantes	3 484,90 €
10/06/2015	AVISO HYGIENE	Sèche-Cheveux	299,00 €
09/10/2015	AVISO HYGIENE	Sèche-Cheveux	598,00 €
24/11/2015	DESAUTEL	Sirènes Incendie	590,00 €
	<i>Sous total P3 collectivité</i>		5 806,50 €
TOTAL GENERAL			9 739,40 €



RAPPORT TECHNIQUE 2015

- 1. LA CONDUITE DES INSTALLATIONS**
 - A) La maintenance
 - B) Le suivi de la maintenance
 - C) Les principaux travaux réalisés
- 2. LES GRANDES INTERVENTIONS TECHNIQUES**
 - A) Les arrêts techniques
 - B) Les grosses réparations de l'année
 - C) Le GER P3
- 3. LE SUIVI DE LA SATISFACTION**
- 4. LES CONSOMMATIONS**
- 5. LES PROPOSITIONS**

2015 correspond pour la société Vert Marine à la première année du contrat renouvelé avec la CCRY

E'CauxBulles au 31 Décembre 2015 se trouve désormais à 54 900 heures de fonctionnement permanent, mais aussi à 35 500 heures d'ouverture en présence de personnel.

Les différents moteurs des matériels permettant le bon fonctionnement du site ont pour la plupart le même temps horaire de fonctionnement. Nous approchons pour beaucoup d'entre eux de leur limite d'utilisation préconisée et annoncée dans les DOE.

Notre mission de gestion du Centre Aquatique et de la conduite technique des installations nous amène donc à être de plus en plus sollicités pour des interventions techniques variées afin de permettre l'accueil des usagers dans des conditions de sécurité, d'hygiène et de confort optimales.

Le suivi régulier de l'ensemble des installations par les deux techniciens nous a permis en 2015 de pouvoir faire face à l'augmentation des soucis techniques.

Tout au long de l'année, la conduite technique des installations s'est déroulée dans de bonnes conditions. Il n'y a eu en 2015 aucune journée de fermeture liée à un problème technique autre que celles prévues.

Le professionnalisme et la réactivité de l'équipe technique nous permettent de garder un site en parfait état de fonctionnement.

1. LA CONDUITE DES INSTALLATIONS

A) La maintenance

La société Vert Marine assure les opérations de maintenance courantes telles que :

Le suivi des CTA Changement régulier des filtres,

Vérification des débits des températures, des nombreuses sondes qui prennent les différentes informations et font fonctionner la centrale : sonde de température, sonde d'hygrométrie, sonde des débits,
L'entretien régulier de toutes les bouches de ventilation, etc.

Le suivi du matériel tel que les moteurs avec leur courroie.

Le contrôle permanent de toutes les tuyauteries véhiculant les différents fluides comme l'eau ou le gaz ou l'électricité.

Le contrôle de tous les éléments électriques : éclairage, armoires électriques avec les prises de température.

Le contrôle permanent de tous les appareils de sécurité : les blocs de sécurité dit BAES, les contrôles des clapets coupe-feu, les zones d'évacuation, les différentes alarmes et les appareils de secours ...

Le technicien s'assure du bon état de tous les casiers, placards et petits matériels qui permettent aux usagers d'être accueillis dans de bonnes conditions.

Il suit aussi régulièrement l'état des sols et du bâtiment ; carrelages, siphons, dalles...

Il contrôle également le confort général et la sécurité de nos usagers.

Nous faisons appel aux sociétés Véritas et Desautel pour l'ensemble de nos visites et contrôles obligatoires : Electrique, gaz, légionnelle avec les disconnecteurs, incendie, ascenseurs, ligne de vie et longues de sécurité, centrale d'air, les alarmes et la sécurité.
Des contrats de maintenance sont pris avec différentes sociétés pour suivre précisément les installations.

- Hervé Thermique pour le suivi des chaudières
- KONE pour le suivi de l'ascenseur
- Passion Paysage pour l'entretien de nos espaces verts
- IREC pour le suivi du contrôle d'accès
- DESAUTEL pour le suivi des extincteurs et du système d'alarme
- DESAUTEL pour le suivi du système d'alerte incendie dit SSI et du système de désenfumage

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) impose au travers du Laboratoire Franck DUNCOMBE le contrôle régulier de la qualité de l'eau de nos bassins par une visite mensuelle obligatoire.

Au regard des différents résultats qui sont affichés pour le public à l'entrée du site, le centre aquatique possède une eau de qualité. La qualité des installations techniques et le savoir-faire de notre technicien permettent à nos nageurs d'évoluer dans une eau contrôlée avec des températures adéquates à la pratique de la natation et du jeu.

- Le contrôle de l'hygiène
- La conduite des installations
- L'amélioration du site techniquement
- La maintenance générale
- L'aide apportée à la CCRY pour l'expertise

Voici les axes principaux de notre mission d'exploitation dans le domaine technique.

En effet, la conduite technique des installations est un secteur clé de la réussite.

Pendant cette cinquième année de fonctionnement, les priorités pour la partie technique étaient :

- la continuité de la prise en main du site par notre technicien.
- le développement et l'amélioration du site dans son utilisation technique.
- la recherche permanente d'économie d'énergie.
- la maintenance régulière et optimale de l'outil.

B) Le suivi de la maintenance

Le logiciel GMAO mis en place en 2011, s'avère être une aide importante dans le suivi du matériel et dans son histoire.

La mise en place de ce matériel permet désormais de bien connaître la machinerie du site. Cette connaissance est élargie grâce à la traçabilité qu'il nous donne.

Les actions réalisées par notre technicien au travers de la GMAO sont soit d'ordre préventif soit d'ordre curatif.

C) Les principaux travaux réalisés

Une année de fonctionnement entraîne forcément un ensemble d'interventions correctives et curatives. Les interventions de notre équipe technique sont :

- Intervention sur moteur de filtration du SPA après panne
- Changements des grilles ventilation bassins (suite GER)
- Changement des boîtiers sécurité électrovannes des bacs tampons (suite GER)
- Travaux Espace Détente
- Mise en place protections nuisibles extérieurs
- Réfection du regard EU parking du personnel
- Intervention pour remplacement déflecteurs CTA (suite GER)
- Remplacement piétements mobiliers vestiaires (suite GER)
- Travaux dalles Pentaglis
- Changement des électrovannes pour l'anti-légionellose
- Installation électrovannes pédiluves

- Modification sur le réseau évacuation des eaux de plages
- Aménagements esthétiques terrasse extérieur détente
- Réparation pompe de jeux à main pataugeoire
- Réparation sur le réseau filtration d'eau bassin apprentissage
- Remise en état du chemin de câbles dans faux plafond vestiaires individuelles
- Montage des grilles d'extractions d'air hall bassin
- Changement miroirs vestiaires espace forme
- Changement poignées de portes
- Réfection du carrelage douches massantes et hammam
- Mise en place de bandes antidérapantes sur l'escalier menant au SPA
- Peinture meuble vestiaire femme espace forme
- Remise en état des bancs bois vestiaires espace forme
- Mise en place d'une minuterie pour l'éclairage du couloir administration
- Découpe tuyauterie pour débouchage siphons des plages bassins
- Remplacement du surpresseur douches massantes
- Fabrication des nouveaux aménagements scolaires
- Réfection de l'ensemble des joints de dilatation du bassin de 25m
- Réfection de l'ensemble des joints de dilution de la pataugeoire
- Remise en état d'un point d'ancrage de la ligne de vie au plafond de l'espace aquatique
- Remise en état isolation du skydome dans les vestiaires publics
- Mise en place du surpresseur système douches massantes espace détente
- Intervention sur la machine à vapeur du hammam
- Mise en place d'un système sécurisé pour la sortie de vapeur du hammam
- Modification du socle de la cuve de stockage chlore
- Changement de deux blocs sirènes
- Remise en état de la mono-brosse et auto laveuse suite à panne
- Changement serrure trois points porte de secours hall bassins
- Installation d'un nouveau ressort sur le volet de désenfumage vestiaires
- Changement des clapets des adoucisseurs eau chaude sanitaire
- Intervention sur les rouleaux d'un robot de nettoyage bassins

A des fins fonctionnelles :

- Réparations multiples des sèche-cheveux
- Changement des sangles de la planche à vagues
- Restauration des vélos aquatiques (élastiques ; roues ; selles ; pédaliers)
- Remplacement de l'ensemble des distributeurs à savon, essuie-main, papier toilettes
- Réparations constantes des fuites sur les tubings du réseau d'injection du chlore
- Entretien des espaces verts
- Relamping
- etc.

Ces nombreuses interventions touchent de nombreux domaines tels que :

- Les opérations de réparation sur les différents matériels cassés, abîmés par les utilisateurs.
 - Les réparations ou les changements d'Équipements plus importants. Ces différents travaux sont regroupés dans le tableau du GER P3 tableau dit de renouvellement dont le coût de l'intervention est pris en charge dans le compte provision du contrat d'affermage.
- Nouveauté du contrat, une partie de ces dépenses GER est à partir de 2015, pris en charge dans le cadre de l'aspect technique du nouveau contrat.
- Les opérations qui permettent d'améliorer l'équipement, la sécurité, et l'aspect fonctionnel du site.
 - Sans oublier toutes les interventions préventives contribuant au maintien de l'établissement dans un bon état de fonctionnement.

2. LES GRANDES INTERVENTIONS TECHNIQUES :

A) Les arrêts techniques

Comparé à l'année précédente, les arrêts techniques n'ont pas subi de contretemps par rapport aux problèmes liés à l'expertise, sondage, travaux, etc. L'ensemble des vidanges a permis une remise en état des joints de carrelage (+ joints de dilatation) de fond de bassins, ainsi que le remplacement de plusieurs spots subaquatique. Les bacs tampons ont été vidangés, nettoyés et remis en eau. Différents travaux de reprise de mosaïque sur les plages bassins et dans l'espace détente ont été effectués. Ces dates de fermeture sont un moment important pour

l'établissement afin de réaliser l'ensemble des tâches techniques ne pouvant s'effectuer sur un site en fonctionnement.

B) L'espace de remise en forme

Conformément à notre engagement contractuel, nous avons entrepris en début d'année, un travail d'embellissement de l'espace de remise en forme notamment du côté espace détente.

Durant les deux arrêts techniques de l'année 2015, deux importants chantiers ont eu lieu au sein de l'espace forme et détente du site E'CauxBulles.

En Janvier 2015, première tranche des travaux avec l'espace détente avec :

- Peinture des murs
- Installation nouveau faux-plafond
- Remplacement des éclairages (LED)
- Installation d'un mur en parement dans la zone SPA
- Installation de jeux de lumières
- Installation d'une tisanderie et aromathérapie
- Installation de cinq banquettes chauffantes
- Installation d'une fontaine à glace

En Mars, nouvelle terrasse extérieure avec décoration et éclairage d'ambiance.

En Septembre 2015, seconde tranche des travaux dans l'espace remise en forme avec :

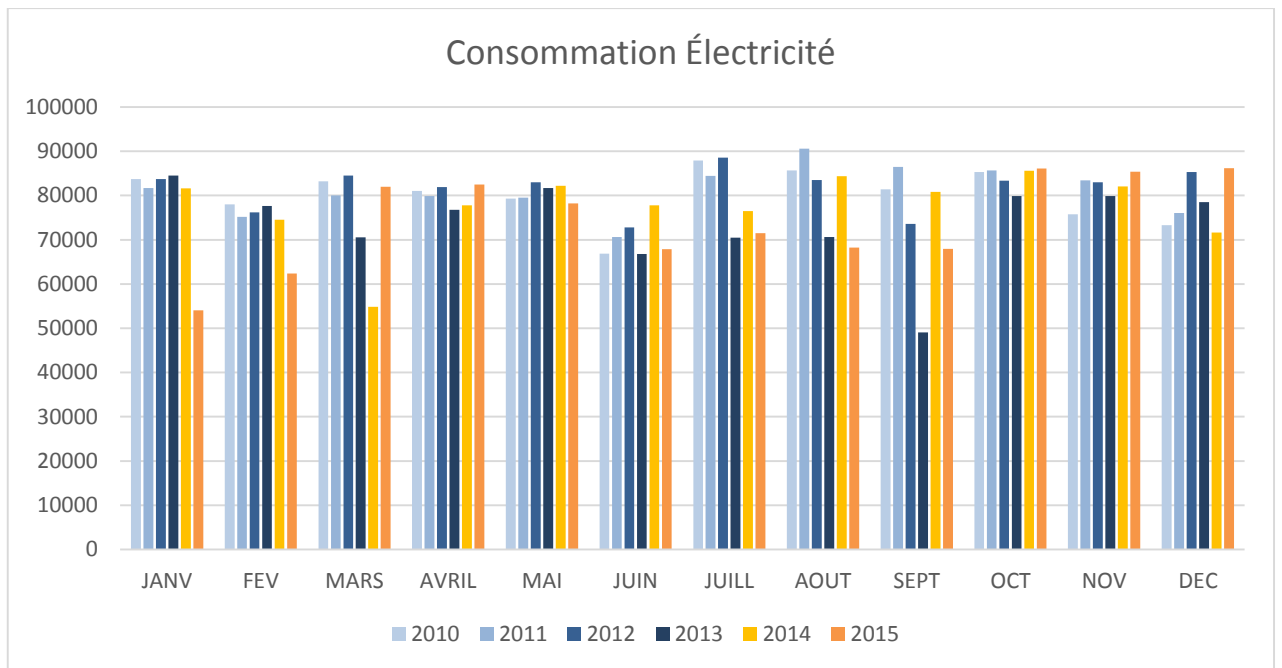
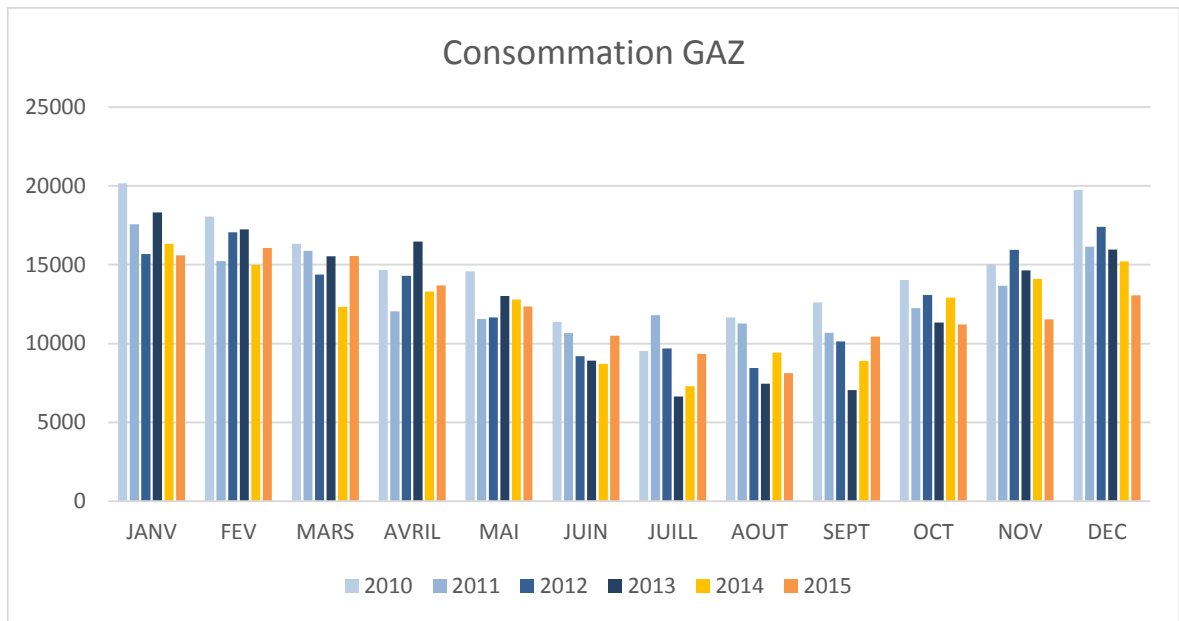
- Peinture des murs vestiaires Forme H&F + salle de cardio-musculation.
- Installation nouveau faux-plafond vestiaires Forme H&F.
- Remplacement des éclairages (LED) vestiaires Forme H&F.
- Remplacement des miroirs et appliques lumineuses vestiaires Forme H&F.
- Remplacement du revêtement sol de la salle cardio-musculation (1/3 anti choc pour la partie musculation).
- Installation de miroirs muraux sur le mur partie musculation.

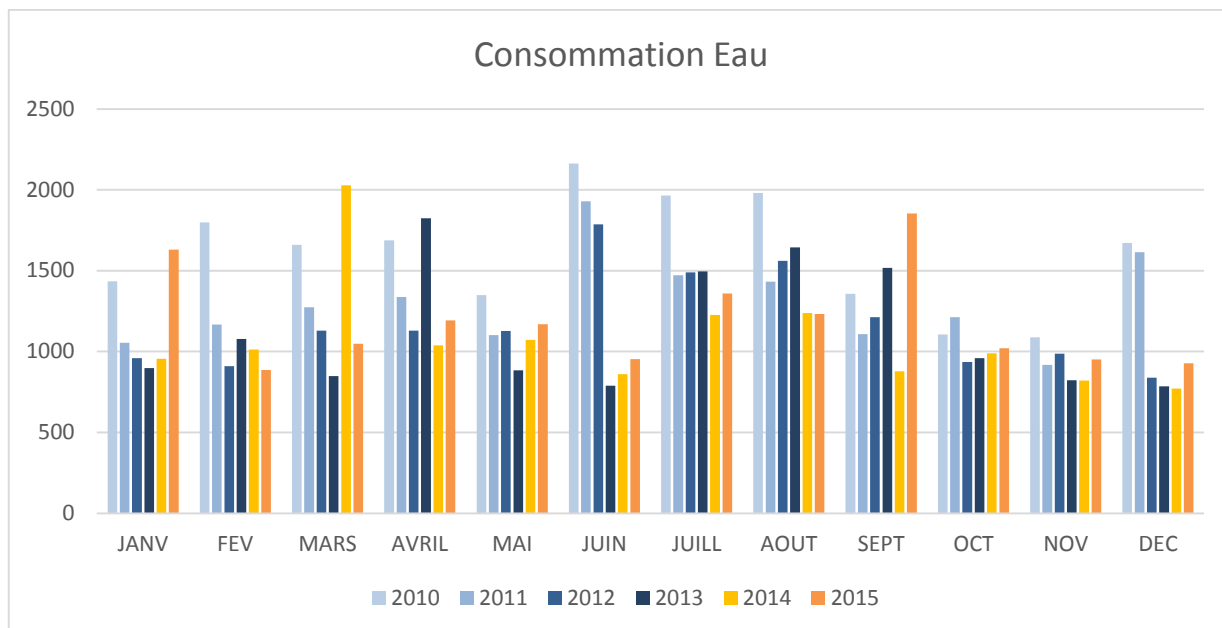
L'ensemble de ces travaux a apporté un regain qualitatif de cet espace pour une meilleure prestation et la recherche de la satisfaction des usagers.

3. LE SUIVI DE LA SATISFACTION

La société Vert Marine, pour répondre au mieux aux différentes remarques et constatations de ses usagers, a mis en place via son service informatique une enquête de satisfaction.

Voici le tableau et les résultats de cette enquête pour l'année 2015.





Les consommations totales sur une année de fonctionnement sont :

	2014	2015	ECART
GAZ	146 297	147 491	+0.82%
ELEC	929 876	892 248	-4.05%
EAU	12 995	14 226	+9.47%

Pour l'eau et le gaz les consommations s'expriment en m3
 Pour l'électricité, les consommations s'expriment en KWh.

Tout au long de l'année, nous sommes vigilants au suivi des consommations afin de pouvoir réagir rapidement si un problème apparaît.

Différents constats sur les consommations :

La consommation de gaz suit logiquement les conditions climatiques puisque celui-ci sert essentiellement au chauffage du site et au chauffage de l'eau des bassins.

Les consommations d'eau suivent l'évolution de notre fréquentation du public.

Nous devons respecter la norme suivante qui est de 30l/baigneur/jour

L'eau est utilisée pour :

- Le renouvellement ou le remplissage bassin
- Les sanitaires et douches du centre
- L'entretien des installations

L'électricité est utilisée pour faire fonctionner les éclairages et essentiellement les pompes de filtration et de jeux. La consommation est forte en été car les pompes de jeux fonctionnent en permanence du fait des horaires d'été. Consommation en hausse au vu de l'impossibilité de mettre sur la période estivale la CTA en petite vitesse suite à l'expertise. Remplacement par un générateur de vapeur plus puissant pour le hammam sur le dernier trimestre.

5. LES PROPOSITIONS

Pour l'année 2015, nos objectifs étaient de maintenir les installations en parfait état de fonctionnement et de continuer à y apporter toutes les améliorations techniques possibles.

Propositions pour 2016 :

- Aménagement du sous-sol

- Le technicien pour pouvoir être très réactif aux différents problèmes se doit d'avoir un équipement et un ensemble de matériaux suffisants en stock. Il serait intéressant de réfléchir à l'élaboration d'un atelier au sous-sol notamment au niveau des filtres et cela sans occuper l'espace qui a été prévu pour l'installation d'un filtre pour un éventuel bassin extérieur.

Afin de mieux satisfaire les usagers et de répondre à leurs différentes demandes, aux exigences de qualité de fonctionnement et à une meilleure gestion des consommations en terme environnemental, nous vous proposons quelques suggestions d'amélioration du site :

- Réfection du sol des douches massantes avec résine.
- Réfection des buses des douches massantes et mise en place d'un système de temporisation.
- Reprise du carrelage vestiaires H&F de l'espace forme ainsi que de l'espace détente.
- Amener un point d'eau froide potable dans l'espace détente.
- Création d'un rideau d'air chaud entre les vestiaires piscine et le hall d'accueil.
- **Création d'un mur rideau sous le parvis de l'établissement afin d'agrandir le hall et la salle cardio-musculation (et ainsi créer un espace cours collectif).**
- **Si proposition non retenue, création d'une annexe sur l'arrière du bâtiment afin de réaliser un espace cours collectifs.**

Toutes ces différentes améliorations techniques permettront de répondre favorablement aux diverses sollicitations des usagers notifiées régulièrement dans le cahier de doléances disponible à l'accueil.

Elles ont aussi pour objectif de sécuriser au maximum le site pour optimiser les installations pour le personnel y travaillant ainsi que pour les usagers.

Cette sécurité optimale permettra de répondre au mieux aux demandes de nos usagers ce qui est pour le délégataire une de ses priorités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERENGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

**DELIBERATION N° 2016/07-08-DEBAT DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU
P.L.U. DE LA COMMUNE D'AUZEBOSC**

Vice-présidence : -

Rapporteur : **Monsieur Gérard CHARASSIER, Président – Monsieur Dominique Mace, Maire**

Budget : **Principal**

Domaine : **2.1 Documents d'urbanisme**

EXPOSE

La Communauté de Communes de la Région d'Yvetot est compétente depuis le 26 octobre 2015 pour l'élaboration des documents d'urbanisme, cartes communales et documents en tenant lieu.

La commune d'AUZEBOSC a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme le 5 décembre 2008.

La commune d'AUZEBOSC a pris une seconde délibération le 5 décembre 2014 relative à la prise en compte dans le cadre de l'élaboration de son document d'urbanisme, des évolutions réglementaires imposées par la Loi SRU et la Loi ALUR.

Les objectifs de la commune ont été définis selon les axes suivants :

- Se mettre en compatibilité avec le S.C.O.T. Plateau de Caux Maritime approuvé le 24 septembre 2014,
- Intégrer les nouvelles dispositions réglementaires des Lois SRU, Grenelle 1 et 2 et ALUR,
- Garantir une insertion harmonieuse des futures zones d'urbanisation et d'activités tout en maîtrisant leur développement,
- Protéger l'environnement naturel et les paysages,
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine historique,
- Préserver l'activité agricole,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

- Répondre aux besoins en déplacements par l'amélioration du réseau viaire et par un développement des pistes cyclables et piétonnes,
- Prévoir les équipements publics nécessaires aux habitants : administratifs, scolaires, sportifs, de loisirs, culturels et techniques (voiries et réseaux divers),
- Assurer la prévention de risques naturels, des pollutions et des nuisances,

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du P.L.U. s'inscrivent autour de 5 axes principaux :

- **Habitat et fonctionnement urbain :**
Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité
Adapter l'offre de logements aux besoins de la commune
Améliorer l'offre en équipements et services publics
- **Transport et déplacements :**
Sécuriser le réseau viaire actuel
Compléter le réseau de cheminements doux
Encourager le développement des transports alternatifs
- **Activités économiques :**
Conforter l'activité agricole
Développer et diversifier l'offre économique communale dans la perspective de renforcer l'attractivité à l'échelle du Pays
Soutenir l'activité touristique
- **Paysage et patrimoine :**
Conforter l'identité rurale de la commune
Préserver les unités paysagères et les grands ensembles naturels
- **Environnement :**
Préserver et valoriser les ressources
Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, DECIDE :

vu

le Code général des collectivités territoriales,

le Code de l'Urbanisme,

les délibérations du Conseil Municipal de la commune d'AUZEBOSC en date du 5 décembre 2008 et du 24 septembre 2014,

les statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot en date du 26 octobre 2016,

la délibération relative au débat du P.A.D.D. de la commune d'AUZEBOSC en date du 10 juin 2016,

considérant

le rapport de Monsieur le Président,

la présentation des orientations générales du PADD faite par Monsieur le Maire,

que les membres du conseil communautaire ont été destinataires du projet de PADD servant de support au débat,

que le projet de P.A.D.D. ainsi débattu prend en compte l'ensemble des objectifs du PLU de la commune,

* * *

* * * *

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
D'YVETOT**

Millésime	N° feuillet
2016	_____

Article 1 – De prendre acte de la tenue, au sein du Conseil Municipal, du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du POS en PLU de la commune d'AUZEBOSC.

Article 2 – De prendre acte de la tenue, ce jour, en séance du Conseil de la Communauté du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du POS en PLU de la commune d'AUZEBOSC.

Article 3 – De transmettre la présente délibération à :
Mme la Préfète de la Région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;
M. le Président du Conseil Régional de Normandie ;
M. le Président du Conseil Général de Seine-Maritime ;
MM. les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie,
de la Chambre des Métiers de Seine-Maritime, de la Chambre d'Agriculture de Seine-
Maritime ;
M. le Président du Pays Plateau de Caux Maritime.

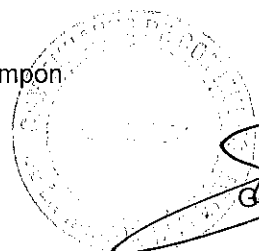
Article 4 – D'afficher la présente délibération à la mairie d'AUZEBOSC et à la Maison de l'Intercommunalité durant un mois.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 08 juillet 2016
Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Président,

Gérard CHARASSIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
D'YVETOT – REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Millésime	N° feuillet
2016	_____

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERENGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvetté DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

**DELIBERATION N° 2016/07-09 ARRET DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AUTRETOT**

Vice-présidence : -

Rapporteur : **Monsieur Gérard CHARASSIER, Président – Monsieur Gérard LEGAY**

Budget : **Principal**

Domaine : **2.1 Documents d'urbanisme**

EXPOSE

La Communauté de Communes de la Région d'Yvetot est compétente depuis le 26 octobre 2015 pour l'élaboration des documents d'urbanisme, cartes communales et documents en tenant lieu.

La commune d'AUTRETOT a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme le 5 Novembre 2010,

Les objectifs de la commune ont été définis selon les axes suivants :

- Protéger le caractère rural de la commune d'AUTRETOT (mare, hêtraies, clos masures...),
- Mettre à jour le document d'urbanisme concernant les risques naturels (cavités et ruissellements) et technologiques,
- Favoriser et maîtriser le développement de la commune (zones d'habitations et d'activités) en préservant la qualité architecturale et l'environnement,
- Réfléchir sur les orientations de la commune en matière d'urbanisation et de développement durable,
- Définir clairement l'affectation des sols pour permettre un développement harmonieux de la commune,
- Affirmer la volonté de conserver une ceinture verte et préserver l'espace agricole,
- Préserver la qualité de l'eau, de l'air et des écosystèmes,
- Préserver les espaces naturels sensibles et identifier le patrimoine local remarquable,

La concertation associant les habitants, les associations locales et les représentants de la profession agricole selon les modalités ci-dessus :

- Affichage dans les lieux suivants :

Mairie,
Panneaux d'affichage communaux,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-09bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2016

Journaux locaux (Paris-Normandie, Courrier Cauchois),

La concertation avec le public s'est inscrite à travers les différentes étapes de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- Présentation du dossier dans les différents bulletins communaux avant le débat municipal sur le projet d'aménagement et de développement durables,
- Mise à disposition du public de registres où toutes observations pourront être consignées,
- Organisation de réunions publiques,
- Présentation Echange sur les éléments de territoire, support de diagnostic,

Un bilan de la concertation sera établi lors de l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté lors du conseil municipal en date du 28 août 2015,

Un premier bilan de la concertation a été établi,

L'examen du registre d'observations mis à disposition du public a permis de recueillir les observations et les demandes de la part de la population,

Deux réunions publiques ont été organisées, la première sur le diagnostic et le PADD et la seconde sur le plan de zonage et le règlement,

Les réunions publiques ont été annoncées par voie d'affichage et informations dans toutes les boîtes aux lettres du village,

Elles ont donné lieu à des interventions et questions auxquelles les élus et le maître d'œuvre ont répondu,

Le dossier arrêté du Plan Local d'Urbanisme a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées,

Des avis favorables ont été émis et des observations et remarques ont été formulées par les Personnes Publiques Associées notamment par les services de la D.D.T.M. 76,

Il convient de mettre ainsi en cohérence certains secteurs du plan de zonage notamment d'anciens secteurs agricoles qui ont perdu leur vocation agricole,

La Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques d'août 2016, dite Loi Macron, a modifié les règles d'extension des bâtiments en zone agricole et naturelle,

Il convient alors de modifier dans ce sens le règlement du PLU,

Certaines précisions ont été demandées concernant les Orientations d'Aménagement Programmées et la mixité sociale,

Ces remarques, sans remettre en cause le projet de la commune, nécessitent une prise en compte de ces éléments afin que le projet du PLU soit le plus pertinent par rapport aux objectifs de la commune et par rapport aux évolutions législatives et réglementaires,

Aussi il convient de modifier le projet du Plan Local d'urbanisme et de proposer un second arrêt du document d'urbanisme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-09bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2016

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
D'YVETOT**

Millésime	N° feuillet
2016	_____

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET
PROCEDE AU VOTE, DECIDE :**

vU

le Code général des collectivités territoriales,

le Code de l'Urbanisme,

la délibération du Conseil Municipal de la commune d'AUTRETOT en date du 29 juin 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

les statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot en date du 26 octobre 2016,

la délibération de la commune d'AUTRETOT en date du 29 juin 2016 émettant un avis favorable,

le bilan de la concertation présentée par Monsieur le Maire d'Yvetot,

considérant

le rapport de Monsieur le Président,

* * *
* * * *

Article 1 - de considérer comme favorable le bilan de la concertation présenté.

Article 2 – d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 3 – de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

Article 4 : les commissions départementales seront consultées pour la protection du Cadre paysager et pour la transformation des bâtiments ayant perdus leur vocation agricole.

Article 5 – de dire qu'une enquête publique sera organisée.

Article 6 – de transmettre la présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à Madame la Préfète du département de Seine-Maritime.

Article 7 – d'afficher la présente délibération à la mairie d'AUTRETOT et à la Maison de l'Intercommunalité durant un mois.

- * - * -

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 08 juillet 2016
Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-09bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-09bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2016

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
D'YVETOT – REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Millésime	N° feuillet
2016	_____

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Paul MONVILLE, M. Mario DEMAZIERES(jusqu'à la question 7), Mme Odile DECHAMPS, M. Michaël DODELIN, M. Catherine BERENGER, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIE, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, Mme Yvette DUBOC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER (arrivé à 19H20), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Ludovic NEEL(jusqu'à la question 8), Mme Patricia ARNAULT, Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Éric RENEE (remplacé par Guy AFFAGARD), M. Vincent LEMETTAIS (remplacé par M. Rémi REVERT), M. Alain CANAC (donne pouvoir à M. François ALABERT), M. Anthony GOGDET, Charles D'ANJOU

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Gérard LEGAY

**DELIBERATION N° 2016/07-3 AVIS SUR L'ARRETE DE PROJET DE
PERIMETRE**

Vice-présidence : -

Rapporteur : **Monsieur Gérard CHARASSIER, Président**

Budget : -

Domaine : **5.7 Intercommunalité**

EXPOSE

Par arrêté préfectoral en date du 10 mai 2016 portant projet de modification de périmètre de la CCRY, notifié à la CCRY le 12 mai 2016, Madame la Préfète propose que le périmètre de la CCRY, en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) approuvé par l'arrêté du 31 mars 2016, soit étendu aux communes suivantes :

- Croix-Mare
- Carville-la-Folletière
- Ecalles-Alix
- Mesnil-Panneville
- Saint-Martin-de-l'If
- Rocquefort

La proposition de Madame la Préfète correspond à ce qui avait été annoncé lors de nos précédents Conseils. Pour rappel, la CCRY, après extension du périmètre, réunirait 27 440 habitants pour 20 communes. La configuration serait la suivante :

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Yvetot	11849	489	12338
Saint-Martin-de-l'If	1674	28	1702
Sainte-Marie-des-Champs	1501	35	1536
Valliquerville	1321	40	1361
Allouville-Bellefosse	1172	29	1201
Auzebosc	1100	299	1399
Touffreville la Corbeline	808	11	819
Croix-Mare	778	9	787
Veauville-lès-Baons	767	9	776
Autretot	683	13	696
Mesnil-Panneville	676	15	691
Hautot-Saint-Sulpice	633	15	648
Saint-Clair-sur-les-Monts	627	23	650
Ecalles-Alix	509	17	526
Bois-Himont	465	5	470
Carville-la-Folletière	427	2	429
Ecretteville-lès-Baons	385	8	393
Baons-le-Comte	365	8	373
Hautot-le-Vatois	313	7	320
Rocquefort	311	14	325
TOTAL	26364	1076	27440

Conformément aux dispositions de l'article 35 II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Conseil de la Communauté dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté de Madame la Préfète pour se prononcer sur la modification de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du Conseil de la Communauté sera réputé favorable.

En revanche, les communes, dans les mêmes conditions de délai, doivent avoir donné leur accord sur le projet de modification de périmètre. A défaut de délibération dans le délai, l'accord de la commune est réputé favorable.

L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. Dans notre configuration, les conditions pour obtenir l'accord des communes sont les suivantes :

La moitié au moins des conseils municipaux (dont Yvetot) Tiers de la population = 9 147 Yvetot = 12 338	10
La moitié au moins de la population totale	13 720

A défaut d'accord des communes et sous réserve de l'achèvement des procédures de consultation, Madame la Préfète pourra, par décision motivée, et après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), modifier le périmètre de la CCRY en application de la procédure dite du « passer outre ».

Je vous rappelle que, lors de notre séance du 12 novembre dernier, nous avons délibéré pour donner un avis favorable sur le projet de périmètre proposé par la CDCI tout en :

- regrettant le manque d'ambition du SDCI
- demandant le rattachement de la commune de Cliponville
- demandant à Madame la Préfète de reprendre les études sur la fusion entre la CC Région d'Yvetot, la CC Fleur de Lin et la CC Yerville Plateau de Caux

Nous avons également demandé :

- à ce que les dotations versées à notre EPCI soient majorées dans le but de couvrir les dépenses supplémentaires résultant de l'intégration de nouvelles communes

- à ce que les services de l'Etat apportent un soutien administratif, technique et juridique pour réaliser les nombreuses études qui seront nécessaires pour préparer l'extension du périmètre.

A ce jour, la CCRY a pu rencontrer les services de l'Etat au sujet de la compétence Ordures ménagères et des conséquences que l'extension de périmètre aura pour la CCRY, notamment dans ses relations avec les différents syndicats (SMEDAR, SMITVAD, SEVEDE). Quelques réponses ont pu être apportées. Pour le reste, une délégation des services de l'Etat devait rencontrer la CCRY afin d'évoquer les différents aspects de l'extension de périmètre. Nous sommes toujours en attente d'une date de rencontre. L'extension du périmètre nous impactera bien au-delà des Ordures ménagères : conséquences sur les structures existantes, conséquences de la reprise ou non des compétences exercées par les EPCI qui seront dissous...

Le Conseil de la Communauté avait également exprimé ses craintes, lors de la séance du 12 novembre, quant à l'identité du territoire, et notamment son caractère rural. L'extension de notre périmètre étant limitée, et les communes accueillies présentant les mêmes caractéristiques que nos communes actuelles, le caractère rural de notre EPCI est, je pense, préservé.

De plus, les communes qui nous rejoindront ne sont pas dépourvues d'atouts, notamment en termes de développement économique et de tourisme. En outre, elles pourront nous apporter leur propre expérience en matière d'intercommunalité.

Il nous appartiendra de développer encore un peu plus la communauté de communes avec nos nouveaux membres.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET
PROCEDE AU VOTE, DECIDE :**

vu

le Code général des collectivités territoriales,

la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et notamment l'article 3-3, 2°,

le demande individuelle de modification de temps de travail reçue par courrier en date du 21 juin 2016

le tableau des effectifs de la collectivité,

l'avis favorable de la commission finances et personnel du 21 juin 2016,

l'avis favorable du bureau du 23 juin 2016,

considérant

qu'il conviendra de solliciter l'avis du Comité technique de la CCRY,

le rapport de Monsieur le Président,

* * *
* * *

Article 1^{er} – de modifier le tableau des effectifs de la collectivité afin de le mettre en conformité avec les décisions prises lors du vote du budget 2016. Cette décision implique la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Article 2 – de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 3,75/20^e.

Article 3 – d'autoriser, pour ces deux postes, le recours au recrutement par voie contractuelle en cas de recrutement statutaire infructueux. Dans cette hypothèse, la rémunération est fixée

dans la limite du dernier échelon du grade auquel s'ajouteront les éventuels suppléments légaux en vigueur et le régime indemnitaire éventuel.

Article 4 – de modifier le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale actuellement à 9/16^e en le diminuant à 4/16^e.

Article 5 – d'autoriser le Président à signer les contrats et autres pièces y afférents.

Article 6 - de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

* - * - *

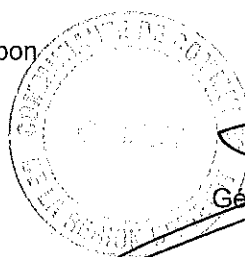
Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 08 juillet 2016
Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Gérard CHARASSIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20160707-2016-07-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2016